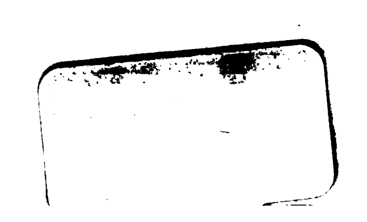




LE

PETIT SÉMINAIRE

DE BLOIS

Ancien Couvent des Minimes

1614-1894

PAR

L'ABBÉ A. JOULAIN

Licencié ès Lettres

Professeur au Collège de Pont-Levoy

Scribitur ad narrandum...



BLOIS

TYP. ET LITH. C. MIGAULT ET Ce, RUE PIERRE-DE-BLOIS

1895

— À mon cher Sanchito

Souvenir affectueux de sa première visite à Pont-Levoy.

A. Joul

LE

PETIT SÉMINAIRE

DE BLOIS

Ancien Couvent des Minimes

1614-1894

PAR

L'ABBÉ A. JOULAIN

Licencié ès Lettres

Scribitur ad narrandum.....



BLOIS

TYP. ET LITH. C. MIGAULT ET C^{o}, RUE PIERRE-DE-BLOIS

—

1894

AVANT-PROPOS

*mes anciens maîtres, à mes confrères dans le sacerdoce, à mes collègues de l'enseignement, à mes anciens élèves, j'offre ces notes sur la vieille maison des Minimes : ils la connaissent bien pour y avoir passé le beau temps de leur prime jeunesse cléricale ; ils l'aiment tendrement parce qu'ils y ont été très heureux, je voudrais les familiariser avec son histoire...*

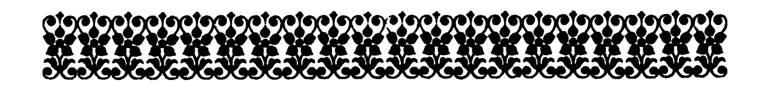
Ces souvenirs, recueillis çà et là, au cours d'un professorat déjà long, exercé dans cette maison aimée, n'ont pas de prétention littéraire ; leur but est de rappeler le passé de nos vieux murs qui, avant d'abriter les ébats de nos jeunes années, les efforts de notre adolescence studieuse, ont été pendant près de deux siècles les témoins discrets de la vie obscurément vertueuse des Religieux Minimes. Il me semble aussi qu'il ne sera pas sans intérêt pour la génération présente d'apprendre comment après la tourmente révolutionnaire cette maison longtemps délabrée, abandonnée, vendue enfin comme bien national est devenue providentiellement le Petit Séminaire Saint-François, et quelle a été la vie intime de cet établissement sous les quatre Supérieurs qui l'ont dirigé durant les 75 premières années de son existence.

Puissent ces pages d'un simple récit de famille, accueillies avec bienveillance, faire revivre de précieux souvenirs, émouvoir doucement les cœurs pleins de reconnaissance par ce retour vers un passé pour eux inoubliable, et au fond de plus d'un presbytère de la Sologne, du Perche ou de la Beauce justifier le poète d'avoir écrit :

Forsan et hæc olim meminisse juvabit.

AUGUSTE JOULAIN.





LE

PETIT SÉMINAIRE DE BLOIS

Ancien Couvent des Minimes

1614-1894

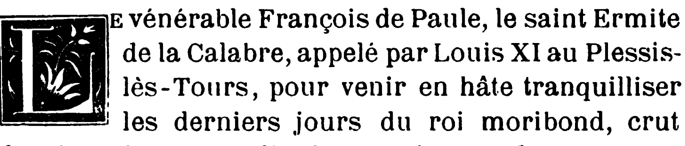
PREMIÈRE PARTIE

LES MINIMES (1614-1790)

CHARITAS!

I

L'ORDRE DES MINIMES EN FRANCE 1489



Le vénérable François de Paule, le saint Ermite de la Calabre, appelé par Louis XI au Plessis-lès-Tours, pour venir en hâte tranquilliser les derniers jours du roi moribond, crut devoir quitter sa solitude, se séparer des couvents déjà fondés par lui en Italie, sans doute avec l'espoir secret d'étendre les rameaux de cet arbre naissant sur le sol de France, si propice alors aux ordres religieux

Les vues intéressées du roi, les desseins de la Providence, les désirs du Saint de faire le bien l'amenèrent à céder, moins aux sollicitations royales qu'à l'ordre formel du Pape Sixte IV.

Sous la conduite de Guynot de Boussière et de Jean de Baudricourt, fils du fameux sire de Baudricourt, premier protecteur et guide de Jeanne d'Arc, par une marche triomphale de Naples à Rome, de Rome en France, jusqu'au Plessis, le thaumaturge de la Calabre, arriva au pays du thaumaturge des Gaules et fut reçu avec les plus grands honneurs par son hôte illustre qui espérait ainsi « *faire allonger sa vie* », 24 avril 1482. Le roi avait 60 ans, le Saint en avait 66.

A force de prières, de conseils et d'exhortations au monarque, pendant les mois qu'il vécut encore, le Saint finit par faire comprendre à l'ombrageux personnage qu'il était temps de mettre ordre aux affaires de l'Etat et surtout à celles de sa conscience, que les miracles, selon toute probabilité, ne seraient point pour lui, et qu'il fallait se résoudre à la loi commune. La présence du « Bon homme », comme il l'appelait, adoucit les amertumes, les regrets de la vie, les craintes de la mort qui accablaient Louis XI.

« Il se confessa très bien, dit Commines, et dit plusieurs oraisons servant à ce propos selon le sacrement qu'il prenait et que lui-même demandait ». Il mourut un samedi, comme il l'avait souhaité, le trente août 1483, 16 mois après l'arrivée de François de Paule. En mourant, il avait confié ses enfants au Saint-homme et bientôt Charles VIII, reconnaissant des services rendus à son père, contribua par d'abondantes largesses à la fondation du premier monastère des Minimes, élevé en France à l'ombre même du château de Plessis-lès-Tours, 1489-90.

Cet ordre appartient à la classe des ordres mendiants, plus sévère encore que celui des frères mineurs, dont François avait porté l'habit quelque temps. Le nom qu'il reçut de sont saint fondateur prouve que les religieux devaient avoir surtout l'humilité

pour objectif et pour moyen de sanctification ; le nom de *Supérieur* était même proscrit de leurs constitutions, celui des religieux que chaque maison avait à sa tête s'appelait *Correcteur* et le Géneral, à l'exemple de François de Paule, portait le nom de *Minime des Minimes*. Parmi le peuple et dans le langage courant on les appelait encore et assez souvent *les Bonshommes*, par allusion au nom que Louis XI donna familièrement au Fondateur.

Au *Jhesus † Maria* (c'est ainsi qu'on désigna la maison du Plessis), accoururent avec empressement de nombreux novices qui n'attendaient que cette fondation pour se donner à Dieu, sous la direction du saint Ermite.

Douze couvents s'élevèrent sur différents points du royaume, du vivant même de François de Paule, entre autres celui d'Amboise, dû en partie aux générosités d'Anne de Bretagne, qui avait pour le Saint la plus grande vénération[1]. Elle le visitait et le consultait souvent : il tint même sur les fonts-baptismaux, à la chapelle du Plessis, le premier-né de Charles VIII et de cette princesse qu'il nomma lui-même Charles-Orland, en souvenir de Charlemagne et de son neveu Rolland, nous dit-on. Cette intimité, ces rapports d'affection expliquent l'intérêt que les rois prirent aux établissements des Minimes, sans parler des secours surnaturels et de l'édification qu'on en pouvait attendre. Anne, la « *petite bretonne* », à qui la couronne de France était loin de faire oublier son titre de duchesse de Bretagne, dota son pays d'origine d'un couvent de cet ordre qu'elle fit établir dans la ville de Nantes. Elle posa aussi la première pierre du couvent de Nigeon-les-Paris, en 1516. Elle était même du

[1] Voir *Vie de Saint-François-de-Paule*, par l'abbé Rolland.

Tiers-Ordre des Minimes, dit le Père Dony d'Attichy, et la cordelière dont on entoure ses armes ne serait-elle pas le témoignage de son attachement à cette dévotion ? Un fait qu'on peut bien rapporter ici puisqu'il a trait en même temps à l'histoire de notre pays blaisois, prouve aussi jusqu'à l'évidence que la famille royale devait bien des actions de grâces à dom François Martotillo. Claude de France, la fille du second mariage d'Anne avec Louis XII, née à Romorantin en 1499, avait 8 ans quand elle fut atteinte d'une fièvre maligne dont on crut qu'elle allait mourir ; sa mère la voua alors à François de Paule, mort depuis trois semaines seulement, et la jeune princesse fut sauvée d'un danger de mort imminent. Il semble que plus tard Claude elle-même, reconnaissante de l'intercession de son saint protecteur, se souvint de cette faveur insigne lorsque mère pour la première fois elle donna à son fils [1] le nom de son bienfaiteur. François Ier et Louise de Savoie, sa mère, travaillèrent activement à la canonisation de notre saint personnage (Bollandistes, 2 avril). Henri III visita souvent le monastère du *Jhesus † Maria* au Plessis. Henri IV de même et plus tard Marie de Médicis qui avait une grande dévotion pour Saint François de Paule, italien comme elle, fit quatre fois le pèlerinage à son tombeau. A peine eut-elle obtenu la régence qu'elle fit élever à la Place Royale le premier couvent des Minimes de Paris (1611), celui-là même qui devint si célèbre par les illustres prédicateurs qui s'y firent entendre.

A la demande du R. P. Olivier de Chaillou, petit-neveu de Saint François de Paule, elle assista à la prise de possession d'un second couvent des Minimes,

[1] « Celui-là fut empoisonné comme chacun sait ». Bernier.

élevé en 1621 dans la ville même de Tours, sous le vocable de Saint Grégoire; le lycée en occupe aujourd'hui l'emplacement, et, plus heureux que le Séminaire de Blois, il a comme chapelle, la belle église des Religieux, vieux témoin d'un passé qui ne fut pas sans gloire.

II

LE COUVENT DE BLOIS 1614

On est en droit de s'étonner, ce semble, que ceux des Valois qui s'intéressaient si particulièrement aux Religieux Minimes, n'aient pas songé à fonder à Blois même une maison de cet ordre, pendant les séjours longs et répétés de la Cour de France dans notre bonne ville.

Sans doute que la proximité d'Amboise et du Plessis, la fréquence et la facilité des voyages qu'ils y faisaient les ont empêché de penser à une fondation de ce genre. Cependant l'idée d'avoir des Minimes à Blois, où florissait déjà un assez grand nombre d'autres communautés religieuses, remonte bien au temps même de saint François de Paule, et peu s'en fallut qu'elle ne fût mise à exécution. La cause qui arrêta l'essor de ce projet nous est restée inconnue jusqu'ici. L'on sait seulement que « Marguerite Chambellan [1], « veuve de messire Pierre de Refuge, sieur du Quar- « tier, avait fait quelques aumônes à ces Pères — « du vivant de Saint François — *pour les établir à* « *Blois*, ce qui ne put s'accomplir en ce temps-là » (Bernier).

[1] Chambellan portait : *Parti d'or et d'azur à la bande de gueules brochante sur le tout.*

Il fallut attendre plus d'un siècle encore et la généreuse initiative d'une arrière-petite-nièce de saint François de Paule pour voir les Minimes s'établir dans la cité blaisoise. A la suite du grand serviteur de Dieu, très-peu de temps après le bon accueil qui lui avait été fait à la... Cour, j'allais dire prison du Plessis-lès-Tours, un de ses neveux, André d'Alexio vint en France, qui obtint aussi une précieuse part des faveurs royales, et lui et ses descendants contractèrent des alliances fort honorables avec de bonnes familles de la noblesse française.

Voici la partie de cette généalogie qui peut intéresser le Blaisois et l'histoire de notre fondation :

D'une part :

I. Brigitte Martotillo, sœur de saint François de Paule, épouse Antoine d'Alexio, italien.

De ce mariage naissent cinq enfants, parmi lesquels :

II. André d'Alexio (d'*Alesso* [1] en Français par corruption du nom), échanson de la maison du roi Louis XI, naturalisé par Charles VIII en 1490, qui épousa Jacquette Molandin ou Maulandin, d'une famille de Blois. De ce mariage il y eut trois enfants qui entrèrent en religion et le quatrième fut :

III. Jean d'Alesso, conseiller du Roi, qui épousa Marie de la Saussaye, de Blois, et devint la souche unique de tous les d'Alesso de France par cinq de ses

[1] Alesso porte : *D'azur au sautoir d'or cantonné de quatre limaces d'argent.*

Herbelin porte : *D'azur au sautoir d'argent, accompagné de quatre gerbes d'or liées de même.*

La Saussaye porte : *D'argent au chevron de gueules accompagné en chef de trois saules de sinople, en pointe d'une laie de sable.*

Molandin porte : *De gueules à la face palée de six pièces d'or et d'azur, accompagnée de trois têtes de lion arrachées, d'or.*

enfants qui se marièrent dans de très bonnes familles.

D'autre part :

I. Jean de la Saussaye avait épousé Jeanne, de l'illustre famille des Morvilliers. De cette union étaient issus Marie de la Saussaye, ci-dessus nommée, Mathurin de la Saussaye, né à Blois en 1513, qui fut plus tard évêque d'Orléans, et

II. Olivier de la Saussaye, qui épousa Magdeleine Alleaume.

III. Leur fils, Charles de la Saussaye, eut pour fille :

IV. Marie de la Saussaye, qui épousa Achille d'Herbelin, fondateur de notre maison des Minimes.

Plusieurs des historiens de Blois donnent l'année 1618 comme date de l'établissement des Minimes. Dès 1614 pourtant ils étaient établis au *Faubourg-Neuf* ou *Faubourg-Chartrain*, dans un enclos qui leur appartint jusqu'à la Révolution et qui portait le nom de *Vieux-Minimes*. Cette dénomination prouve bien qu'ils occupèrent l'endroit avant de venir se fixer définitivement à quelque distance de là, dans le même faubourg, tout près du Champ-Bourdin, sinon dedans. Ils restèrent là cinq ou six ans environ, et c'est à ACHILLE D'HERBELIN et MARIE DE LA SAUSSAYE qu'ils durent d'avoir cette installation provisoire.

En effet, Achille d'Herbelin, escuyer, sieur de Champigni et de la Morinière, conseiller du roi, trésorier et receveur général du Taillon [1], du pays de Bretagne, et payeur de la gendarmerie de France, et son épouse Marie de la Saussaye, dont la grand'tante appelée comme elle Marie de la Saussaye avait épousé, nous l'avons dit, Jean d'Alesso, le petit neveu de saint

[1] Ce mot diminutif de *Taille* désigne l'impôt établi en 1549, sous Henri II, pour augmenter la solde des gens d'armes qui composaient les Compagnies d'Ordonnances et autres créées par Charles VII.

François, poussés par un vif sentiment de piété à l'égard de ce saint, à cause aussi du souvenir et des liens de parenté, et à l'exemple de leur cousin Olivier Chaillou qui venait de fonder les Minimes de Paris, firent une première et généreuse donation à l'Ordre en vue d'établir un couvent à Blois.

Par acte passé à Nantes en 1614, ils leur abandonnaient une maison avec ses dépendances (vignes, terres, cour et jardin), qu'ils avaient acquise l'année précédente à cet effet.

Voici le texte d'une *copie* de l'acte notarié, tel qu'il se trouve aux Archives départementales (H. Carton des Minimes) :

Par contract passé devant Bonnet et Guillet, notaires à Nantes, le 22 de Febvrier 1614, apert,

Que noble homme Achille Herbelin, conseiller du roi, trésorier et recepveur général du Taillon du païs de Bretagne et payeur de la gendarmerye de France, et damoiselle Marie de la Saussaye, son espouse, désirant ayder à l'Establissement d'un couvent de l'ordre de Saint-François en la ville de Blois, avaient donné et déllaissé aux pères Minimes de la dite ville le lieu appelé le Coulombier, assis au haut Bourg-Neuf, paroisse de Saint-Honoré, clos de murailles de trois côtés, consistant en maison à demeurer, estable, grange, puy; un autre corps de logis consistant en une chambre estant au dit clos, un coulombier, un arpent ou environ de vigne, trois quartiers de terre, le tout en un tenant sans aucunes choses en excepter et ainsi qu'ils l'avaient acquis de Ambroise Potier, huissier audiencier en l'Élection de Blois, Anne Boit, sa femme, Mre Nicollas Boit, son frère, par contract passé devant Barthélemy, notaire à Blois, les 12 septembre 1613 et 18 janvier 1614.

Plus un jardin clos de murailles dans lequel il y a

un corps de logis couvert de thuiles, assis au dit Bourg-Neuf, acquis par le dit sieur Herbelin, de Flaurent Belin, Me chirurgien, par contract passé devant le dit Barthélemy, notaire à Blois, le susdit jour 12 septembre 1613 ; la ditte donation faite pour jouir à jamais par les dits sieur Herbelin et sa femme de tous les droits et privillèges de fondateur.

Plus, pour ayder à la nourriture et entretien des supérieur et religieux qui seront au dit couvent de Blois,

Que les dits sieur et damoiselle Herbelin leur ont donné la jouissance pendant le temps de six ans, qui ont commencé le 1er de janvier 1613, qui finiront au dernier de décembre 1618, de la somme de 500 livres de rente düe au dit sieur Herbelin, sur la recepte généralle de Touraine.

(Collationné par extrait à son original pour ce représenté, et rendu par moy, notaire à Blois, soussigné. Ce jourd'hui 28 novembre 1690).

De la teneur de cet acte il ressort qu'il y eut un premier établissement des Minimes à l'extrémité du Bourg-Neuf, au lieu dit le Colombier, désigné dans un acte de 1711 sous le nom de *Four-à-Chaux*, et le plus souvent appelé les Vieux-Minimes; il était situé « au faux bourg neuf, à l'entrée des Granges, près de Saint-Lazare, route de Vendôme, et de Saint-Lazare aux Granges ». D'après ces indications précises on voit que — la route de St-Lazare aux Granges s'appelant aujourd'hui rue des Chevaliers (*alias* rue des Écoles) — ce vieux domaine n'est autre que celui où se sont élevées récemment les constructions qui abritent l'œuvre si intéressante du *Patronage de N.-D.-des-Aydes*, dirigée par M. l'abbé Taranne.

Le mur occidental de l'humble chapelle actuelle, avec ses vieilles fenêtres aveuglées, semble bien être

un reste de la fondation, et la belle et vaste cave de la maison, avec ses voûtes ogivales, date de plus loin encore sans aucun doute.

Cette première installation ne devait être que provisoire. Trop voisins des possessions de Messieurs de Saint-Lazare, ils pouvaient difficilement s'étendre, et d'ailleurs ces derniers leur firent un accueil... peu fraternel, si l'on en juge par les démarches qu'ils entreprirent bientôt pour les empêcher de bâtir « au dit lieu du Colombier » soumis à la censive de leur prieuré. D'autre part, ils étaient trop éloignés de la ville pour satisfaire à la dévotion, à la piété des habitants dont ils s'attirèrent bientôt les sympathies. Monsieur d'Herbelin toujours préoccupé de leur avenir, commença contre le fisc royal une procédure, en revendication du domaine cédé à l'Ordre par Madame de Chambellan, domaine dont on s'était emparé pour y planter les premiers ormes des belles Allées du roi — dites de Médicis — qui reliaient les jardins du château à la forêt de Blois. De ce chef, il obtint en 1619 une compensation pécuniaire de 800 livres et mettant pour la deuxième fois sa propre générosité à contribution, il fit l'acquisition de la closerie de Champbourdin, premier fonds sur lequel on put commencer les constructions du monastère, où s'écrivent aujourd'hui ces lignes.

La première pierre en fut solennellement posée par une main royale. Après le triomphe du parti Richelieu, l'exil ayant été le partage de la Reine-mère, le château de Blois fut désigné pour être la prison de Marie de Médicis, et des gardes veillaient à ce qu'elle ne franchit point les murs de la ville (Mai 1617). C'est d'elle, dont quelques mois après, on sollicita la présence comme une faveur insigne, à cette cérémonie ; ce n'est pas la seule marque de bienveillance qu'elle

ait donnée à nos religieux pendant son court séjour, prématurément interrompu. Elle patronnait alors un blaisois, Jean Mosnier, jeune peintre de grande espérance qu'elle sut distinguer et qui, grâce à ses libéralités, put faire le voyage d'Italie et obtenir une pension pour Rome où il fut le condisciple du Poussin. De Florence, Mosnier reconnaissant, envoya à sa bienfaitrice la copie d'une vierge de la dernière manière de Raphaël, et la Reine en fit présent à la nouvelle église des Minimes.

En s'éloignant de Saint-Lazare, ils s'étaient rapprochés de Saint-Laumer et l'endroit où ils s'établissaient se trouvait dans le rayon d'influence suzeraine de l'antique abbaye bénédictine ; aussi nouveaux voisins, nouveaux ennuis, nouveaux démêlés ; une affaire de redevances surgit entre eux et la puissante communauté. Gardienne vigilante et rigoureuse de tous ses droits et privilèges, l'abbaye mit arrêt aux constructions, tant que les Minimes n'auraient pas reconnu que le terrain sur lequel ils bâtissaient était sous le cens de Saint-Laumer, et fait acte authentique de dépendance et de soumission. Sans défense, comme sans prétention, nos humbles religieux se résignèrent aux exigences de la noble suzeraine, dont ils se déclarèrent les vassaux, mieux que cela, les débiteurs pour une somme de 10 livres tournois de rente foncière, à prendre sur une maison de la rue Foulerie, rente que les bons d'Herbelin avaient cédée précédemment aussi aux Minimes.

C'est en 1625 seulement que l'affaire fut définitivement réglée [1] entre le cardinal de Sourdis, arche-

[1] Cartulaire manuscrit de Saint-Laumer, tome III, p. 137, sous le titre : *Cession par M. l'abbé de Saint-Laumer de deux arpents un quartier de terre aux PP. Minimes, moyennant 10 l. de rente foncière à prendre sur une maison à Blois, rue de la*

vêque de Bordeaux, abbé commendataire de l'abbaye de Saint-Laumer et les frères Hubault et Baudron du couvent de Blois, agissant au nom et par procuration de leur révérend Père en Dieu frère André Chavineau, provincial des Minimes de la province de Touraine [1].

Le Cardinal-Abbé cédait « *à tousjours aux PP. Minimes de Blois les deux arpents un quartier de terre dans lesquels ils se sont de nouveau habituez et ont commencé à bâtir leur couvent, qui font partie d'une plus grande pièce d'héritage appartenant auxdits seigneur et abbé et couvent Saint-Lomer appelée anciennement la closerie de Champbourdin, Paroisse Saint-Nicolas-lès-Blois. Cesty cession, transport et délaissement ainsi fait moyennant dix livres tournois de rente foncière* »..... sous la garantie hypothécaire de tous les biens meubles et immeubles du couvent.

..... *Et outre est fait ledit délaissement et cession et transport..... à la charge que le jour et feste Saint Lomer lesdits Pères Minimes de Blois seront tenus pour droit de reconnaissance düe auxdits seigneur abbé et couvent Saint-Lomer à cause de la Seigneurie qu'ils ont sur lesdits héritages, eux trouver ledit jour en l'église dudit Saint-Lomer, à neuf heures du matin pour assister lesdits Religieux dudit Couvent à faire la Procession qu'ils ont accoutumé faire ledit jour en ladite Eglise et à la Grand Messe de ladite abbaye et ce fait, présenter et offrir par iceux Pères Minimes, un cierge de cire blanche du poids d'une livre pour brûler sur le grand autel de ladite Eglise et ce par chacun an à toujours à commencer au jour et feste Saint Lomer*

Foullerie, un cierge d'une livre et assister à la procession et à la grand'messe, le jour et fête de Saint-Laumer

[1] Le couvent de Blois dépendait de la province de Touraine, seconde de l'Ordre ; la première était celle de la Calabre, berceau du fondateur et de la communauté.

prochain pour marque que ledit lieu ci-dessus délaissé auxdits Pères est venu de ladite abbaye et que ledit Couvent des Minimes est fondé sur la terre d'icelle abbaye, et encore à la charge que lesdits Pères Minimes et leurs successeurs permettent le droit d'entrée à Madame la Comtesse de Limours[1], *sœur dudit Seigneur Cardinal et à deux femmes avec elle lors et quand elle désirera aller audit Couvent des Minimes de Blois la vie durant de ladite Dame seulement.....*

« A ces conditions et moyennant ces présentes ledit Seigneur Cardinal consent que lesdits Pères fassent continuer leurs bâtiments sur lesdits lieux dessus déclarés, et s'est désisté de toutes oppositions et saisies qui ont été faites à sa requête auxdits Pères pour raison de ce, car ainsi a été tout le contenu en ces présentes, accordé entre ledit Seigneur Cardinal et lesdits procureurs ès dits noms et qualités susdites »... En l'hôtel de Sourdis rue de l'Arbre-Sec, à Paris, 4 juin 1625 [2].

Quelques années après ce piquant arrangement, en 1631-32, les Minimes trouvèrent l'occasion de se relever et de se venger de ces petites tracasseries, mais noblement, et de la seule manière dont il convient à des Religieux de tirer des vengeances fraternelles. Un fléau qu'on appelait alors la peste et qui a été subi deux siècles plus tard à la même date mais sous un autre nom, quoique se manifestant par les mêmes ravages, mal devant lequel même la science

[1] Elle était belle-fille du chancelier Hurault de Cheverny et sœur aussi de Messire Escoubleau de Sourdis, évêque de Maillezais. Cet évêché semblait héréditaire dans la maison de Sourdis (abbé Sicard).

[2] Ils devaient encore à la même abbaye en emphytéose 100 sols à raison de quelques terres dépendant de Saint-Laumer, dont ils avaient la jouissance.

contemporaine est forcée de constater son impuissance, sans consentir à l'avouer, désola et la ville et tout le comté de Blois. C'est alors que les Minimes, avec les autres ordres mendiants, Cordeliers et Capucins surtout, prenant le pas sur toutes les communautés se montrèrent à l'avant-garde du dévouement, du courage, de l'abnégation et de la charité. A en croire le bénédictin dom Noël Mars lui-même, ce jour-là Saint-Laumer aurait faibli. « L'an 1631, dit-il, après une famine qui arriva en la ville de Blois, il survint une peste si furieuse que l'on tint pour certain qu'il mourut plus de 11 à 12,000 personnes[1], tellement que toutes les communautés des religieux quittèrent la ville pour éviter ce danger. » Dans cette citation il y a un mot de trop; le narrateur applique à *toutes* les communautés ce qui ne convient qu'à quelques-unes d'entre elles.

Bernier affirme en effet que « les Minimes comme « quelques autres religieux assistèrent les pestiférés « de Blois et de ses environs l'an 1631 poussés d'une « *charité* dont le mot est avec raison celui de leur « devise : *charitas.* » Quant aux Capucins, ils se dévouèrent jusqu'au dernier : un document précieux donne à ce sujet un témoignage irrécusable. C'est le tableau qui occupe le fond de la chapelle de Notre-Dame-des-Aydes en l'Eglise de Vienne; naïf et touchant témoignage de la foi de nos Pères, cette peinture due à Jean Mosnier représente les officiers municipaux vouant leur ville affligée à Notre-Dame-des-Aydes : derrière les échevins, l'avocat et le clerc de ville, on aperçoit le capucin promoteur du vœu municipal et l'un des rares survivants de son ordre, dé-

[1] Ce chiffre doit évidemment s'appliquer à la ville et aux environs.

cimé au service des pestiférés ; il s'appelait le Père Vincent de Nevers et méritait bien d'être à l'honneur.

Vers la même époque, mus par un sentiment de reconnaissance qui les honore, les religieux fixèrent sur la toile les traits du fondateur de leur couvent et placèrent en vue, dans une des salles de la maison, ce portrait qui est aussi l'œuvre du pinceau de Jean Mosnier alors établi définitivement à Blois. D'heureuses circonstances ont voulu que le portrait d'Achille Herbelin échappât à la destruction et à la ruine lors de la période révolutionnaire. Quand on remania les bâtiments, M. Louis de la Saussaye exprima le vif désir de posséder cette toile sitôt qu'il en eut connu l'existence[1]. Le goût de l'amateur, la passion de l'archéologue se joignait à la voix du sang pour le lui faire désirer. On eut la générosité d'en faire le gracieux hommage à la condition qu'une copie serait faite pour figurer au Petit Séminaire. C'est cette copie, œuvre de M. Olivier de la Saussaye son fils, qui orne actuellement avec les portraits des anciens Supérieurs le modeste salon de la maison.

Cette même année 1632, le gros-œuvre de l'église étant terminé, le maître-autel fut solennellement érigé ; le souvenir de cette cérémonie religieuse est conservé dans une belle inscription lapidaire que nous avons rencontrée par hasard au milieu des débris architecturaux, qui se pressaient naguère un peu pêle-mêle, sous la galerie à jour de la partie Louis XII au château de Blois.

Longtemps nous l'avions cherchée ailleurs, d'après une indication qui ne s'est plus vérifiée[2]. Quelle que

[1] Elle lui fut signalée par M. l'abbé Pacheran, alors secrétaire de Mgr de Sausin, évêque de Blois.

[2] *Essai historique sur le Diocèse de Blois*, par l'abbé Gaudron, p. 275, et *Semaine religieuse* (1878), article de M. Dupré.

soit l'odyssée de cette pierre, précieuse pour nous, elle est maintenant à l'abri des injures dans une des salles de sculpture du musée ; son état de conservation est parfait. En tête de l'inscription sont gravées les armes de Mre Laurent de Brisacier, doyen du chapitre de Saint-Sauveur[1]. C'est lui qui, aux termes de l'inscription, présida à la pose de la première pierre de cet autel, au lieu et place du roi Louis XIII, qu'il représentait par procuration.

Voici le texte et la traduction de ce monument :

HIC LAPIS FVNDALIS ALTARIS MAIORIS HVIVS ECCLÆ APOSITVS EST A CLARIMO ET REVERENSIMO DNO DNO LAVRENTIO DE BRISASSIER CANONICO ET DECANO BLESSIS ECCLÆ STI SALVORIS IN NOIE ET PERSOA LUDOVICI 13 GALLIÆ ET NAVAR· REGIS XTIANIMI QVI NIMIA PIETATE AC DEVONE GA DEVM ET BENEVOLENTIA CIRCA FRES MINIMOS MOTVS ILLVDEREXIT SVB PONTIFICATV SVMI PONTIFICIS VRBANI OCTAVI AN. DNI. 1632

DIE IA MENSIS SEPTEMBRIS

CHARITAS

Cette pierre de fondation du maître-autel de cette Eglise a été posée par Clarissime et Révérendissime Personne Messire Laurent de Brisacier, doyen du chapitre de Saint-Sauveur de Blois, au nom et à la place de Louis XIII, roi très chrétien de France et de Navarre, qui, par une très grande piété et dévotion envers Dieu et une excessive bonté pour les Frères

[1] *D'azur, au lion d'or au chef de même chargé de 3 trèfles d'azur.*

Minimes, a érigé cet autel sous le Pontificat d'Urbain VIII, le 1er septembre de l'an du Seigneur 1632.

L'autel ainsi dédié n'était pas sans mérite. Bernier en signale la beauté et ajoute qu' « il y avait au haut deux différentes châsses qui contenaient les reliques de saint Vital et de sainte Candide, martyrs »[1].

En dehors de cet autel principal, il y en eut successivement trois autres, érigés dans des chapelles élevées, ornées et entretenues par des particuliers qui demandaient dans leur fondation de participer aux prières et suffrages des religieux et d'être enterrés dans leur Eglise. Tels sont particulièrement les testaments ou donations Texier, Begon et Chauvel.

En 1632, M. Texier de la Touche, conseiller du roi, maître des comptes à Blois, donne par testament 3,000 livres aux Religieux pour faire bâtir une chapelle dans leur église, et dans la chapelle une *Voûte* où il sera enterré avec sa femme, Catherine Thierry. Cette chapelle était mise sous le vocable de saint François de Paule ; le droit de propriété de ladite chapelle restait à Raymond Blanchet, écuyer, sieur de la Touche, et demoiselle Catherine Texier, sa femme, unique héritière du fondateur.

En 1637, Michel Bégon[2], conseiller du roi, receveur des Tailles en l'Élection de Blois, se voit céder à lui et à ses hoirs la deuxième chapelle de leur église,

[1] Dans les Petits Bollandistes de Mgr Guérin, on compte jusqu'à douze ou quinze saints martyrs du nom de Vital et presque autant du nom de Candide, il est difficile de savoir de quels saints il s'agit.

[2] Une des familles qui honora le plus notre pays par ses belles alliances, ses bienfaits et l'illustration de plusieurs de ses membres, surtout de Michel Begon intendant des colonies françaises en Amérique et des galères de France † 1710. Les Lafon de la Duye, les Viart, les Cadet sont des familles alliées ou descendues des Bégon.

moyennant 60 livres de revenu annuel. Elle devait être dédiée à N.-D. et à saint Joseph. L'acte de donation respire la foi la plus sincère et la dévotion la plus vive à saint François de Paule. Un extrait de la ratification faite à Tours sous le provincialat du R. P. Chavyneau, est inscrit au bas de l'acte de donation.

.....*Ratam dixere Patres conventionem prædictorum Blesensium et nobilis viri D*[ni] *Michaelis Begon regis consiliarii, indictionum plebeiarum archarii, qua Sacellum ordine secundum in ecclesia nostra Blesensi jam ædificatum ipsi transcribitur, cum omnibus juribus sacellorum conditoribus concedi solitis, juxta clausulas in authentico instrumento contentas, ea lege ut sexaginta libras annui reditus, præfato conventui persolvat.*

L'année 1672 fut marquée par une fondation semblable due à la générosité de Madame Eléonor de Bodin, veuve de feu M[re] Simon Chauvel, en son vivant seigneur de la Pigeonnière, conseiller du roi en ses conseils d'État et privé.

La belle pierre tombale qui recouvrait dans l'Eglise des Minimes[1], les restes de ces insignes bienfaiteurs, se trouve sous la galerie Louis XII, au château de Blois : elle porte l'inscription suivante, endommagée par une fracture de la pierre qui a déterminé la chute d'un morceau rapporté :

Cy gisent les corps de Messire Simon Chauvel, chevalier seigneur de la Pigeonnière, vivant conseiller du roy en ses conseils, président et lieutenant général au siège présidial de Blois, décédé le 28 octobre 1657, et de

[1] C'est donc à tort que M[r] H. V. dans le *Loir-et Cher historique* (mai 1893) dit que cette pierre provient de Saint-Honoré et de Saint-Solemne.

Eleonor de Bodain son épouse qui décéda le second jour de juin 1672.

III

FONDATIONS

Que les Minimes aient été populaires à Blois, la quantité de personnes notables et autres qui firent partie de leur tiers-ordre le dit avec évidence, et la longue et touchante liste des fondations perpétuelles ou temporaires faites en leur faveur l'atteste éloquemment ; toutes les classes y sont représentées parmi leurs bienfaiteurs, depuis les grandes dames jusqu'aux pauvres vignerons qui donnent au couvent leur héritage, quelque parcelle de terre, de pré ou de vigne ; les bourgeois eux-mêmes ne se laissent pas distancer dans le chemin de la générosité à leur égard. Cette liste a sa signification et les chiffres très variés des dons qu'elle comporte ont leur enseignement et leur éloquence aussi. — Nous croyons devoir donner ici les principales de ces fondations ou celles qui sont d'un caractère plus touchant.

Si l'on trouve fatigante et monotone cette nomenclature, qu'on se souvienne que c'est celle de l'infatigable charité. D'ailleurs, on trouvera là une partie des noms cités dans le vieil armorial du comté de Blois. Nous voyons dès 1616[1] Guillaume Daguier, sieur de la Boüe, donner 6,000 livres pour être employées à acquérir la métairie de la Coudraye-Mondon,

[1] Ces renseignements ont été puisés dans deux Inventaires de titres des P. Minimes : l'un écrit en 1699 est assez soigné, l'autre en 1761, beaucoup moins précis, complète cependant le premier sur plusieurs points.

paroisse de Saint-Léonard, à la charge, entre autres obligations, de donner un septier de méteil par an aux Frères Prêcheurs et aux Cordeliers ; et chaque mois aux Capucins, un grand pain de boisseau de blé mesteil[1]; et à faire, par an aussi, *une donnée* à 40 ou 50 pauvres honteux et nécessiteux de la ville et des faubourgs.

Pour droit de nouvel acquêt et d'amortissement de cette terre, ils ont payé la somme énorme de 1438 livres ; aussi constatent-ils qu'ils ont été trompés là-dessus de plus de moitié.

Dans ces premières années de leur établissement, plusieurs personnes font des dons pour la construction de l'église ou du monastère :

En 1624, le sieur Claude Du Chesne donne à cet effet par testament 300 livres, et plus tard (1642) Marie Gentil, sa veuve, donne 4 livres 10 sols de rente rachetable.

En 1625, M. Masson, sieur de Breslay, oncle et héritier du frère minime Jacques Baudron, donne 1,400 livres.

En 1635, Marie Poirier, demoiselle de la Chesnevère, veuve de Jacques Grimaudet, conseiller au présidial de Blois, donne le prix d'un arpent un quart de terre appartenant à Saint Laumer, sis derrière *l'infirmerie* du couvent, en Champ bourdin, terre destinée à agrandir l'enclos.

En 1630, demoiselle Anne Le Breton, sœur du Père Le Breton, minime, et femme de Thomas le Fort, sieur du Breuil, donne la moitié d'une grande métairie appelée le Plessis-Guédon, dans la paroisse d'Aver-

[1] En 1641, sommation est faite aux Capucins de recevoir les arrérages de cette dette, mais ils refusent d'accepter parce que « gardant la pureté de leur règle, ils ne sauraient rien recevoir de stable. »

don ; et trois ans après, Marie Le Breton, sa sœur, femme de Henri Drouillon, escuyer, sieur de Vareilles, maître des comptes, leur fait don de l'autre moitié de cette terre [1].

La même année, Françoise Chassay des Cousteaux, à l'intention du sieur Billard des Cousteaux, donne 6 livres 5 sols de rentes. Par un extrait du testament de dame Marie Barbier, veuve du sieur Pierre Pousteau, avocat au présidial, en date de 1642, on constate la donation de 300 livres, avec lesquelles on a acheté une prairie à Saint-Victor.

La même année, un demi-arpent de pré leur est donné dans la prairie du Beuvron, à Mont, par dame Françoise de Nambu [2], veuve de feu Claude le Mareschal, escuyer, sieur du Mesnil et de la Folletière.

De 1620 à 1623, Mme Lorillot avait donné 300 livres, Mlle de la Borde Gallois 100 livres et Léonarde Feuillâtre autant ;

En 1624, M. Bourdais, procureur à Blois, 2 livres 8 sols 6 deniers de rente sur des maisons sises à Amboise, que les Ursulines de cette ville remboursèrent. Cette rente fut perdue chez Taschereau, à Tours, ainsi que la moitié des 300 livres que donna M. Latouche-Morin, pour être enterré dans l'église, 1637 ;

La même année, Mme Thierville, sœur du R. P. Du Plessis, 540 livres dont on achète Montrichot. Mesdames Pasquier, religieuses carmélites, font aussi un don à cette époque.

En 1646, la demoiselle Marie Pallierne, fille de Nicolas Pallierne, escuyer, sieur de l'Escluse, et veuve de

[1] « Nous avons joint beaucup de terres à la dite métayerie, achetées à plusieurs. » Invent.

[2] On se souvient qu'un huissier de la chambre de Henri III portait ce nom. (Voir Châteaubriand, *Etudes historiques*.)

noble homme Antoine Prieur, leur donne un pré à Saint-Victor.

En 1652, Mlle Lamé donne 600 livres sans aucune obligation à remplir.

A Saint-Sulpice-de-Pommeray, un bien d'une étendue de 9 ou 10 arpents, connu sous le nom de closerie de l'Abbaye, leur est cédé par Marie Gaultier, veuve de Jean le Cerf.

Puis c'est un sieur Piochon qui leur donne 40 livres de rentes foncières rachetables de 800 livres, pour être employées en fonds : Une transaction étant intervenue avec les héritiers, on accepte en échange la closerie de Chouzy qui porte le nom de Château-Gaillard.

Une donatrice des plus insignes est cette Marguerite Morier dont on signale en 1655 une première fondation de 1330 livres, puis en 1666 700 livres, puis pour son frère et ses parents 1200 livres. Un extrait des registres capitulaires qui sont malheureusement perdus, l'appelle *ancienne amie et bienfaitrice du couvent.*

Viennent ensuite : en 1656, la donation du sieur Gilbert, lieutenant des chasses de Son Altesse royale, payée par Mr de la Grand-Cour, exempt des gardes de Son Altesse, neveu et exécuteur testamentaire du sieur Gilbert ;

En 1661, les dons de Jacqueline Marchant de 1500 livres et de 300 livres ;

De Guenette, officier de feu Mr le duc d'Orléans, qui en considération de son fils Denis, oblat dans l'Ordre, donne en 1663 100 francs de rente viagère ;

De Sébastienne Mullois constituant sur une maison au Foix, près de l'Image, une petite rente de 4 l. 3 s. 4 d. ;

De Jeanne Le Mère, veuve de Groy, vigneron, une rente sur un jardin et une maison de la rue Bretonnerie ;

De Jacques Oudine, vigneron, 1668;

De Marie Serreau, veuve du sieur Charles Rousseau, bourgeois de Blois, en 1677, 500 livres [1] dont une partie a servi à payer les prés de Saint-Lubin.

Il n'est pas jusqu'aux simples dons en nature dont on ne fut reconnaissant et pour lesquels on assumait des charges spirituelles ; comme les deux messes basses par an pour Bugy (1674) « à cause de la juppe des nopces de sa femme, laquelle est de moire blanche dont on a fait la chasuble blanche et les dalmatiques. »

Melle Elisabeth Maucour, veuve du sieur Louis Le Mercier, cède en 1690 une rente foncière de 25 livres sur une tannerie située au bourg Saint-Jean, proche le *Mouton d'Or*.

Le testament du sieur de Miraumont laisse 300 livres en 1686. A signaler encore le reçu d'une somme donnée par Mme du Noyer pour le repos de l'âme de son petit-fils, Mr de la Buscodière ;

D'une somme de 100 livres, donnée en 1700, pour Mme Le Franc du Sentier, femme de Mr de la Saussaye, général ;

D'un legs de 100 livres fait par Mr Mahy, chanoine théologal.

Quant à Mme Louise Gallois, tertiaire des Minimes, dès 1678 elle avait donné 600 livres, auxquelles elle ajouta plus tard 1400 livres, somme pour laquelle on lui fit une pension viagère jusqu'en 1712.

Peu après, nous voyons se renouveler les bienfaits de la famille Chauvel, par l'entremise de Melle Thérèse Chauvel, dont la maison était voisine du monastère et qui donna en 1699, 3400 livres pour acheter trois maisons bâties devant la Chapelle de Champbourdin,

[1] Cette offrande est à la charge d'une messe basse à dire à *l'autel privilégié.*

avec promesse qu'elle jouirait en retour de tous les privilèges de bienfaitrice, et 130 livres de rentes constituées sur l'Hôtel-de-Ville de Paris[1]. Rentes et principal, tout fut dépensé « pour les extrêmes besoins de la maison en 1703 ».

IV

LES PROPRIÉTÉS DU COUVENT

Conformément à leurs constitutions et à l'esprit de leur Ordre, les Minimes de Blois, pas plus que ceux des maisons environnantes d'Amboise, de Tours, de Montgauger, d'Orléans[2], de Châtellerault ne furent richement dotés : c'est à la lettre évidemment qu'ils prenaient pour eux et suivaient la parole de St Paul : *Habentes alimenta et quibus tegamur his contenti sumus.*

Touchard-Lafosse, qui n'est pas très tendre pour les Religieux en général, constate la pénurie des Minimes. « Cette communauté, dit-il, fidèle aux principes de son humble fondateur, jouissait d'environ 4,000 livres de rentes au plus », et Fournier dit 3 ou 4,000. Ces historiens de Blois vont cependant tous les deux au-delà de la vérité, en leur appréciation des

[1] Les Religieux eurent de grandes difficultés pour la succession Chauvel que les hommes d'affaires embrouillaient à plaisir ; ce n'est même qu'à grand'peine qu'ils purent recouvrer un lot de dentelles de leur église, mis sous les scellés après la mort de leur bienfaitrice. Heureusement ils purent prouver qu'ils les avaient achetées en partie à la vente de la défunte reine de Pologne, aïeule de Louis XV, morte en 1716 et enterrée dans l'église des Jésuites.

[2] Le Petit Séminaire Ste-Croix, à Orléans, est aussi établi dans l'ancien couvent des Minimes.

revenus de nos Religieux. En effet, dans le *Tableau des Abbayes et des Monastères d'hommes en France*, à l'époque du trop fameux édit de 1768, tandis que St-Laumer compte 25,234 livres, Pont-Levoy 16,669, la Trinité de Vendôme 15,946, Bourgmoyen 13,409, les Cordeliers n'ont que 1,633 livres et les Minimes 1,138 ; et en 1790 le compte exact et détaillé de tous les revenus du couvent, écrit de la main du dernier correcteur Pierre Thibaudeau, constate d'une part[1] — dans la déclaration des biens faite à MM. les administrateurs du district de Blois, — conformément à la loi du 13 février 1790 — que leur revenu nominal s'élève à la somme de 2,699 livres ; que d'autre part leurs charges consistant spécialement en décimes et autres taxes (200 livres), frais de chapitre, obédience, entretien du P. Provincial (300 livres), rentes, droits, redevances dus sur leurs biens, aux Dames de la Visitation (150 livres), à St-Laumer, à St-Lazare, à St-Sauveur, à la marelle de St-Nicolas [2], à celle de St-Honoré, etc., atteignent le chiffre de 1,069 livres. Il ne restait donc que *1,630* livres.

Les principales sources de ces maigres revenus qui n'ont été constitués que peu à peu, au fur et à mesure des dons qui leur étaient faits, étaient à Blois. *Les Vieux Minimes* [3] affermés en dernier lieu à Pierre Mirault sous la réserve du Pressoir et de la Cave où les Religieux sont toujours venus faire le vin qu'ils récoltaient par eux-mêmes soit dans la vigne des

[1] Etat dressé le 1er mars 1790.

[2] Rente de 6 livres « due sur une maison appelée le Cheval-Rouge qu'on a abattue pour faire l'entrée de notre Eglise, payable le jour de Pâques. »

[3] La contenance était de 2 arpents, 3 boisselées 1/4, d'après l'expertise de M. Petit, *fameux arpenteur*, auteur d'un traité d'arpentage imprimé à Blois.

Grenouillets, paroisse St-Honoré, près Villiersfins, plantée en gros noir, soit dans celle du *climat de Villebrème* ; puis les 3 maisons devant la chapelle de Champbourdin, achetées en 1699 pour 3,400 livres des deniers de Mlle Marie-Thérèse Chauvel, tertiaire des Minimes.

A Villebarou, ils avaient fait l'acquisition de la seigneurie de Villeflanzy, de Madame Marie de Bodin de Boisrenard [1], veuve de M. Le Chat, seigneur de Thenay; les 6 censifs qui en dépendaient, entre autres les 4 de Villebrème tenus à foi et hommage de M. le comte de Bury, devenaient aussi leur propriété par cet achat moyennant 8,478 livres. La terre elle-même était « tenue et mouvant du roy en foy et hommaige à cause de son chastel de Blois ».

Peu à peu ils avaient agrandi cette terre par de nouveaux acquêts, et dans la même paroisse ils possédaient encore trois arpents situés à la petite Mare, six boisselées à Croquesonnette, une pièce aux Vallées-à-Larmes, 2 boisselées de vigne à La Bredoche et différentes autres parcelles tenues à bail par des Duloy, des Bourdonneau, des Flumas, etc., toutes vieilles familles de cultivateurs de Villebarou.

A Villerbon, l'étendue de leurs biens était de 30 boisselées environ.

A Fossé, le demi-arpent de pré qu'ils possédaient à la Guillemardière a failli leur être enlevé par le fisc faute de pouvoir présenter les titres de propriété.

[1] Elle était fille de Jacques de Bodin, seigneur de Boisrenard, à Nouan-sur-Loire, et petite-fille de Abraham de Bodin, le premier de cette famille cambrésienne qui se soit établi en Blaisois vers 1577 ; il était devenu seigneur de Villeflanzy par son mariage avec Eléonore Le Hucher qui eut cette terre en dot. De Bodin portait : *D'azur au chevron d'or accompagné de 3 roses de même, au chef d'argent chargé de trois merlettes d'azur.*

A Marolles, ils reconnaissent tenir *à droit de pur cens*, de messire de Belot, seigneur de Pezay; 10 boisselées aux Enfers.

A la Chaussée-Saint-Victor, ils sont propriétaires de 10 boisselées de pré ; à Saint-Lubin-en-Vergonnois, de deux arpents de pré, situés proche le moulin de Coutant, achetés en 1691, pour lesquels ils ont donné déclaration à M. le comte de Saint-Florentin, à cause de sa seigneurie de la Vrillière ; à Mont, d'un demi-arpent de pré.

A Saint-Sulpice, ils avaient la closerie de l'Abbaye comprenant 15 arpents pour lesquels ils touchaient 190 livres de ferme et qui fut vendue 4,550 livres à Gaudeau l'aîné, à Blois [1].

A Chouzy, la closerie de Château-Gaillard, 1677.

A Averdon, le Plessis-Guédon, métairie assez importante.

A Oucques et Viévy, autrefois Saint-Mandé, quelques terres labourables.

A Saint-Léonard, la belle ferme de la Coudraye-Mondon.

Ils possédaient en outre quelques petites rentes.

Une livre et demie sur une maison, sise au lieu dit *La Croix au Chat*, en la paroisse de Chitenay ; sur une maison et un jardin à Blois, rue Bretonnerie, 6 livres 1 sol ; sur une maison, située aux Grouëts, 1 livre ; 10 livres sur la maison de la rue Foullerie, cédées à Saint-Laumer ; enfin 8 livres de rentes rachetables à Cour-Cheverny, sur une maison au bourg.

C'était tout et c'était peu ; avec cela cependant ils auraient pu vivre à la rigueur mais, remarque le rédacteur du 1er inventaire : « Les affaires de cette mai-

[1] Le même jour, le beau domaine de Madon, maison de campagne des évêques de Blois, fut vendu 70,000 liv. à Cardon, demeurant à Rouen.

son ont été longtemps administrées par les frères qui ne savaient pas l'obligation que nous avons d'employer utilement ce qui devait servir à entretenir des fondations..... » Aussi malgré les dons, le revenu ne grandissait guère et cette petite note mélancolique laisse à supposer que la gestion des domaines, confiée à des hommes peu entendus en ces matières, créa un déficit presque permanent et mit assez souvent les religieux à la gêne, ne leur permettant même pas de réparer les bâtiments, dont on dut constater le très mauvais état, au moment de la dissolution de la communauté.

V

DROITS ET PRIVILÈGES DE LA MAISON

Les Minimes avaient été mieux accueillis par la Municipalité que par les Ordres religieux déjà établis à Blois. Du consentement de Messieurs les Echevins de la Ville, ils avaient été autorisés à bâtir, et en vertu d'une délibération prise le 3 mars 1614, signée Bugy, on prenait les Religieux sous la protection de la Ville. Ils avaient obtenu préalablement une autorisation analogue de l'évêque de Chartres, Hurault, et la permission du roi Louis XIII, datée de Fontainebleau, avait été enregistrée à la Chambre des Comptes de Blois.

Confiants encore dans la protection royale, qui s'était toujours largement étendue sur cet Ordre depuis Louis XI, ils adressent un placet au roi pour demander le droit de chauffage. Le 22 janvier 1622, ce droit leur est accordé à raison de 62 rottées [1] de bois

[1] La rottée est de 20 bûches de la longueur de 3 pieds 2 pouces.

par an à perpétuité. Ce droit qui leur est confirmé par Louis XIV en 1661 se perd bientôt pour eux et quand, en 1699, réduits à une situation très précaire, ils demandent à y être rétablis, s'appuyant sur ce que les Carmélites avaient réussi dans une requête semblable, on leur répond, aux Eaux et Forêts, que les besoins d'argent sont tels qu'il faut attendre de meilleurs jours.

Il ne paraît pas qu'ils soient jamais rentrés dans ce privilège; du moins en 1761 on constate qu'il est encore perdu.

Pour le privilège du *sel*, dont l'Ordre avait joui entièrement depuis sa fondation en France, le couvent de Blois est inquiété en 1646 et, forcé de présenter une requête pour être maintenu dans son droit, il doit déclarer le nombre de religieux occupant la maison et justifier qu'on s'y acquitte des prières et offices imposés en retour de cette exemption.

Il intervint alors une ordonnance de MM. les Officiers du grenier à sel par laquelle ils ont décidé qu' « au lieu d'envoyer quérir du sel sur les Marais de « Bretagne par les dits religieux, il leur en sera « fourni par les Officiers du grenier à sel du lieu, et de « prendre lettre de confirmation de Sa Majesté ».

Voici le modèle de la quittance qu'ils donnaient à M. le Receveur du grenier à sel :

« Je soussigné, Correcteur du couvent des Minimes de Blois, reconnais avoir reçu de M. N., receveur du grenier à sel du dit Blois, 3 minots de sel pour l'année 1699, commencée le 1er octobre et qui finira au dernier septembre prochain 1700, lesquels 3 minots de sel il plaist à Sa Majesté nous accorder chaque année par dotation et fondation ; en reconnaissance de quoi nous continuerons nos prières pour sa dite Majesté ».

En 1723, ils déclarent être dans la maison, dix reli-

gieux tant prêtres que frères et quatre domestiques, sans compter les religieux passants et autres. Trois ans après, ils reçoivent assignation et commandement de payer 133 livres et les deux sols pour livre pour *droit de confirmation* des trois minots de sel qu'ils ont droit de prendre au grenier de Blois.

Autre ennui : Ce n'est pas sans peine qu'en 1637 ils échappent à l'obligation de payer les décimes que veulent leur imposer Messieurs du clergé, et dont ils étaient jusque-là affranchis comme les autres Ordres mendiants.

En 1662, le roi leur fit remise des droits seigneuriaux et d'amortissement qu'ils devaient à cause de leur fief de Villeflanzy, nouvellement acquis. C'est par un arrêt de la Chambre des Comptes de Blois qu'ils avaient été dégrevés de cette charge, arrêt que plus tard ils invoquèrent contre le fermier du domaine du comté de Blois, le jour où celui-ci voulut exiger d'eux l'indemnité d'une exemption dont ils ne jouissaient plus à partir de 1689. L'ensemble de cette procédure figure dans une brochure in-quarto renfermant les justifications des privilèges et honneurs dus aux membres de la Chambre des Comptes de Blois[1], et composée pour en conserver le souvenir. Comme cet in-quarto est rare, nous donnons ici en entier la pièce qui concerne les Minimes :

ARRÊTS DE LA CHAMBRE DES COMPTES DE BLOIS
RECONNUS PAR LE CONSEIL

Extrait des Registres du Conseil d'État

Sur la requeste présentée au Roi en son conseil par les Religieux Minimes du Couvent de la Ville de Blois

[1] Etablie en 1509, la Chambre des Comptes de Blois fut supprimée en 1775.

contenant qu'ayant acquis la terre de Villeflanzi et ses dépendances par contract du 18 janvier 1661, moyennant 8,478 livres, et obtenu des lettres d'amortissement de cette terre au mois de janvier de la même année, à la charge de célébrer tous les ans haute messe le jour de Saint-Louis pour la conservation de la santé de Sa Majesté, les suppliants auraient poursuivi l'enthérinement de ses lettres à la *Chambre des Comptes de Blois*, sur lesquelles est intervenu arrest le 11 mai 1662, qui les a enthérinées, à la charge par les suppliants de payer par chacun an au Receveur du Domaine du Comté de Blois, 40 sols tournois, par reconnaissance de l'amortissement des droits par eux dus, pour raison de la dite acquisition ; depuis, Sa Majesté ayant par sa déclaration du 5 juillet 1689, révoqué toutes lettres d'amortissement gratuites, et ordonné le recouvrement des droits d'amortissement et de nouvel acquest ; les suppliants ont été employez dans un rôlle de modération — arrest au conseil le 12 janvier 1694 — pour plusieurs héritages qu'ils possèdent, sujets aux dits droits, et particulièrement pour la terre de Villeflanzi, dont les droits montent à trois mille cent trente une livres, et les deux sols pour livre qu'ils ont payés, ensemble pour les autres droits des dits héritages compris au dit rôlle ; suivant la quittance du Garde du Trésor royal, en datte du dernier mars 1694, montant à cinq mille neuf cent soixante et douze livres dix sols ; cependant le fermier du Domaine du Comté de Blois, prétend les obliger à payer annuellement la même redevance de quarante sols, ordonnée par l'arrest de la Chambre des Comptes de Blois, du XI mai 1662, en sorte que de la remise qu'il leur avait été accordée par Sa Majesté, par ses Lettres Patentes de l'année 1661, il se trouverait qu'après avoir payé les droits d'amortissement encore

chargés d'une redevance, qui ne devait être payée que par la dite charge de ses menus droits, ce qui ne serait pas passé : *A ces Causes* requeroient les suppliants à ce qu'il plût à Sa Majesté sur ce leur pourvoir. *Veu* la dite requeste, le contract d'acquisition de la ditte Terre de Villeflanzi, du 18 janvier 1661, les lettres d'amortissement du mois de janvier de la même année, l'arrest de la Chambre des Comptes de Blois, du 11 mai 1662, la déclaration du Roi du 5 juillet 1689, qui ordonne le recouvrement des droits d'amortissement et de nouvel acquest, l'extrait du rôlle de modération, arrest du Conseil en conséquence le 12 janvier 1694 et la quittance du Garde du Trésor général, signée de Frémons, du dernier mars 1604, contrôllée le 30 avril en suivant : Ouy le rapport du sieur Phelypeaux de Pontchartrain, conseiller ordinaire au Conseil royal, contrôlleur général des finances :

Le Roy en son Conseil, — ayant égard à ladite requeste et au moyen des paiements faits par les supplians des droits d'amortissement et de nouvel acquest, pour raison de l'acquisition par eux faite en 1661 de la Terre et Métairie de Villeflanzi, en exécution de la déclaration de Sa Majesté du 5 janvier 1689, — les a déchargés et décharge de la redevance de 40 sols tournois par chacun an, et pareillement de celle de soixante livres à chaque mutation de règne, dont ils avaient été chargés par l'arrest de la Chambre des Comptes de Blois du 11 mai 1662, pour reconnaissance de l'amortissement de ladite Terre de Villeflanzi et ses dépendances.

Fait Sa Majesté défense au Receveur du domaine du Comté de Blois, et à tous autres, de faire à l'avenir aucunes poursuites contre lesdits supplians pour

lesdites redevances, à peine de cinq cents livres d'amendes, et de tous dépens, dommages et interests.

Fait au Conseil d'Etat du roi, tenu à Versailles, le 14e jour de juillet 1699. Signé Ranchain, et collationné.

Pour leur privilège de *Franc-Salé* ils sont de nouveau inquiétés et, retranchés de l'Etat des exempts. En 1717, ils sont soumis à payer les droits d'entrée, mais grâce à des démarches, un arrêt du Conseil les rétablit dans leurs exemptions, 27 avril 1720, et ils reçurent le sel le 14 septembre suivant.

VI

ÉVÉNEMENTS INTÉRIEURS

La vie des Minimes étant particulièrement appliquée à la prière et à la contemplation, ces religieux étaient peu répandus au dehors, ils évangélisaient chez eux et prêchaient quelquefois dans les églises de la ville, mais leur maison n'a eu qu'un faible éclat extérieur, et l'on pourrait dire : Heureux furent-ils de n'avoir pas eu d'histoire. Aussi bien les registres capitulaires qui contenaient la vie intime du couvent et les incidents qu'elle pouvait comporter nous manquent entièrement. C'est donc à quelques rares particularités, recueillies çà et là par les échos d'alentour, que se borne ce que nous pouvons dire de leur existence monastique pendant près de deux siècles.

Leur église était fréquentée par le haut quartier de la ville. Elle fut un centre actif de réunions pieuses. « Dans la chapelle de la Sainte Vierge, dit Bernier, on conservait une image de la Mère de Dieu, à laquelle serait dû un fait miraculeux constaté par un procès-

verbal de l'année 1635 » ; malheureusement nous n'avons trouvé nulle part la trace ni de cette image, ni de ce document, qui auraient été pour nous du plus haut intérêt.

La translation des reliques de saint Vital et de sainte Candide fut une fête marquante pour le couvent. L'église des Minimes avait été enrichie de ces reliques données à Rome, en 1655, aux RR. PP. Gaultier et Vidal. Elles furent apportées chez M. Bourdonneau, official de l'évêque de Chartres, alors Ordinaire du lieu. Après les avoir reconnues, l'official les cacheta et scella du sceau de l'officialité, avec défense « de « rouvrir les dites châsses et les exposer jusqu'à ce « qu'il en soit autrement ordonné » ; et le 17 août 1656, le clergé de Blois fut convoqué par le chapitre de Saint-Sauveur, dans la maison de M. Bourdonneau, official, où se trouvèrent les députés de Bourg-Moyen, du chapitre de Saint-Jacques, des curés de la ville et des faubourgs, qui conclurent à la prière des RR. PP. Minimes qu'on transporterait *incognito* dans l'église de Saint-Sauveur les deux châsses, le 26 du présent mois, pour être le lendemain transférées solennellement dans l'église des PP. Minimes où tout le clergé serait convoqué. A cette occasion, une indulgence était accordée par le pape Clément X pour une fois seulement.

Il y avait eu avec Saint-Laumer un différend au sujet du moment même où ils devaient offrir à la messe le cierge d'une livre auquel ils étaient obligés ; la transaction signalée à ce sujet porte que « après la célébration des divins mystères, alors que le prêtre sera sur le point de descendre de l'autel, l'un des Pères Minimes sera tenu de lui présenter ledit cierge pour, par ledit prêtre qui aura célébré, le prendre et le recevoir » (5 avril 1639).

Ce n'est qu'en avril 1774 qu'ils sont dégagés, dans un chapitre général des Bénédictins, de l'obligation d'offrir ainsi solennellement le cierge, mais tenus encore de l'envoyer la veille ou le matin même de la fête de saint Laumer.

Un mandement de Mgr de Caumartin, évêque de Blois, en date du 13 avril 1726, défend expressément aux religieux de donner la communion pendant la quinzaine de Pâques et de mettre la nappe, à peine d'interdiction.

Cette prescription est renouvelée et confirmée par un article des Ordonnances synodales de 1730, où il est fait défense à tous supérieurs de communautés, *de celles même qui se prétendent exemptes*, de tendre la nappe de communion dans leurs églises pendant la quinzaine de Pâques, et de permettre qu'on y administre la sainte Eucharistie à aucune personne, sous quelque prétexte que ce soit, quand même elle aurait déjà satisfait au devoir pascal, — sans avoir obtenu la permission de l'évêque ou du curé, et cela sous peine d'interdiction.

En 1650, ils avaient été obligés de procéder contre les gens de Saint-Léonard et de Marchenoir, qui voulaient leur imposer le logement des soldats et gens de guerre dans leur métairie de la Coudraye, charge dont ils sont de droit exempts, comme il fut jugé en leur faveur au Présidial de Blois.

Un autre procès où ils ont été moins heureux est celui qui fut engagé avec le monastère des Ursulines, dont les possessions étaient voisines et limitrophes du couvent. Ils sont condamnés à ce sujet en 1658 par le bailli de Blois, puis en 1660 un arrêt du Parlement les oblige « à 534 livres à payer aux religieuses pour les « frais du procès au sujet des vües qu'elles préten- « daient avoir sur nous, moyennant certaines machi-

« nes qu'elles mettaient aux croisées de leur dortoir. »

Enfin, par une sentence arbitrale, ils sont condamnés à démolir le bâtiment qu'ils avaient commencé, à la réserve de la muraille qui est vis à vis des fenêtres du dortoir des religieuses, qui sera seulement baissée d'un pied et demi, de démolir aussi les voûtes et tuyaux de latrines à leurs dépens ; les religieuses seront tenues de leur payer 1,500 livres pour les dédommager de la dite démolition et de la construction du mur de clôture, outre les matériaux qui demeureront aux religieux; en outre, il leur est fait défense de faire aucune ouverture dans la dite muraille, et d'y appuyer aucun édifice, mais seulement de l'entretenir.

Cette sentence est homologuée par un arrêt du Parlement du 6 septembre 1664, et un procès-verbal du mois de novembre suivant constate que la sentence a été exécutée et que la grande muraille a 32 pieds 1/2 de hauteur.

Du passage des Provinciaux de Touraine, il ne reste que les signatures annuelles apposées à l'inventaire de 1699 et à celui de 1761, qui témoignent toutes de la bonne tenue des archives enfermées dans le coffre aux trois serrures. Voici le premier de ces témoignages écrit en 1699, signé Charles de Saint-Christophe, provincial :

Authentica instrumenta Conventus nostri blesensis visitantes eâ diligenti curâ, asservata, bene composita et in novo indice secundum ordinem descripta, studio et operâ vigilantissimi Patris Francisci Gaudion procuratoris comperimus, in quorum fidem subscripsimus die nonâ Aprilis, anni 1699.

Sur le même registre, en 1736, est signalée la visite du Général de l'Ordre avec les trois signatures suivantes :

F. Franc^{us} Sirera g^{lis}.

F. Francus à Longobardis colla glis.

F. Arnulphus Neveux colla gallus.

Parmi les religieux, le seul dont nous connaissions un ouvrage imprimé est le Père Despagne, qui s'occupait d'études scientifiques [1]. Il fut chargé par l'Edilité de Blois de construire plusieurs cadrans solaires aux endroits les plus apparents et les plus fréquentés de la ville : preuve de la sollicitude municipale pour les intérêts des habitants : c'est dans une Assemblée particulière du 26 décembre 1757, que fut prise cette détermination.

« Pour la décoration de la ville et l'utilité publique, Messieurs les Echevins ont fait faire un méridien sur la place de la Cathédrale, et un cadrant solair sur le quay, par le Père Despagne, Minime; ils ont aussi fait imprimer à ce sujet un volume ayant pour titre *Règle des horloges et explication des deux Méridiennes du tems-vray et du tems-moyen*[2] : ce qui a occasionné une dépense de 400 livres tant pour lesdits ouvrages que pour la gratification qu'il convient donner au Père Minime ».

On voit encore, place Saint-Louis, à la hauteur du 1er étage de la maison qui porte actuellement le n° 12, les restes du méridien consistant en trois tiges de fer qui soutiennent un soleil de métal autrefois doré. Le cadran du quai Saint-Jean (le seul quai existant alors à Blois), a complètement disparu : disparu aussi le cadran établi dans le monastère par le même religieux au milieu de la façade méridionale du principal édifice conventuel. Endommagé d'abord par la construction de notre *Galerie vitrée*, on pouvait y lire encore

[1] L'auxiliaire de Pascal dans sa célèbre expérience du Puy-de-Dôme, était aussi un Minime du couvent de Clermont-Ferrand.

[2] Plaquette de 40 pages imprimée à Blois, chez P.-J. Masson, 1757.

jusqu'à ces dernières années l'inscription laconique ULTIMA SOLVET, qui a intrigué souvent et mis en défaut parfois la sagacité de bien des générations de jeunes latinistes.

VII

LA FIN DU MONASTÈRE

Les Minimes de Blois ne formèrent, à aucune époque, une communauté considérable ; au moment le plus florissant, ils n'ont guère dépassé le nombre de douze religieux profès ou oblats, résidant dans la maison. Dès 1727, sous le Correctorat du R. P. Jean Aimard, ils ne sont déjà plus que six religieux prêtres, et en 1774, après l'exécution rigoureuse du fatal édit de 1768, par les soins du triste Loménie de Brienne, instrument trop docile de *la Commission des Réguliers*, on ne compte plus que trois prêtres : Jean Lebon, correcteur ; Louis Grey et Barnabé Hémery. Enfin, au matin de la Révolution, la pauvre communauté se voit réduite à deux membres : Pierre Thibaudeau, né en 1729, et Jean-Baptiste Gallois, né en 1755.

Il en était ainsi dans la plupart des Ordres religieux, qui s'éteignaient lentement, mais inévitablement, frappés dans leur source, privés de recrues et réduits par les circonstances, l'influence janséniste, les lois, l'esprit public, à disparaître à plus ou moins longue échéance, si la Révolution, par la constitution civile du clergé, n'était venue précipiter ce mouvement en tuant ce qui allait bientôt mourir. Ainsi à Tours, dans ce célèbre couvent du Plessis, siège du provincialat, qui avait compté au siècle précédent jusqu'à cinquante religieux et plus, ils n'étaient que six prêtres en 1790, qui firent, il faut l'avouer, assez mauvaise contenance devant le serment schismatique.

Dans une sorte de quiétude et d'apathie dissolvante qui avait succédé aux beaux jours de ferveur et d'élan d'autrefois, beaucoup de religieux, à la fin du XVIIIe siècle, avaient fini par mener, à l'ombre de leurs cloîtres, une vie quasi-bourgeoise; ils dormaient...., quel terrible réveil leur était préparé!! Après les premières secousses révolutionnaires, qui atteignaient et étourdissaient tout le monde, on s'en prit particulièrement à eux. Le 1er mars 1790, les Minimes durent dresser, certifier et envoyer à la Municipalité une déclaration de leurs biens, une liste de leurs charges et mises, et un état du mobilier qui se trouvait dans le couvent; pauvre mobilier, en vérité, et dont *la Nation*, comme on disait alors, ne dut retirer qu'un faible bénéfice. Avec une conscience scrupuleuse, le Père Thibaudeau couche sur les feuillets mal cousus d'un grand cahier de fort mauvais papier tous les objets qui seront susceptibles d'être vendus. A part ce qui provient de l'église, et qui est, fort modeste, tout le reste accuse la misère et ne mérite pas mention. Le plus clair de cet état consiste dans : les trois cloches du clocher, deux calices, un encensoir et sa navette, un St-Ciboire, un Soleil, une petite boîte à mettre les Saintes-Huiles, le tout en argent. A cela s'ajoute quelques linges et nappes d'autel, des chandeliers de fonte ou d'étain, 8 chappes, 8 aubes, 12 chasubles, *qui n'ont point de galons d'or ;* puis on signale une horloge et une bibliothèque de peu de valeur, sans manuscrits [1]; une chambre où il y a un lit garni et quelques mauvaises pièces de tapisserie, ainsi que de vieux fauteuils.

[1] La pauvre bibliothèque, dont un inventaire ultérieur dressé par la Municipalité elle-même donne le détail, se composait de 257 volumes, dont 136 in-folio, 20 in-4°, 11 in-octavo, 50 in-12, 40 in-16 sans catalogue.

« Dans l'infirmerie, il y a trois lits complets occupés par *Messieurs du Séminaire*, et deux armoires et deux tables ; on peut voir l'inventaire entre ces Messieurs et nous ».

Cette dernière note nous fait constater ce que nous savions déjà, que, dès 1786, pendant la construction du nouveau grand Séminaire qui s'élevait près du prieuré de Saint-Jean-en-Grève[1], Mgr de Thémines avait fait préparer chez les P. Minimes d'un commun accord avec eux le logement de plusieurs personnes de cette maison. Même le Séminaire avait payé certaines réparations faites au bâtiment des Minimes aménagé à cet effet, car on trouve dans le *Livre des Recettes et Dépenses des Biens de Boulogne*[2] la mention de mémoires d'ouvriers payés pour avoir travaillé chez les Minimes : Ainsi, (fin 1786), couvreur, menuisier, serrurier ; en janvier 1787, déménagements, charpentier, maçon, etc.[3]

Enfin, sous le n° 16 de la *Déclaration des Biens*, on voit signalés ensemble un cheval, une commode dont le dessus est de marbre, plus un coffret à quatre serrures. Le bon Père s'est bien appliqué à ne rien oublier, et il fait suivre son inventaire et sa déclaration, des notes suivantes qui nous paraissent aussi lamentables que significatives.

« Par quoi, apert qu'il ne nous reste que 1630 livres,
« 12 sols un denier. Mais qui voudrait assurer la
« recette en son entier telle qu'elle est portée ! Que de
« pertes et de remises n'essuyons-nous pas ? Si par
« hasard il y avait quelque méprise, ce qui serait

[1] Aujourd'hui propriété habitée par M. de Villequetout.

[2] Ce prieuré fort connu faisait partie des biens du grand Séminaire.

[3] Voir Archives dép. *Séminaire de Blois*, série G, p. 180.

« contre ma volonté, je prie de ne m'en vouloir pas :
« *Humanum est errare.*

« J'offre mes services, mes petites connaissances, « au recouvrement des dites rentes. Le tout conte- « nant foi et vérité, autant que je puis le croire. J'ai « signé à Blois, ce 1[er] mars 1790. F. P. Thibaudeau, « R[x] Minime supérieur. »

N'est-ce pas là le langage d'un homme trop préoccupé de se mettre en règle avec une autorité dejà despotique et tracassière? et comme il se croit obligé de se faire humble en face de ces nouveaux maîtres, dont il craint le regard inquisiteur, sans se douter encore qu'ils lui porteront bientôt les derniers coups !

Un nouvel inventaire est fait le 27 avril de la même année, par les soins et les agents de la Municipalité; après quoi les scellés sont apposés sur toutes les portes qui peuvent renfermer quelque objet mobilier, et pour comble d'ironie, ici comme en beaucoup d'autres maisons religieuses, c'est le supérieur qui est chargé de veiller, sous sa propre responsabilité, à la garde de ces sceaux, qui consacrent l'usurpation et le vol flagrant, en attendant la vente définitive.

Vers la fin de cette même année 1790, le 6 décembre, une visite domiciliaire est faite de nouveau, dont procès-verbal est dressé[1], constatant qu'aucun détournement n'a été commis des articles précédemment mentionnés et ajoutant comme objets mobiliers pouvant être vendus: un tabernacle en bois doré, un autel en tombeau, un grand tableau formant le fond, avec sept figures représentant les saints fondateurs de l'Ordre et la Sainte Famille.

On fait remarquer dans cet acte que les scellés n'ont

[1] Déclarations et procès-verbaux des Jacobins, Minimes, Capucins, série Q. Domaines nationaux. Archives départementales.

pas été mis sur la porte de la sacristie à cause de MM. du Séminaire qui en ont l'usage.

Précédemment avait eu lieu une sorte de comparution de nos deux religieux devant ces mêmes officiers municipaux Blau et de la Boullaye, accompagnés du substitut Farré et du greffier Arnault, qui relatent l'interrogatoire en ces termes: « Les avons requis chacun en particulier de nous dire s'ils avaient des déclarations à nous faire et s'ils voulaient s'expliquer sur leurs intentions de sortir de cette maison ou de rester dans l'Ordre; nous ont déclaré, savoir : ledit R. P. Thibaudeau qu'il se réservait d'expliquer ses intentions lorsque l'Assemblée nationale aura fixé irrévocablement le traitement et le sort des religieux[1] ; et à l'égard du R. P. Gallois, il nous a dit être dans l'intention de sortir et de jouir de la pension accordée par le gouvernement. »

Ainsi disparaissait de notre vieille ville, avec tant d'autres, cette communauté religieuse, une des plus humbles, mais aussi une des plus édifiantes qui, par ses prières et sa régularité longtemps irréprochable, fit du bien parmi nous sans faire aucun bruit, se conformant en cela aux vues si élevées, et véritablement surnaturelles de son saint fondateur. Anéantis complètement en France, les Minimes, dont la règle était sévère et difficile à pratiquer dans les conditions nouvelles de la vie et de la société, subsistent encore en Italie et surtout en Sicile. Au diocèse de Marseille un essai de restauration a été tenté, vers 1845 et ne réussit pas; la petite communauté se sépara en 1859. Pareil essai fait au diocèse de Fréjus, et c'est le

[1] Hélas, malgré cette réserve, nous trouvons, l'année suivante 1791, dans la liste des religieux pensionnés, le nom du P. Thibaudeau suivi du chiffre relativement modeste de 800 livres. C'est tout dire !

seul que nous connaissions, semble devoir être plus durable ; les religieux ayant adopté les adoucissements apportés à la règle primitive par les Souverains Pontifes et mêlant à la vie contemplative, les exercices d'un apostolat actif qui semblent s'imposer aujourd'hui à presque tous les Ordres religieux.

VIII

VENTE DES BIENS ET DE LA MAISON

Le 24 novembre 1789, un premier décret relatif aux biens ecclésiastiques, les mettait à la disposition de la nation pour subvenir aux besoins de la défense nationale, et sur la proposition de Maurice de Talleyrand-Périgord, évêque d'Autun, l'Assemblée, quelques semaines après, ordonna par un décret la vente de tous les biens du clergé (19 décembre 1789). Il en fut mis en vente une première fois pour 400 millions, et les biens des Minimes se fondirent en une goutte légère qui devait aller se perdre dans ce Pactole odieusement improvisé. Le déficit énorme, depuis longtemps creusé, ne fut pas comblé par cette spoliation sacrilège. Une telle base était alors trop incertaine, pour appuyer la confiance du public dans les assignats émis sur cette hypothèque ; mais le résultat voulu, cherché, prévu, fut immédiatement atteint, d'ôter au clergé son influence politique et sociale, son indépendance et sa liberté, en le réduisant de la condition de grand propriétaire foncier à celle de simple salarié de la nation. Poursuivant l'œuvre destructive, l'Assemblée nationale abolit les vœux monastiques et du même coup supprima tous les Ordres religieux, 11-13 février 1790 ; et le 2 juillet de la même année, elle mit

le comble à ses attentats en votant la *Constitution civile du clergé*, destinée à établir le schisme. Dès lors c'en était si bien fait de la puissance ecclésiastique, que « avant les derniers malheurs de Louis XVI [1], on remit à la Reine un projet développé où l'on discutait toutes les chances qui restaient à la royauté, les appuis sur lesquels il lui était permis de compter. Dans cette revue des forces monarchiques, l'Eglise de France n'obtenait que ces deux mots dédaigneux : « Le clergé est définitivement anéanti ; on ne doit même plus en parler ».

Les terres de nos religieux se vendirent assez facilement en parcelles, pour quelques poignées d'assignats, la plus grande partie à des habitants de Villebarou, comme on peut le voir aux Archives départementales, dans les registres des délibérations qui ordonnent la vente des biens nationaux (loi du 27 avril 1791). L'enclos des Vieux-Minimes fut acheté par Riffault, notaire à Blois, et en 1794, par ordre de la Municipalité, le nouveau propriétaire dut arracher 6 à 7 boisselées de vieilles vignes pour pouvoir en conserver 2 ou 3 de jeunes, en se conformant à l'arrêté du représentant en mission Garnier de Saintes [2] (5 ventôse 1794). C'est en mars 1794 que furent vendues la maison et la métairie de Villeflanzy avec trois arpents et une boisselée de terres pour 1,082 francs. La closerie de Saint-Sulpice avait été vendue précédemment 4,550 francs à Gaudeau l'aîné, de Blois.

Tous les autres domaines trouvèrent plus facilement acquéreur que le couvent lui-même. Quelle fut la destination de cette maison pendant la période révolu-

[1] Aubertin, *l'Esprit Public au XVIII[e] siècle.*

[2] Cet arrêté enjoignait de supprimer les vignes pour ensemencer en blé les terres qui étaient susceptibles de produire des céréales.

tionnaire de 1791 à 1799? Une tradition veut qu'elle ait été louée d'abord en tout ou en partie à un fabricant d'huile, puis qu'elle soit devenue lieu de détention après la promulgation de la *Loi sur les suspects*. De ces deux points nous n'avons pu faire la preuve. Tandis qu'aux registres municipaux il est souvent fait mention des *Ursulines* comme prison, puis caserne, des *Saintes-Maries* comme caserne et dépôt de poudre, des *Carmélites* et des *Capucins* comme prison, des *Jacobins* comme école, on ne voit rien de semblable pour les *Minimes*. Cependant de solides barreaux de fer qui grillent encore la plupart des fenêtres de notre vieille étude, autrefois réfectoire des religieux, sembleraient indiquer la salle préparée en vue de cette destination pénitentiaire. D'autre part nous savons qu'à la date du 3 floréal an II [1], l'église était encore debout, puisqu'on demandait à l'utiliser de cette sorte : « Vu la pétition du citoyen Amaury Duchesne, tonnelier, tendant à ce qu'il lui soit accordé l'église des ci-devant Minimes pour loger ses poinçons jusqu'à ce qu'il ait pu se procurer un autre local. Le Conseil général, ouï l'agent national p^re a renvoyé le pétitionnaire à se pourvoir près l'administration du district, attendu qu'il s'agit de disposer de la jouissance d'un domaine national ».

D'après les plans d'embellissement et les projets de transformation de la ville, plusieurs des domaines acquis à la nation devaient être divisés pour être vendus — et des rues nouvelles étaient largement tracées dans ces terrains expropriés... à si bon compte. — L'enclos des Minimes fut du nombre. Du *Pavé Chambourdin* une petite allée conduisait à l'église en passant sous un porche en forme de plein cintre qui

[1] Reg. Munic. Volume n° 17, p. 33.

portait le n° 45.[1] C'était la seule entrée, et la seule communication du couvent avec le dehors. Cette allée devait être prolongée en ligne droite, traverser dans le sens de la longueur l'église condamnée à disparaître, couper l'enclos et aller rejoindre l'ancienne rue des Vieux-Minimes, aujourd'hui des Chevaliers.

Perpendiculairement à celle-ci une autre rue devait traverser les jardins des Minimes passant à 12 toises environ du grand bâtiment, réunir le Bourg-Neuf à la rue des Granges et diviser ainsi en trois lots la propriété qui était d'un seul tenant : ce furent les rues Franciade et de la Paix qui se croisent actuellement un peu au-dessus de l'emplacement du chevet de l'église qui donnait au nord.

Toutes ces conditions étaient spécifiées dans l'acte de la vente en bloc qui eut lieu seulement le 21 ventôse an 7[2] (11 mars 1799 vieux style). L'acquéreur, un sieur François Letourneur, garde-magasin général du timbre, demeurant à Paris[3], ayant pour mandataire Jacques-Louis Hüe, entrepreneur des travaux publics, demeurant à Menars, eut le « ci-devant monastère consistant en bâtiments, cour et trois jardins », pour la somme de 16,200 francs.

La désignation était ainsi libellée :

La première partie contenant 86 ares 16 centiares (ou 2,317 toises superficielles) composée des bâtiments qui servaient de monastère, cour autour et

[1] C'est dans cette allée même que la maison Chauvel avait une porte charretière dont Mlle Chauvel a joui pour sa chaise roulante et ses autres charrois. Elle avait fait un billet de 500 livres à cet effet.

[2] Tome XII des ventes de B. N. (L. 847. an 4 à 7) et copie conforme du 27 juin 1821, signée le Cher Alardet, aux Archives du Petit Séminaire.

[3] Rue Honoré, n° 1515, division de la Butte des moulins.

d'un jardin appelé le *Préhaut*, enclavé de trois parts dans les dits bâtiments qui ont chacun un rez-de-chaussée, un premier étage et un grenier dessus, couvert en ardoise, cave sous une partie des dits bâtiments, le tout se tenant et joignant du nord, en long, à la nouvelle rue de la Paix ; du levant, à la nouvelle rue Franciade ; du midi, en long, à divers particuliers ; du couchant, en pointe, à la rue des Minimes, ou Champbourdin, qui conduit à celle allant aux Granges.

La deuxième partie contenant 41 ares 51 centiares (ou 1,193 toises superficielles), composée d'une portion de jardin tenant du nord à différents particuliers, un mur dépendant d'un enclos entre deux, et encore au jardin du citoyen Devat, dépendant du ci-devant monastère des Ursulines, un mur mitoyen entre deux ; levant à la partie ci-après désignée, la rue Franciade entre deux ; couchant en pointe à la rue des Granges.

La troisième partie contenant 4 ares 62 centiares (ou 138 toises superficielles), composée d'une autre partie du jardin, joignant du nord au citoyen Daveux, mur mitoyen entre deux ; levant à l'ancien enclos des Ursulines, mur mitoyen entre deux ; midi à la rue de la Paix ; couchant à celle Franciade.

Letourneur ne tarda pas à se défaire de cette propriété, qu'il n'avait achetée évidemment que pour la revendre. Dispersées par l'orage révolutionnaire, privées de leur maison vendue comme bien national, celles des anciennes Ursulines qui survivaient encore se trouvèrent réunies autour de Mme Marie-Catherine Maréchau de la Chauvinière, qui leur fournit un refuge en achetant la maison des Minimes le 16 thermidor an 10 (4 août 1802). Mais au cours de sa jouissance, elle aliéna les deux parties détachées du domaine et par

son testament[1] en date du 30 avril 1812, elle donna le couvent à l'Hôtel-Dieu de la ville de Blois à la charge :

1° De faire dire annuellement à perpétuité au jour anniversaire de son décès, une messe basse pour le repos de son âme.

2° De n'entrer en jouissance qu'après le décès des personnes (ses sœurs en religion) auxquelles elle en avait donné l'usufruit par acte entre vifs le 7 août 1802.

3° De fournir à Marguerite Prévost, sa domestique, si elle survivait à la cessation de cet usufruit, un logement en ville de la somme de cinquante francs, ou de lui payer annuellement cette somme même.

C'est donc de MM. les Administrateurs des Hospices de Blois, et en acceptant les charges énoncées ci-dessus, que M. Pointeau, curé de Saint-Louis, achète pour 6,800 francs et paie comptant les bâtiments de nouveau décrits comme il suit :

Cette maison consiste en trois grands corps de bâtiments réunis à la suite les uns des autres en retour d'équerre et formant un fer à cheval dans leur ensemble : ces bâtiments sont placés à peu près au milieu d'un grand terrain divisé en deux parties dont la surface réunie est d'environ 86 ares (un arpent cinq boisselées).

Le premier de ces bâtiments, dont la longueur est de 40 mètres, est situé au levant sur la rue Bourbon[2], le second a également 40 mètres de longueur sur sa face principale qui est au nord, le troisième, situé à l'ouest, a 25^{m}85 de longueur.

Cette vente n'eut lieu que le 2 juillet 1821, et M. Pointeau ne devait entrer en jouissance de la maison qu'au

[1] Cf. Bureau des hypothèques de Blois, un extrait de ce testament du 1er août 1818, volume 140, n° 81

[2] C'est-à-dire la rue Franciade ; les nouveaux anabaptistes de rues ont eu, eux aussi, des ancêtres.

décès de la dernière des légataires universelles de Mme de la Chauvinière, *sauf*, est-il dit dans l'acte, *tous arrangements qu'il aurait pu ou pourrait faire avec les ayants-droit.*

Cette restriction s'explique fort bien, quand on sait que depuis 1818 le curé de Saint-Louis, en qualité de *locataire* des dernières Ursulines, avait établi dans cet immeuble le Petit Séminaire qu'il venait de fonder.

IX

LES RELIQUES

Il n'est pas sans intérêt de savoir ce que sont devenues les reliques insignes de saint Vital et de sainte Candide qui avaient été solennellement transférées de l'église de Saint-Sauveur à celle des Minimes en 1656. Grâce à l'obligeance de M. l'abbé Dupont, secrétaire général de l'Évêché, il nous a été facile de reconstituer l'histoire de ces vénérables ossements depuis la Révolution, singulièrement en ce qui concerne saint Vital.

Le corps du saint Martyr se trouve en grande partie à l'évêché, dans la cassette de bois de cyprès où il avait été déposé et scellé à Rome avant d'être remis au P. Vidal. C'est là où nous avons pu lire les *Authentiques* et les témoignages qui concernent l'identité de ce précieux dépôt.

Aussi importantes au point de vue hagiographique qu'au regard de l'histoire locale, ces pièces nous ont paru de nature à prendre place ici, elles nous montreront d'ailleurs avec quel soin jaloux l'Eglise veille sur les restes de ceux qui l'ont honorée par leur vertu et par leur héroïsme.

La pièce suivante est écrite sur parchemin, le premier alinéa, tracé en lettres d'or, est surmonté des armes enluminées de l'évêque de Sutri et Nepi[1] ; un grand sceau de cire jaune, aux mêmes armes, renfermé dans une boîte de cuivre, est attaché au parchemin par un cordon de soie :

MARCELLUS ANANIA DEI ET APOSTOLICÆ SEDIS GRATIA EPUS SUTRINUS ET NEPESINUS IN ALMA URBE EMINENTISSIMI ET REVIMI DNI CARDINALIS SANCTISSIMI DNI NRI DNI ALEXANDRI P. P. VII. VICARII VICES GERENS.

Universis et singulis has presentes nostras litteras inspecturis fidem facimus atque testamur quod nos ad majorem omnipotentis Dei et Sanctorum suorum gloriam dono dedimus, et consignavimus ad modum Rdo Patri Fratri Alberto Vidal sacerdoti theologo ordinis Minorum sancti Francisci de Paula corpus seu ossa corporis sancti Vitalis Mart. alias de mandato Sanctissimi cœmeterio sanctæ Ciriacæ extractu eidemque Patri Alberto, ut prædictas sanctas reliquias in capsula cupressina sigillo nostro munita occlusas apud se retinere, aliis donare, extra urbem mittere et in qualibet ecclesia, vel Oratorio publice fidelium venerationi exponere et collocare possit et valeat harum serie licentiam in Domino concedimus et facultatem impartimur in cujus rei Fidem, has presentes manu nostra firmatas et sigilli nostri magni appensione munitas per infrascrittum segretarium nostrum expediri iussimus. Dat. Romæ ex Œdibus nostris, hac die decima mensis aprilis MDCLV.

MARCELLUS, EPISCOPUS SUTRINUS ET NEPESINUS V. G.
JOSEPH FERRETTUS, Sec.

[1] D'azur au lion d'or, passant sur un pré de sinople en pointe, portant un oiseau d'argent sur son dos.

Une première reconnaissance des reliques fut faite à Blois, chez les Minimes, par Philippe Bourdonneau, official de Mgr l'évêque de Chartres et chanoine théologal de Saint-Sauveur[1], comme l'atteste une copie authentique du procès-verbal sur parchemin, renfermée dans la cassette même avec les reliques. Cette pièce constate l'exacte correspondance entre la cassette et la description qui en est donnée, l'intégrité des sceaux et des cordes qui l'entourent, d'où il ressort qu'elle n'a pu être ouverte depuis sa fermeture :

A tous ceux qui les présentes lettres verront Phelipes Bourdonneau prestre chanoine théologal en l'église collégiale Saint-Sauveur de Blois, juge et official en l'archidiaconé du dit Blois. En conséquence d'une lettre de Monsieur l'official de Chartres dattée du trentième juillet mil six cent cinq[te] six signée B. Féron abbé de Saint-Laumer à nous adressante, sommes transportés au couvent des Pères Minimes de cette ville de Blois, pour voir et visiter certaines reliques envoyées de Rome aux dits Pères ou estant sont comparus les Pères frère Jean-Robert correcteur, frères Pierre du Temple et Michel Lamé sénieurs[2], Jullien de Saint Joseph sacristain, Martin Marchais et Jacques Huard tous prêtres et religieux du dit couvent, lesquels nous ont presenté deux certaines lettres en parchemin de Monseigneur l'Eminentissime et Révérendissime Évesque Marcel Anania vice-gérant de Monseigneur l'Eminentissime Cardinal Ghyzy à présent pape Alexandre septième en forme d'atestaôn, qui commencent *Marcellus Anania Dei et Apostolicæ sedis*

[1] Devenu curé de Vienne, ce personnage aurait laissé les meilleurs souvenirs et serait mort en odeur de sainteté.

[2] C'est le titre que portaient dans l'Ordre les assistants du correcteur.

gratia episcopus. La première lettre concerne les reliques du corps de sainte Candide, dont n'est fait mention en ce présent extrait mais seulement de celui de saint Vital ainsi qu'il suit. Ce fait, nous avons fait lecture d'une autre lettre aussi en parchemin en forme d'atestaôn esmanée de mon dit seigneur évesque qui commence *Marcellus Anania Dei et apostolicæ sedis gratia Episcopus sutrinus et nepizinus*, et plus bas Joseph Feretus secret. dattée du dixième jour du mois d'Apvril mil huit cent cinq[te] cinq par laquelle mon dit seigneur fait foi et atteste qu'il a donné et confié au Père frère Albert Vidal, prestre théologien de l'ordre des Pères Minimes de Saint François de Paulle, le corps ou les ossements de saint Vital, martir qui aurait autrefois esté tiré du cimetière de Sainte Cyriaque par le commandement de sa Sainteté et qu'il avait mis les dites reliques dans une caisse de bois de cyprès scellée de son sceau et de ses armes, après quoi nous aurions aussi fait tirer de la dite armoire une autre cassette à peu près semblable à la première, sauf qu'elle n'est pas du tout si longue, faite aussi de bois de cyprès comme il est porté dans la dite atestaôn et l'ayant posée sur une table parée d'une nappe blanche, nous l'avons faict ouvrir en notre présence et avons treuvé qu'elle estait pleine d'ossements secs et descharnés comme d'une teste toutte entière fendue et cassée au dessus comme d'un coup de hache ou d'espée, deux bras et deux jambes entières et généralement de tous les ossements du corps d'un enfant de l'âge de quatorze ou quinze ans, lesquels nous avons visittés et montrez aux dits Pères les uns après les autres. Ce qui estant faict nous avons reposé les dicts ossements proprement comme ils étaient dans la dite cassette que nous avons fait refermer et scellée comme l'autre du sceau de l'officialité et remise dans

la dite armoire avec les deux lettres ou atestaôns susdittes, faisant deffences aux dicts Pères comme ci-dessus de rouvrir la ditte cassette et de l'exposer jusques à ce qu'il en soit autrement ordonné par mon dictseigneur l'Illustrissime et Révérendissime évesque de Chartres ou ses grands vicaires, dont et de tout ce que dessus nous avons fait dresser le présent procès-verbal par Nicolas le Febvre, notre greffier ordinaire qu'avons pris pour adjoint et rédiger icelui par escript, les dicts Pères Minimes ce requérant. Fait au couvent des dicts Pères Minimes à Bloys par nous juge et official susd[t] le premier d'aoûst mil six cent cinquante et six et ont les dicts Pères signé la minute du présent procès-verbal avec nous et notre greffier.

J'ai soussigné greffier cy-dessus nommé certiffie avoir tiré l'extrait cy-dessus du corps du procès-verbal faict et dressé par l'ordre de Mons[r] l'official lors de l'ouverture et visite des cassettes où sont les reliques des saints y mentionnés pour estre ledit extrait mis dans la double caisse où l'on a posé celle de cyprès dans laquelle est enfermé le corps de S[t] Vital martir. En foi de quoy j'ai signé ce vingt-cinquiesme jour dud[t] mois et an 1656.

LEFEBVRE, greff.

Après avoir rompu les sceaux, reconnu les reliques, les avoir réintégrées et de nouveau scellé du sceau de l'officialité la boîte qui les contient, on dut attendre, avant de les exposer, l'autorisation de l'Ordinaire. En réponse au procès-verbal de l'Official cette autorisation arriva sous cette forme :

Nous Blaise Féron p[tre] docteur en théologie de la maison et société de Sorbonne abbé de St Laumer de Blois official et g[d] vicaire de Mgr l'Ill[me] et R[me] évesque de Chartres, après avoir lu, vu et considéré le procès-

verbal ci-dessus, permettons aux Pères Minimes du couvent de Blois d'exposer les ossements de sainte Candide et de saint Vital y mentionnés pour être vénérés par le peuple. Fait à Chartres le 8me août 1656.

Signé : B. FÉRON. FARRÉ, secrétaire.

Transportées processionnellement de l'église Saint-Sauveur à celle des Minimes, les reliques furent depuis lors exposées de chaque côté du maître-autel à la vénération des fidèles, jusqu'en 1791. A cette date funeste, saint Vital et sainte Candide partagèrent un sort tout différent.

A l'égard du premier, nous avons un document de la plus haute importance et d'un vif intérêt, dans une lettre datée du 16 avril 1791, adressée à Mgr de Thémines, évêque de Blois, par le sauveur des reliques de saint Vital. En un jour d'effervescence et de tumulte populaire, craignant la violation de l'église et la profanation des saints ossements, l'abbé Dubois, qui n'était encore que sous-diacre, se risqua à les sauver ; sa lettre — écrite, il est facile de le voir, sous la vive impression du moment — reflète les inquiétudes et les angoisses de ces tristes jours , nous la transcrivons très exactement :

Monseigneur,

Je suis allé chez les R. P. Minimes, j'ai brisé une grande boîte qui contenait la châsse que je vous envoie; cette châsse contient les ossements de saint Vital. Il y a écrit au haut : *Corpus seu ossa sancti Vitalis martyris ;* au bas : *pro ecclesia ffr. ordinis Minimorum S^{ti} Francisci de Paula civitatis Blesensis, ex dono R^{di} P. Alberti Vidal.* Elle est scellée de deux sceaux, et entourée d'une corde qui selon moi ne signifie rien, cette corde a un nœud caché d'un parche-

min rempli d'une cire verte par dessus la boîte. Par dessous il y a à cette même corde un autre nœud en boucle et comme il me semble qu'on pourrait facilement la défaire et la remettre en son même état sans qu'il y parût, je juge que c'est un cordeau inutile à démontrer l'authenticité des reliques; cependant je me donne bien garde d'y toucher; la même boîte qui contenait cette châsse renfermait les deux titres de parchemin que je vous envoie, l'un vient de Rome, et a un grand cachet renfermé dans une boîte de cuivre jaune; il y a écrit en tête de ce titre ou certificat : *Marcellus Anania Dei et Apostolicæ Sedis gratia epûs Sutrinus* et le reste, au bas il y a *Marcellus episcopus Sutrinus et Nepezinus* et encore plus bas *Joseph Feretus secret.* L'autre titre ne fait que constater ce premier, il commence ainsi : A tous ceux qui ces présentes verront Phelipes Bourdonneau prestre, chanoine théologal en l'église collégiale Saint-Sauveur de Blois, etc. Il y a au bas, à main droite quand on lit, un sceau qui forme comme une croix. J'ai trouvé la première boîte, c'est-à-dire la boîte qui contenait celle-ci qui contient les reliques et que je nomme plus haut châsse, j'ai trouvé dis-je cette première boîte endommagée par le haut assez pour y passer la main, mais on ne pouvait atteindre aux reliques parce qu'il y avait *un plancher* qui en empêchait; pour me bien faire entendre, c'est comme si on crevait le toit d'une maison, alors on ne pourrait aller dans la chambre basse parce que le plancher en empêcherait, il y avait donc une espèce de toit à la boîte qui a été crevée, mais il y avait entre le toit et la châsse qui était dans cette boîte un plancher qui empêchait qu'on ne put y toucher, tant que je puis croire ce plancher n'était pas endommagé; car je me rappelle que j'ai essayé d'avoir par là les reliques et que

j'ai senti tout aussitôt cet obstacle. La promptitude d'ailleurs avec laquelle j'ai fait cela, la crainte que j'avais qu'on ne m'y surprit, quoique le père Tibaudeau l'eut permis, a fait que je n'ai pu bien examiner tout cela. Si les esprits n'eussent pas été si mal montés ce jour-là, j'aurais pris encore les reliques de sainte Candide, mais j'ai eu peur d'être pris. Je vous marque toutes ces choses, Monseigneur, non pas que je pense que je puisse certifier de l'authenticité des reliques, mais pour vous assurer seulement la manière dont je me suis prist pour sauver le corps du martyre pour vous le passer. Je désirerais beaucoup en avoir un peu dans un petit reliquaire que je me propose de faire pour cela, si votre Grandeur veut bien m'accorder cette grâce,

J'ai l'honneur d'être avec tout le respect,
Monseigneur,
Votre très humble et très obéissant serviteur

DUBOIS,
Sous-Diacre

Le 16 avril 1791.

Suscription

A Monseigneur
Monseigneur de Thémines, évêque
de Blois.

Sommé par le directoire du département, de sortir de la ville de Blois après l'élection de l'intrus Grégoire, Mgr de Thémines n'était parti que le 7 avril 1791.

La châsse, si courageusement préservée le 16, fut donc cachée d'abord en lieu sûr, puis remise entre les mains de M. Gallois, Vicaire général, comme l'atteste encore l'inscription écrite de sa main sur le bois même de la cassette. Après ces mots écrits à Rome et signalés dans la lettre précédente :

Corpus seu ossa St Vitalis martyris.

Pro ecclesiâ ff. Ordinis Minimorum S^i f^i de Paula civitatis blesensis.

Ex dono R^i Patris Alberti Vidal.

On lit plus bas ceux-ci : *Ces reliques m'ont été remises par M. Dubois, prêtre, au commencement de la Révolution.*

Gallois, V. général.

Cette châsse ne fut ouverte et l'on ne visita les reliques que le 10 février 1802 ; ce qui résulte de l'examen de la quatrième pièce contenant les deux actes suivants sur la même feuille de papier :

L'an mil huit cent deux, le dix février, nous soussigné, curé de Saint-Nicolas et vicaire général, avons visité une cassette de bois de cyprès, contenant les reliques du corps de saint Vital avec l'authentique commençant par ces mots : *Marcellus Anania Dei et Apostolicœ Sedis gratia epûs Sutrinus, etc.,* du dix avril 1655, signé : *Marcellus episcopus Sutrinus et Nepesinus, V. g.,* contresigné Joseph Feretus secret. et un procès-verbal d'ouverture de la ditte cassette, à l'effet de reconnaître les dittes reliques, par M. Phelipes Bourdonneau, prêtre, chanoine théologal en l'église collégiale de Saint-Sauveur de Blois, juge et official en l'archidiaconé du dit Blois, commençant ainsi : A tous ceux qui les présentes lettres verront, etc., du 1er août 1656, où est au bas l'ordonnance de l'official et grand-vicaire de Mgr l'Ill. et Rév. évêque de Chartres, qui permet d'exposer les dittes reliques pour être vénérées par le peuple, du 8 août 1656, signée B. Féron; ensemble une lettre de M. Dubois, alors sous-diacre de ce diocèse, du 16 avril 1791, adressée à Monseigneur, où est expliqué l'état en lequel il a trouvé la ditte cassette chez les RR. PP.

Minimes du dit Blois, et la manière dont il s'en est emparé ; avons reconnu les dittes reliques et les dittes écritures être telles qu'elles étaient au moment où elles nous ont été remises par le dit M. Dubois ; avons renfermé le tout dans la ditte cassette, avec le présent procès-verbal, l'avons entourée d'un ruban de soie rouge et avons apposé notre cachet en cire rouge d'Espagne, — à Blois, les dits jour et an que dessus, ainsi qu'au présent procès-verbal.

GALLOIS, Vic. gén.

Puis, le 5 mai de la même année, en présence de MM. Dubois et Honoré Lhuillier, prêtres, ouverture est faite de la châsse :

L'an 1802, le 5 Mai, ouverture faite par nous de la ditte boëte, en présence du dit sieur Dubois et du sieur Honoré Lhuillier, prêtres, à l'effet de faire reconnaître par le dit sieur Dubois, la boëte, les authentiques y contenus et sa lettre y jointe, a déclaré avoir foncé le coffre en forme de châsse placé dans l'église au dessus du maître autel du côté de l'évangile, et y avoir trouvé la boëte ci-dessus fermée et scellée de deux ficelles autour de la ditte boëte, deux cachets de cire rouge, et autant aux deux côtés, dont il ne reste que quelques fragments, et à côté l'authentique en parchemin avec le procès-verbal du dit s^r^ Bourdonneau ; n'avoir point ouvert la ditte boëte, et nous l'avoir remise dans le même état qu'il l'a trouvée, et persister dans le contenu de sa ditte lettre, en foi de quoi il a signé, et avec le dit s^r^ Lhuillier y présent le dit acte pour être remis avec les autres pièces dans la ditte boëte sous notre sceau.

DUBOIS, prêtre.

LHUILLIER, prêtre.

GALLOIS, vic. gén.

Le 22 avril 1818, M. Mauguin, chanoine honoraire d'Orléans, délégué de MM. les vicaires capitulaires, le siège vacant, pour recueillir au décès de M. Gallois les saintes reliques, papiers et autres objets concernant le diocèse, reconnaît avoir trouvé la châsse en question chez M. Gallois, vicaire général du diocèse et curé de Saint-Louis, et dans un petit carré de papier fixé sur le côté de la boîte par un sceau en cire rouge à ses initiales, il déclare « l'intention dudit sieur défunt à nous connue était de faire mettre lesdites reliques dans quatre reliquaires pour les placer dans le sanctuaire ou le chœur de l'église Saint-Louis de cette ville dont il était le curé, ainsi que celle de saint Solemne, évêque, trouvée aussi chez lui dans une petite boîte de carton [1] ».

Blois, le 22 avril 1818.

MAUGUIN,

Chanoine délégué de MM. l. v. g.

Cette dernière volonté devait être exécutée plus tard, mais en partie seulement, puisque un seul reliquaire est consacré à saint Vital, dans la cathédrale de Blois. Le 5 août 1824, un an après le rétablissement du siège de Blois, Mgr de Sausin à son tour procède à la reconnaissance de nos reliques :

L'an mil huit cent vingt-quatre, le cinq du mois d'août, à cinq heures du soir ;

Nous Philippe-François de Sausin par la Providence divine et l'autorité du Saint-Siège apostolique, évêque de Blois,

Assisté de M. l'abbé Thoré, secrétaire de notre évêché,

[1] La relique de saint Solemne, mentionnée ici, se trouve encore à l'évêché, dans la même petite boîte, sous le sceau de M. Mauguin.

Avons procédé à l'ouverture d'une cassette de cyprès trouvée dans les effets de M. Gallois, mort curé de St-Louis de Blois et vicaire général d'Orléans ; ladite cassette contenant les reliques de saint Vital, martyr, envoyées de Rome aux Pères Minimes de Blois, était entourée d'un ruban de soie rouge fixé sur le dessus de la cassette avec de la cire rouge et scellé de deux sceaux très intacts. Ouverture faite de ladite cassette, nous y avons trouvé les reliques du saint accompagnées de plusieurs pièces qui en attestaient l'authenticité. Après en avoir pris lecture, nous avons reconnu que les reliques contenues dans la cassette de cyprès étaient bien celles de saint Vital martyr.

De tout quoi nous avons dressé le présent procès verbal les jour et an que dessus, nous l'avons signé et fait signer par M. Thoré, secrétaire de l'évêché, et nous l'avons déposé, avec les autres pièces authentiques, dans la cassette de cyprès que nous avons entourée d'un ruban de soie rouge et scellée du sceau de nos armes à l'une des extrémités dudit ruban.

† PH.-FR., évêque de Blois.
H. THORÉ D. S^re^ de l'évêché de Blois.

Depuis lors, à une date que nous ne pouvons fixer, une partie de ces reliques ont été enchâssées et figurent à la Cathédrale en face du reliquaire de saint Louis. Le reste du corps de notre saint martyr est conservé dans les archives de l'évêché avec les documents que nous avons reproduits : de temps en temps on en détache des parcelles ou même des fragments plus considérables, pour les insérer dans les pierres sacrées, ou dans les tombeaux des autels quand on procède à leur consécration. Ainsi, avec ces précieux restes, la protection de saint Vital s'étend au loin, dans les

différentes paroisses, jusqu'aux extrémités du diocèse.

Puisse le jeune martyr y porter, en même temps que l'antique souvenir des vieux Minimes à qui l'on doit de posséder ses reliques, le souvenir plus récent et toujours vivant du Petit Séminaire. Puisse-t-il faire — je ne dis pas naître, mais grandir et se développer partout — de précieuses sympathies pour l'œuvre d'éducation cléricale qui se poursuit dans cette maison, et qui a besoin de la collaboration préparatoire des prêtres du ministère paroissial ; collaboration instamment sollicitée du zèle de chacun d'eux.

Maintenant voici quelle a été la destinée toute différente des reliques de sainte Candide. On n'ignore pas à Blois qu'elles se trouvent aujourd'hui en l'église Saint-Nicolas, renfermées dans un beau reliquaire en cuivre doré, qui rappelle les artistiques ouvrages d'orfèvrerie du moyen-âge. Après une longue interruption et un trop long oubli, elles ont été en 1856 exposées de nouveau à la vénération des fidèles, ainsi que le chef de saint Lubin et celui de sainte Marie-Egyptienne.

Les paroisses de Blois ayant été réduites à deux en 1790 (Saint-Louis et Saint-Nicolas — Saint-Laumer), c'est à cette dernière que se trouva rattachée la région de la ville où se trouvaient les Minimes. Ceci explique comment fut portée à Saint-Nicolas, sans doute par les soins du Père Thibaudeau, la châsse de notre sainte qui n'avait pu être sauvée par l'abbé Dubois le même jour que celle de saint Vital, faute de temps.

D'après les documents que nous avons pu lire aux archives de l'Evêché, il est certain que c'est dans la boîte de cyprès, renfermant les reliques de sainte Candide et semblable à celle de saint Vital, que furent déposés les chefs de saint Lubin et de sainte Marie-

Egyptienne pendant la période révolutionnaire, pour être soustraits à la profanation.

Tous ces précieux restes avaient été réunis dans une seule châsse sous le sceau de M. Gallois, vicaire général, et ils avaient été cachés d'abord dans les combles de l'église Saint-Nicolas, avec diverses pièces de vieux mobilier.

Lors d'un passage à Blois de Mgr Bernier, évêque d'Orléans, une première reconnaissance de ces reliques retrouvées fut faite en 1805 ; mais elles ne furent pas exposées alors publiquement à la vénération des fidèles ; elles restèrent dans une armoire de la sacristie. Le 9 septembre 1808, la châsse fut ouverte et une portion du chef de saint Lubin détachée en faveur de l'église paroissiale de Saint-Lubin, de Mazangé.

Plus tard, les reliques furent remises au secrétariat de l'Evêché par M. Hüe, curé de Saint-Nicolas, pour que l'on procédât à l'ouverture de la cassette et à la séparation des ossements qui s'y trouvaient réunis.

Diverses circonstances firent ajourner cette mesure jusqu'au 23 août 1848. A cette date, M. Doré, vicaire général, accompagné de M. Venot, secrétaire de l'Evêché, procéda à leur examen.

Le rapport ayant conclu à l'authenticité des reliques, — après une étude approfondie de la question, après une enquête contradictoire qui provoqua un mémoire très serré dont les conclusions négatives furent réfutées par des lettres fortement motivées de M. Vesser, alors curé de Saint-Nicolas, — permission fut donnée de les exposer séparément à la vénération des fidèles. Il y eut à cette occasion une magnifique fête à Saint-Nicolas.

Les authentiques de sainte Candide et les procès-verbaux et autorisations datant de 1655 sont ren-

fermés avec les reliques elles-mêmes, dans la nouvelle châsse qui n'a pas été ouverte depuis lors. Une copie de ces actes, — nous devons à la bienveillance de M. Jules Laurand de l'avoir consultée, — atteste qu'ils sont, mot pour mot, semblables à ceux qui concernent saint Vital et que nous avons reproduits. Ils ne laissent aucun doute sur l'identité de la sainte des Minimes, et de celle de Saint-Nicolas. Nous croyons superflu de les donner ici.

D'ailleurs, l'extrait suivant conservé à l'Evèché, de l'acte dressé lors du rétablissement de la fête des Reliques, couperait court à toutes les hésitations, attendu qu'il confirme de tous points notre conclusion :

LUDOVICUS-THEOPHILUS PALLU DU PARC

PROVIDENTIA DIVINA ET SANCTÆ SEDIS APOSTOLICÆ AUCTORITATE EPISCOPUS BLESENSIS.

Universis et singulis has præsentes litteras inspecturis fidem facimus et testamur quod Nos, ad Omnipotentis Dei gloriam, Suorumque Sanctorum venerationem, recognitâ per Nos authenticitate Sacrarum Reliquiarum Corporis Sanctæ Candidæ, Martyris, quæ olim ex cœmeterio Sanctæ Cyriacæ extractæ, dono datæ fuerunt ab I. I. ac R. R. D. D. Marcello Ananiâ, Episcopo Sutrino et Nepesino, die duodecimâ mensis Aprilis 1655, et posteà missæ ad Fratres Ordinis Minimorum Sancti Francisci de Paulâ, in civitate Blesensi, olim degentes, ut constat ex instrumentis authenticis quæ præ oculis habuimus; quæ tandem Reliquiæ hucusque illœsæ et intactæ, divinâ id præstante Providentiâ, remanserunt : has Sacras Reliquias reverenter reposuimus super pulvinum serico panno rubri coloris coopertum variisque ornamentis decoratum et eas collocavimus in thecâ ex ære cyprio ad

formam ædiculæ singulari artificio confectâ et exterius deauratâ necnon gemmis adornatâ variisque crystallis munitâ. Cujus operculum sigillo nostro in cerâ hispanicâ rubrâ obsignavimus.

Quas sacras Reliquias publicæ fidelium venerationi in Ecclesiâ parochiali Sancti Nicolai Blesensis exponi permittimus.

Datum Blesis sub signo sigilloque nostris, ac Secretarii nostri subscriptione, anno millesimo octingentesimo quinquagesimo sexto, die vero mensis Maii tertiâ.

† L. Th. Episc. Blesensis

De Mandato

I. I. ac R. R. D. D. Episcopi,

A. Venot Can. h. sec[rus]

Après la lecture de cette pièce, le doute n'est plus possible, et nous sommes d'autant plus heureux, d'avoir rappelé le souvenir presque éteint de cette sainte Martyre, que de Rome aussi, tout récemment (octobre 1893), on a transporté à Blois, au monastère des Ursulines, et accueilli en grande pompe, les restes d'une autre martyre désignée également sous le beau nom de *Candide*. Toutes les deux, nous n'en doutons pas, protégeront de leur gracieuse intercession la jeunesse vertueuse qui portera à l'une et l'autre le tribut de ses hommages, de ses prières et de son imitation.

X

LES ÉPAVES DE L'ÉGLISE

Au moment de la démolition de l'église, en 1800, tout ce qui concourait à orner l'intérieur de ce vénérable sanctuaire fut détruit, dispersé ou remisé sans

honneur, en attendant le rétablissement du culte. De tous ces respectables restes on n'a retrouvé, nous l'avons dit, qu'une des pierres tombales sous la galerie Louis XII, au Château de Blois, et la pierre de fondation du maître-autel, au Musée de la ville ; nous n'avons pu savoir ce qu'étaient devenus les « douze tableaux de différente grandeur » qui ornaient les murs et ont dû être vendus en même temps que le mobilier. D'ailleurs avaient-ils quelque mérite au point de vue de l'art, nous l'ignorons encore. Le tabernacle en bois doré et sculpté a pris place dans une église des environs de Blois ; il n'a pas été possible de déterminer laquelle, mais l'autel et le grand rétable de pierre, en style néo-grec, avec les boiseries qui l'accompagnaient, ont figuré longtemps dans l'église paroissiale de la Chaussée-Saint-Victor[1]. Le tout fut remplacé en 1861 par un autel en pierre de forme romane, qui à son tour a disparu pour faire place, il y a quelques années, à un riche autel de pierre et de marbre, d'une valeur artistique incontestable.

On a vu que dans l'inventaire du 6 décembre 1790, les délégués de la municipalité avaient signalé *sept figures représentant les saints fondateurs de l'Ordre et la Sainte Famille.* Ces sept statues se sont retrouvées et elles existent encore. La Sainte Famille est dans l'église de la Chaussée-Saint-Victor à l'entrée de la nef principale, à la hauteur de la tribune. Les trois statues sont peintes et, ce semble, dans l'état même où elles se trouvaient aux Minimes ; cependant celle de l'Enfant Jésus qui est représenté à l'âge de l'adolescence, a été restaurée et assez maladroitement pour qu'elle ait perdu aujourd'hui les proportions et

[1] Dupré, *Notice sur la paroisse de la Chaussée-Saint-Victor-lès-Blois.*

la valeur qu'elle devait primitivement avoir. La statue de saint Joseph n'est pas sans mérite, mais elle le cède de beaucoup à notre avis à celle de la Sainte Vierge, dont les draperies, le mouvement, l'attitude et le regard contribuent à la fois à flatter le goût et à satisfaire le sentiment de la piété.

L'église paroissiale de Saint-Saturnin de Vienne-lès-Blois possède actuellement les quatre autres statues, qui ont été longtemps abandonnées, dit-on, dans un réduit sous la tour de l'église Saint-Louis. Elles ont été soustraites aux injures de l'oubli et placées où elles sont maintenant par les soins de M. Menard, curé de Vienne ; elles aussi étaient peintes, mais elles avaient tant souffert des outrages du temps et des hommes, qu'au lieu de restaurer la couleur on trouva plus simple de leur donner une teinte uniforme en les recouvrant d'une couche épaisse de badigeon. La finesse des lignes et l'agrément des contours en a souffert d'autant. En dépit de cette opération, on peut reconnaître encore le mérite et apprécier la beauté de ces figures de pierre aux plus grandes et aux plus nobles proportions.

A droite, en regardant l'autel, c'est saint François de Paule, le fondateur de l'Ordre; il tient à la main, grand ouvert, le *livre des constitutions* qu'il a données à son Institut et qu'il semble commenter; il est très reconnaissable à la longue barbe qui se remarque dans tous ses portraits, au scapulaire arrondi signe distinctif de l'Ordre, ainsi qu'aux sandales et à la cordelière empruntées aux fils de saint François d'Assise.

Du même côté, en arrière de l'autel, sur un piédestal fixé au grand pilier qui soutient la voûte de l'église, on voit la statue de saint François de Sales : On sait combien le plus aimable des saints était affectionné à l'Ordre des Minimes ; avec quelle ferveur il vint prier

au tombeau de saint François, dans le couvent du Plessis, deux ans après avoir reçu le cordon des Tertiaires des mains du P de Billy, correcteur du couvent de Grenoble. Il se glorifiait de faire partie de cette association et l'on cite de lui un mot aussi gracieux que spirituel qu'il aimait à redire chaque fois qu'il rencontrait un Minime : « Voyez, disait-il, en montrant son cordon, si je ne suis pas de vos frères ; mais c'est à la vérité que je ne suis pas Minime de nom tant seulement ». Aussi, quand le saint évêque fut canonisé, sa fête se célébra-t-elle avec solennité dans l'Ordre qui le considéra comme un de ses plus puissants protecteurs. Il n'est donc pas étonnant qu'on ait eu sa statue dans l'église du couvent de Blois. La figure du saint respire la plus grande douceur, mêlée à une heureuse expression de modestie et de bonté. Il porte une crosse en bois sculpté ; son rochet à dentelle, d'une fine exécution, est accompagné du camail et de la croix pectorale.

Les deux autres statues qu'on dit être un saint Gervais et une sainte Barbe, sont placées la première à gauche du maître-autel, la seconde dans la nef de la sainte Vierge, au milieu des *ex-voto* de N.-D.-des-Aydes. Elles semblent bien être du même temps et de la même main que les précédentes. La palme que l'une et l'autre tiennent en la main indique évidemment des martyrs, mais, en dehors de cet attribut, rien ne semble venir justifier autrement les noms sous lesquels on les désigne. Le saint Gervais est enveloppé d'un large manteau fixé à l'épaule par une agrafe, le regard est hardi, l'attitude ferme et résolue. Quant à la statue dite de sainte Barbe elle nous paraît vraiment remarquable et d'un mouvement des plus expressifs. Très bien drapée, les yeux au ciel, la bouche entr'ouverte, la palme dans la main, elle semble entrevoir dans la

joie du triomphe la récompense à laquelle elle aspire ; nous voudrions pouvoir nous expliquer pourquoi ces deux dernières statues figuraient dans notre église, mais aucune donnée positive et certaine ne nous permet de rien affirmer à cet égard.

En terminant cette revue des objets qui ont évité la ruine sous le marteau des démolisseurs et qui ont conservé parmi nous, comme une lueur vacillante, le souvenir presque éteint des Pères Minimes, nous ajouterons ici, tout spécialement à l'adresse des érudits, la liste des Correcteurs dont nous avons pu recueillir les noms parmi ce qui reste des Archives conventuelles, avec la date où chacun d'eux est signalé :

1622. François Boivin ?[1]
1625. N. Huart.
1625. Jean Hubault.
1635. Louis Vignais.
1640. Mathurin Cassar ?
1652. Antoine Alary ?
1654. N. Blanchet.
1661. Louis Foucault.
1662. Nicolas Chauvel.
1663. Louis Lambelin.
1664. Michel Blanchet.
1665. Jean Alleaume.
1666. Michel Lamé.
1668. Julien de St-Joseph.
1670. René Souchay.
1671. Jacques Gaudineau.
1673. René de St-François.
1690. François Robert.
1691. Philippe Augeard.
1696. François Robert.
1699. Gilles Laurier.
1700. François Robert.
1705. Nicolas Nepveu.
1711. Pierre Robert.
1711. Jean Catherinot.
1712. Melchior Vallée.
1715. Louis Dusout ?
1718. N. Huart.
1723. François de la Châstre
1727. Jean Aimard.
1728. François Gaudion.
1731. Henri Duruth.
1733. Charles Claireau.
1736. André Collinet.
1742. François Robelin.
1742. Pierre Delalande.

[1] Les noms suivis du point d'interrogation sont ceux dont la lecture n'est pas certaine.

1747. Jacques Menard.
1750. Pierre-Mathieu Vallée.
1751. Charles Bruère.
1755. André Collinet.
1756. François Chevallier.
1757. François Delacombe
1758. Honoré Duvau de Chavaigne.
1759. François Chevallier.
1761. François Lebailly.
1761. Jean Poucet.
1763. René Aubry.
1770. N. Barré.
1771. J. Besnard.
1774. Jean Lebon.
1777. Nicolas Viot.
1779 à 1790. Pierre Thibaudeau, qui, dans les actes publics, substitue souvent le nom de Supérieur à celui de Correcteur.



DEUXIÈME PARTIE

LE PETIT SÉMINAIRE (1818-1894)

PIETATI ET SCIENTIÆ

I

FONDATION : M. POINTEAU, 1818-1825

RACE à toutes les circonstances que nous avons rappelées en esquissant, dans les pages qui précèdent, la fin de l'histoire des religieux Minimes, la prière qui avait si souvent monté vers le ciel, ardente et désintéressée, pendant deux siècles, allait bientôt du milieu de ces cloîtres devenus ruineux, après vingt-cinq ans d'interruption forcée, embaumer cet asile de ses parfums nouveaux et régénérés. A la ruche abandonnée la vie allait revenir, avec un essaim joyeux de ces jeunes écoliers, destinés au sanctuaire hélas si dévasté. L'étude, le recueillement, la prière mêlée aux pratiques sérieuses préparatoires à la grande mission du sacerdoce, allaient trouver dans le vieux couvent délabré, au moins un abri provisoire, pour précaire qu'il pût être..... Vienne un homme de Dieu, et cette espérance, si bien faite pour réjouir le cœur de l'Église, sera une heureuse réalité ; l'homme de Dieu ce fut M. Pointeau.

L'échafaud, les prisons, l'exil, la vieillesse, les dé-

fections, puis la séparation des dissidents de la *Petite Eglise* avaient décimé, depuis plus de vingt ans, les prêtres de notre contrée; et pour les remplacer on n'avait point vu s'élever cette jeunesse sacerdotale, espoir de l'avenir. Les retraites des clercs étaient à peu près désertes, l'éducation des rares jeunes gens qui osaient alors se destiner au sacerdoce était livrée aux pires des *intrus*, qui les élevaient dans le schisme. Comment repeupler le sanctuaire au sortir de ce chaos ? Comment combler les vides énormes qui s'étaient faits au milieu du troupeau sans pasteurs ?

Le Concordat entr'ouvre bien les églises, fait cesser le schisme, organise le culte, autorise les grands séminaires, amène, en passant, l'évêque d'Orléans Mgr Bernier dans nos murs, mais supprime l'évêché de Blois; et Blois, en 1802, était loin d'Orléans. Cette suppression est donc un malheur pour la région, une plaie ouverte, difficile à guérir. Qu'on juge de la désolation religieuse du pays, en considérant qu'en 1802, à la veille du Concordat, les églises, à Blois, n'étaient pas encore rendues au culte, et que les baptêmes se faisaient dans les maisons particulières ; qu'en 1813, un seul prêtre, M. Hüe, était encore chargé des deux paroisses urbaines de Saint-Nicolas et de Vienne ; que dans plusieurs cantons du département, il n'y avait qu'un ou deux survivants de la tourmente révolutionnaire pour desservir dix ou douze paroisses !

Et le moyen de remédier à cette situation, dans un vaste archidiaconé si éloigné du centre épiscopal, sans séminaires, sans collèges même ? Il est vrai que l'Université ouvre bientôt ses internats, mais avec un esprit manifestement hostile à la religion, au clergé, à la science sacrée, puisqu' « elle repose sur le principe de l'émancipation de la raison, c'est-à-dire de l'affranchissement de toute croyance aux vérités ré-

vélées.[1] » D'ailleurs, y aura-t-il des enfants qui oseront se destiner au sacerdoce ? Comment les recruter, comment élever, instruire, protéger la vocation de ceux qui aspireront au service des autels ? Comment les mettre en état d'entrer au grand Séminaire d'Orléans, qui est si loin ?

Dans beaucoup de diocèses de France, ces difficultés se trouvèrent à peu près les mêmes à cette époque, et elles étaient extrêmes. Aussi la Providence vint au secours de l'Eglise en détresse, et bientôt on put admirer cette merveille de fécondité de la religion renaissante, les *Petits Séminaires ;* merveille en effet que la floraison de ces jeunes pépinières, d'où le travail, la piété, la science vont répandre bientôt par toute la France la bonne odeur de Jésus-Christ, le parfum de l'Evangile. Mais Blois devait attendre plus de quinze ans ce bienfait, dont d'autres villes furent favorisées presque au lendemain du Concordat, grâce à l'initiative de leurs Evêques.

Dispersée, traquée, écrasée, presque anéantie, apparemment descendue dans les profondeurs des Catacombes, pendant que ses ennemis, après avoir sonné le glas, allaient célébrer bruyamment ses funérailles, l'Eglise renoue des relations avec un nouveau gouvernement; peu à peu, lentement, pas à pas, elle va reparaître, en secouant ses ruines. De ses seules forces, avec un strict minimum de liberté concédé comme à regret, elle va renouveler son action, infuser dans les veines du pays un sang nouveau, ranimer partout le souffle chrétien. Elle a peu de moyens pourtant :

Des temples profanés, dénudés, ruineux : plus de prébendes, plus de bénéfices, plus de revenus, plus

[1] **Discours de Mgr Parisis, 15 janvier 1850.**

de biens, plus d'argent; aussi presque plus de candidats à la cléricature dans la classe supérieure; de considération aucune, d'autorité nulle part et partout le mépris; du haut en bas de la société l'insulte pleut sur Elle, tandis qu'une couche épaisse d'ignorance religieuse s'est étendue sur presque toutes les âmes.

Malgré tout, et quoique décimée dans ses cadres, la grande voyageuse, la perpétuelle recommenceuse va revivre. Elle retrouve d'abord quelques-uns de ses vieux prêtres, longtemps dispersés dans les bourgades isolées; trempés dans le malheur, éprouvés par toutes les nécessités de la vie, ils se retrouvent après l'orage, ils reviennent à leur troupeau, mais ils ne sont pas immortels.... Qui donc nous remplacera, se demandent avec anxiété ces vieux serviteurs?

Quelques-uns alors se mettent à instruire chez eux de jeunes enfants pauvres, leur fournissent tout, même le pain de chaque jour et ces pauvres presbytères délabrés, à moitié en lambeaux, voilà dans les trois quarts des diocèses de France, quel fut le berceau des Petits Séminaires. Chez nous, c'est un vieux prêtre presque aveugle [1] qui commence à son insu cette œuvre providentielle, employant à l'éducation de quelques jeunes gens les restes d'une vie longue et laborieuse, usée au service de J.-C. dans la personne des pauvres et des malades.

En considérant cette forme inattendue que revêt à cette époque l'esprit d'apostolat qui anime l'Eglise et la féconde, on trouve une preuve nouvelle et éclatante de la mainmise de J.-C. sur son œuvre et de l'action vivifiante de l'Esprit-Saint.

A des besoins nouveaux, des moyens nouveaux —

[1] M. Macquaire, ancien aumônier de l'Hôpital de Vienne-lès-Blois.

c'est ainsi que toujours ancienne, immuable dans ses dogmes, l'Eglise rajeunit, refleurit, se transforme par les manifestations nouvelles de sa discipline, de ses créations, de ses œuvres, de son expansion enfin.

Tout immortelle qu'elle soit, les échecs peuvent l'atteindre ; même, après les plus grandes épreuves elle peut sembler abattue ; mais elle n'est jamais terrassée, car toujours « elle retourne par le malheur aux vertus de son berceau »[1].

La première idée de l'établissement d'un Petit Séminaire à Blois revient à M. l'abbé Gallois, qui fut longtemps curé de Saint-Louis et archidiacre de Blois 1791-1817. Mieux que personne, il connaissait les besoins de notre région, les difficultés presque insurmontables du recrutement des clercs, tant qu'il faudrait aller se préparer au petit et au grand Séminaire d'Orléans. Pour obvier à cet inconvénient, il avait ouvert une sorte d'école préparatoire dans une maison de la rue des Domaines, à portée du presbytère de Saint-Louis : quelques élèves ecclésiastiques y avaient déjà passé une année lorsque le vénérable délégué de l'évêque d'Orléans mourut subitement.

Son successeur fut M. l'abbé François Pointeau, et c'est à lui, dépositaire des idées et des vues de M. Gallois, que devait revenir l'honneur comme la tâche d'une fondation urgente, aussi importante qu'indispensable. M. l'abbé Pointeau était né à Blois, le 30 janvier 1760, d'une famille honorablement connue dans cette ville [2]. Il était prêtre depuis quelques années, lorsque en 1790, la question se posa pour lui, comme pour ses

[1] Lacordaire, *Vie de saint Dominique*, chap. III.

[2] Il y avait dans le clergé de Blois un autre membre de cette famille, M. Jean Pointeau, qui était prévôt du chapitre en 1790.

frères dans le sacerdoce, de prêter à la *Constitution civile du clergé*, le serment chismatique exigé par la Constituante. Fidèle à son devoir, le jeune prêtre n'hésita pas : il refusa le serment et prévoyant pour l'Église de plus grands maux encore, sur la pente où roulait le char brutal de la Révolution, pendant qu'un certain nombre de prêtres fidèles à Mgr de Thémines dépossédé se réfugiaient en Belgique ou en Espagne, lui, choisit la Pologne pour lieu de son exil. Ses services offerts à Mgr l'évêque de Kaminieck furent appréciés sans aucun doute, puisque quelque temps après, nous le trouvons honoré du titre et de la charge de doyen du chapitre dans la Cathédrale de cette ville.

Après la signature du Concordat, loi de Germinal an X, l'amour de son pays et la facilité de pouvoir tenter le bien si considérable qui était à faire en France, sollicitèrent l'exilé de revenir en sa patrie. Il obéit à l'impulsion de son zèle et c'est à Saint-Thomas-d'Aquin à Paris, dans la charge provisoire de prêtre auxiliaire, que les vicaires capitulaires d'Orléans[1] vinrent le chercher en 1818, pour l'élever à la dignité d'archidiacre de Blois et de curé de Saint-Louis, la plus grande paroisse de sa ville natale.

Recueillant les projets de son prédécesseur, il mit d'abord à exécution ceux qui lui parurent les plus urgents ; c'est ainsi que par un arrangement intervenu entre lui et M[me] Maréchau de la Chauvinière, comme nous l'avons dit plus haut, le Petit Séminaire se trouva régulièrement installé par lui pour la rentrée d'octobre 1818, dans l'ancien couvent des Minimes. Le premier palmarès de nos archives date en effet de 1819 ; trois classes seulement y sont mentionnées : la

[1] Par suite de l'état de crise aiguë où s'étaient trouvées depuis 1810 les relations entre Pie VII et Napoléon, il n'y avait pas eu encore de préconisation épiscopale.

Rhétorique, la Seconde et la Troisième. L'année suivante la Philosophie à son tour figure à la distribution des prix, mais elle ne fut professée au Petit Séminaire que pendant quelques années.

En novembre 1823, l'année même du rétablissement du siège épiscopal de Blois, cette classe fut transportée, pour n'en plus sortir, au grand Séminaire dont les portes s'ouvraient alors, M. Pointeau s'en étant fait aussi l'improvisateur.

Dans cette œuvre nouvelle, son collaborateur le plus apte et le plus dévoué fut M. l'abbé Guillois, homme d'une piété éclairée et de connaissances assez étendues. Favorisés par le gouvernement de la Restauration, subventionnés même pendant deux ans (1828-1830), les Petits Séminaires devinrent partout très florissants. Celui de Blois participa à cet essor. Sitôt qu'il fut installé, bien qu'il n'eût que des professeurs improvisés, les élèves y affluèrent, non seulement ceux qui se destinaient à l'état ecclésiastique, mais encore un bon nombre d'autres, l'instruction secondaire et l'éducation surtout laissant beaucoup à désirer dans le petit collège de la ville.

Est-ce à dire que durant les premières années l'organisation des études au Petit Séminaire fut bien puissante ? Non : La nécessité de pourvoir aux exercices du culte dans les paroisses, les vides nombreux creusés dans les rangs du clergé, l'éloignement d'un centre diocésain, tout cela faisait qu'il ne restait qu'un très petit nombre d'ecclésiastiques à mettre en ligne pour un grand nombre de postes ou de situations vacantes. De toute nécessité, M. Pointeau dut prendre, ici et là, de tout jeunes gens pour constituer à la hâte un corps professoral. Il en fut ainsi pendant cinq ans, c'est-à-dire jusqu'au rétablissement du siège épiscopal de Blois et à l'arrivée du premier évêque, le vénérable

Mgr de Sauzin[1]. Pendant ce temps, avec beaucoup d'activité et de dévouement, l'archidiacre de Blois mena de front sa paroisse Saint-Louis et son Petit Séminaire Saint-François, songeant déjà à jeter les bases du Grand Séminaire. Blaisois de naissance, homme de cœur, prêtre généreux et intrépide, il fit de grands efforts et de vrais sacrifices personnels pour établir et mener à bien une œuvre durable qu'il savait être de première nécessité pour l'avenir religieux du pays.

Si le personnel était restreint (cinq maîtres seulement) et sommaire la préparation des professeurs, plus sommaire encore fut l'aménagement de la maison. Il serait difficile de se faire une idée de l'état de délabrement dans lequel devait se trouver ce couvent dont l'entretien, faute de ressources, avait été longtemps négligé par les religieux, et qui, depuis près de trente ans, avait été laissé presque tout entier à

[1] Au départ de Mgr de Thémines qui ne céda qu'à la dernière extrémité (avril 1791), le diocèse de Blois fut administré canoniquement par M. Gallois, vicaire général, pour l'évêque exilé, pendant que Grégoire, de 1791 à 1801, gouvernait la portion du troupeau qui suivait l'intrus.

En 1801, après les laborieuses négociations du Concordat, où il avait joué un rôle très peu ecclésiastique, l'abbé Bernier, curé de St-Laud d'Angers, jeune théologien du premier consul, en retour des services rendus à Bonaparte, fut nommé par lui à l'évêché d'Orléans, vaste diocèse dont *presque* tout l'ancien diocèse de Blois formait un *archidiaconé* qui resta confié au même M. Gallois. Mgr Bernier mourut en 1806, à 41 ans. Il eut pour successeur un vieillard de 72 ans, Mgr Rousseau, qui mourut trois ans après (1810), à Blois même, dans une tournée de confirmation. De 1810 à 1819, il n'y eut pas d'évêque préconisé ; à cette date Mgr de Varicourt, ancien député aux Etats généraux, fut nommé évêque d'Orléans, et le 10 octobre 1822 fut publiée la Bulle qui remaniait un certain nombre de diocèses et rétablissait le siège de Blois, où vint s'asseoir Mgr de Sauzin (août 1823), peu de temps après que Mgr de Beauregard eut succédé (mai 1823) à Mgr de Varicourt sur le siège d'Orléans.

l'abandon. Pour l'approprier à sa nouvelle destination, hâtivement et dans la mesure que lui permettait la modicité des ressources, le fondateur « dut faire des réparations urgentes et des modifications dont la dépense surpassa le prix d'acquisition : Au moyen de cloisons en briques, servant de séparation, on distribua le cloître en différentes classes et à l'extrémité on ménagea l'espace d'une chapelle, oh ! bien modeste, avec une sacristie que l'on construisit plus tard en retour sur le jardin. Au-dessus du cloître, on établit une suite de petites alcôves donnant sur un corridor commun, et parce que cela ne suffisait pas pour le nombre des élèves, on éleva sur ce premier bâtiment un second étage, où fut faite la même distribution. » Murs étroits, cloisons minces, toiture légère, toutes conditions réclamées par la stricte économie, mais qui faisaient de ces classes et de ces dortoirs un ensemble des plus médiocre et des moins confortable. Ils le savent, ceux qui ont passé par cette maison jusqu'en 1843, et leur souvenir n'est point effacé du froid glacial qu'on y subissait en hiver et de la chaleur étouffante qui s'y faisait sentir en été.

Quant aux cellules des anciens religieux, elles servirent de chambres au supérieur et aux professeurs, et même plusieurs élèves ensemble occupaient quelques-unes d'entre elles quand les dortoirs étaient insuffisants pour contenir tout le monde.

Au rez-de-chaussée, le réfectoire des Minimes fut converti en salle d'étude, la salle capitulaire qui y faisait suite devint le réfectoire, disposition qui existe encore aujourd'hui. L'espace que les Minimes appelaient le *Préhaut* fut occupé par un jardin, et ce qui restait de l'ancien enclos attenant aux bâtiments, depuis le percement de la rue de la Paix, devint l'unique cour de récréation de tous les élèves.

Dès la fondation, la maison fut placée sous le vocable de saint François de Sales. Cet aimable saint étant le patron de M. l'abbé Pointeau, devint le patron de l'institution où il avait mis tout son dévouement et tout son cœur.

Au mois de novembre 1823, le Grand Séminaire improvisé réunit à peine une trentaine d'élèves, y compris la Philosophie, qui représentait la moitié de ce nombre environ. A la fin de cette année, absorbé par ses multiples travaux, ses nouvelles entreprises et la charge de vicaire général de Blois, qui venait de s'y ajouter, M. Pointeau chercha sur qui il pourrait bien se décharger de la direction du Petit Séminaire, qui déjà avait été confiée par lui l'année précédente aux mains de M. Guillois, chanoine théologal. Pendant les vacances de 1824, « on négocia avec M. Donnet [1] alors *Supérieur des Missionnaires de Saint-Martin*, un arrangement au moyen duquel il demeurait chargé de l'administration des deux Séminaires [2] ». Mais M. Donnet ne résida pas non plus au Petit Séminaire, occupé qu'il était à l'œuvre des Missions sur différents points du diocèse; aussi ce fut une année scolaire qui ne laissa pas d'être un peu orageuse, l'unité de direction manquant plus encore peut-être que les avantages de l'expérience, aux jeunes professeurs trop abandonnés à eux-mêmes et sans lien commun. La démission de supérieur du Petit Séminaire, que M. Donnet envoya de Romorantin, où se donnaient alors les exercices de la *Mission*, sans ramener l'ordre parfait, permit à l'autorité diocésaine d'établir entre les professeurs une sorte de hiérarchie, de division des pouvoirs, et l'année s'acheva ainsi sous la haute direction de

[1] Celui-là même qui est mort cardinal-archevêque de Bordeaux.
[2] M. Doré, *Notes autobiographiques*.

MM. les vicaires généraux des Essarts et Pointeau.

Celui-ci, dont l'âge commençait à diminuer les forces, songea qu'il fallait aviser à nommer un successeur définitif pour assurer le succès de l'œuvre si heureusement commencée. Parmi les jeunes gens qu'il avait vus grandir et dont il avait pu constater les progrès, apprécier le caractère, reconnaître les aptitudes — il s'en trouvait un, élève de la première heure, qu'il s'était adjoint le plus tôt possible comme collaborateur : il s'appelait Pierre Doré.

Le jeune diacre, tout en professant la classe de Seconde, se préparait pieusement à recevoir la prêtrise. Il ne soupçonnait pas alors qu'on avait les yeux sur lui, qu'on n'attendait plus que ses vingt-trois ans et l'onction sainte pour lui confier la charge complète et définitive de la maison où il collaborait depuis trois ans déjà à l'éducation des jeunes clercs.

M. Pointeau pouvait mourir : son œuvre vivrait ; il faisait plus en donnant au Petit Séminaire comme supérieur M. l'abbé Doré, qu'en léguant au diocèse la maison qu'il avait achetée, réparée, installée de ses propres deniers, et qu'en laissant tomber d'une main généreuse, dans la caisse dont il connaissait le maigre revenu, la somme de 10,000 francs.

Trois ans encore notre fondateur put jouir de son œuvre en s'applaudissant de son choix : Ce n'est, en effet, que le 8 juillet 1828 que mourut à Blois, en la paroisse de Vienne, M. François Pointeau, vicaire général titulaire, archidiacre de Blois, doyen du Chapitre, à l'âge de soixante-huit ans.

Son portrait, que l'on conserve pieusement au Petit Séminaire, accuse en sa physionomie un mélange de douceur et de fermeté, où surnage un air de finesse et de distinction exquises : on ne peut s'empêcher d'y remarquer aussi cette attitude noble, un peu solen-

nelle, empreinte d'une dignité réservée, caractère distinctif presque général de l'ancien clergé de France avant la Révolution.

II

Organisation : M. Doré, 1825-1843

C'est le 27 juillet 1825, deux mois après avoir reçu la prêtrise, que le jeune professeur de Seconde, âgé de 23 ans, aumônier de la maison depuis son ordination, fut nommé officiellement supérieur du Petit Séminaire ; lourde tâche assurément telle qu'elle se présentait alors, mais qui fut parfaitement bien remplie par le nouveau titulaire ; si bien, qu'il a laissé de son action dans cette maison une telle empreinte que malgré les changements nécessaires introduits par le temps, elle demeure, heureusement, ineffaçable !

Lui aussi était originaire de Blois, et il appartenait à une humble famille d'ouvriers ; il naquit le 3 février 1802 sur la paroisse Saint-Nicolas et fut baptisé le lendemain, dans une maison particulière, les églises n'étant point encore ouvertes à Blois. Il perdit son père à l'âge de deux ans, sa pieuse mère seule prit soin de son enfance qui s'écoula paisible dans le faubourg de Vienne. En février 1814, quelques mois après qu'il eut fait sa première communion dans l'église de Saint-Saturnin, il entra comme petit clerc chez M. Vosdey, notaire, pour « se perfectionner l'écriture » lui disait sa mère. Il y resta huit mois, copiant des expéditions et surtout lisant des romans, « occupation, écrit-il, dont il ne lui est rien resté, sinon le souvenir d'en avoir lu[1] ».

[1] Ces détails sont empruntés à des notes autobiographiques, malheureusement restées inachevées.

Alors seulement il vint à penser à l'état ecclésiastique, après une conversation qu'il eut avec son confesseur M. Hüe, qui lui demandait avec intérêt de quel côté il pensait diriger son choix pour l'avenir. Jusque-là il n'avait songé à aucune carrière. Malgré le mépris qui planait encore et la déconsidération qui pesait sur les prêtres à cette époque, l'homme de Dieu, qui connaissait son âme, lui fit observer pourtant que cette voie était la plus noble et la plus sûre pour arriver à faire son salut. Ce fut l'éveil de sa vocation, le mot qui détermina le travail de la grâce en lui. Dès lors un goût précédemment obscur, un désir instinctif mais vague, une aspiration mal définie, tout cela se précisa par la réflexion, se fixa dans son esprit en une volonté très ferme de devenir prêtre. Ecartant les obstacles que son imagination enfantine accumulait sur sa route, il prit une résolution qui depuis cet instant n'a jamais varié.

Faiblement combattu par sa mère d'abord, il commença bientôt d'étudier le latin sous la direction de M. Macquaire, aumônier de l'Hôpital-Général, et quatre ans après il faisait partie de la première classe de Rhétorique du Petit Séminaire de Blois (1818). Confirmé et tonsuré à Orléans, le samedi-saint de l'année 1819, par Mgr de Mérinville, ancien évêque de Dijon, il entra au Grand Séminaire d'Orléans pour y étudier la théologie (nov. 1820). Il y passa deux années seulement — le temps d'acquérir le strict nécessaire — sous la direction douce, trop douce, de M. Mérault qui en était le supérieur. « Le grand défaut de cette maison était l'absence de l'ordre ; on y vivait assez librement *sous l'empire de la liberté des enfants de Dieu*, comme disait M. Mérault lui-même » ; au mois de novembre 1822 il revenait au Petit Séminaire comme professeur de Quatrième.

L'année suivante fut marquée par un événement de haute importance pour la ville de Blois : ce fut le rétablissement du siège épiscopal à la suite d'un accord survenu entre le gouvernement de la Restauration et le Saint-Siège. La nouvelle de la nomination de Mgr de Sauzin, arrivée au moment où l'on n'espérait plus, tant était lente, difficile et épineuse la marche de ces délicates négociations, causa une grande joie dans la ville et particulièrement au Petit Séminaire ; mais en attendant l'arrivée du nouvel évêque, les ordinations se faisaient toujours à Orléans, où M. Doré reçut le sous-diaconat le 24 mai 1823 [1]. C'est le 29 août suivant qu'arriva à Blois le vénérable vieillard, confesseur de la foi, qui devait porter si dignement le fardeau de l'épiscopat.

Son entrée solennelle devait se faire dans la soirée, mais un accident survenu à sa voiture, aux environs de Beaugency, l'empêcha d'arriver à l'heure indiquée ; la solennité n'eut lieu que le lendemain. Il devait descendre au Petit Séminaire, seule maison ecclésiastique alors existante à Blois ; les autorités civiles et militaires s'y étaient rendues au complet et l'y attendaient : tout était préparé lorsque, vers quatre heures du soir, arrive un courrier porteur de la nouvelle du retard imprévu... Désappointement général. Tout le monde se retire ; mais à huit heures, sonneries de cloches et décharges d'artillerie annoncèrent que Monseigneur était entré dans la ville. Il s'était rendu directement chez M. Pointeau, où l'on alla le saluer. En un instant, la place Saint-Louis fut remplie de

[1] Des dix élèves qui avaient été condisciplesen Philosophie au Petit Séminaire, pas un ne recula quand il s'agit pour eux de s'engager irrévocablement ; plusieurs ont occupé des situations importantes dans le diocèse : c'étaient MM. Blin, Doré, Garapin, Jeulin, Mangeant, Martin, Menard, Pacherau, Pauchet et Thoré.

curieux. « On voulait voir un évêque de Blois... mais ce soir-là on ne vit que sa voiture », écrit finement M. Doré.

Successivement professeur de Troisième et de Seconde en attendant son ordination sacerdotale, il laisse soupçonner dans ses *Notes* les difficultés d'administration et de direction qui résultaient, au Petit Séminaire, d'un mélange de professeurs étrangers au diocèse et de maîtres originaires du pays, ainsi que de la non-résidence du supérieur dans la maison.

Six semaines avant l'ordination de la Trinité 1825, on lui fit savoir qu'il était nommé vicaire de Vienne et desservant de Saint-Gervais; mais Dieu qui veille aux intérêts de son Eglise, le réservait pour une situation tout autre, où il devait faire un bien considérable pendant les dix-huit années qu'il resta supérieur. Entré en fonctions le 1er août 1825, ce jour même devançant la date de la sortie, il congédia les élèves pour cause de maladies « vraies ou feintes ». Auparavant, en effet, les vacances ne s'ouvraient qu'en septembre et ne devaient durer qu'un mois.

Il se mit donc résolument à l'œuvre comme supérieur, dans cette maison où il avait déjà donné sa mesure pendant trois ans, en professant successivement trois classes différentes. Mais, dès le début, il n'agit qu'avec ce calme, cette réflexion, cette prudence dont il ne se départit jamais depuis; et, répétons-le, il n'avait alors que vingt-trois ans! Sa sollicitude mise en éveil rayonna de tous côtés, se multiplia et suffit à tout. Que de choses cependant devaient l'absorber, l'obséder même dans ces premiers temps : les études, le règlement, la discipline, le bon ordre, l'esprit de la maison, tout était à préciser, à organiser plus fortement. Bien des points de détail, et pourtant d'importance dans l'éducation, avaient dû

échapper aux supérieurs précédents, qui, par la multiplicité de leurs obligations, ne pouvaient pas même résider dans le Séminaire. Il en résultait nécessairement pour toutes choses un état flottant, incertain et vague que la jeunesse et l'inexpérience des clercs, chargés de l'enseignement d'une manière toute transitoire, ne pouvaient ni asseoir, ni délimiter, ni réformer.

On peut donc dire qu'avant lui, le Séminaire était fondé, le courant des élèves déterminé, les bâtiments à peu près aménagés, mais pour la vie intérieure, la piété, le régime scolaire, le programme des études, tout était à organiser sur de solides bases. A ces différents labeurs, le nouveau supérieur ne manqua pas.

D'abord, malgré sa jeunesse, il assit son autorité d'une manière indiscutable et prit sur les maîtres comme sur les élèves, un ascendant inouï jusque-là dans la maison; il trouva d'ailleurs, comme il le dit lui-même, « l'esprit d'obéissance dans l'ensemble des élèves et une bonne foi qui est bien rare parmi des écoliers »; aussi gouverna-t-il paisiblement et en maître dès la première année; mais, ce qu'il ne dit pas, c'est qu'il était doué des rares qualités qui font le parfait administrateur et dont il fit preuve non seulement pendant ses dix-huit années de supériorat, mais encore pendant tout le reste de sa longue et laborieuse carrière.

Il déploya toujours une grande énergie pour réprimer l'esprit de dissipation quand il cherchait à se faire jour, et le premier de ses soins fut l'établissement d'une exacte discipline sans laquelle ni le travail ni la piété ne peuvent envelopper l'âme d'une maison d'éducation. Plein de longanimité pour les élèves repentants, il n'hésitait jamais à condamner ceux dont les tendances auraient été dangereuses

pour le reste de la communauté ou dont la conduite laissait soupçonner l'inaptitude à l'état ecclésiastique.

Pendant ces premières années de direction fructueuse et efficace, il voyait le Grand Séminaire subir quatre administrations en cinq ans; et le bon supérieur de Saint-François bénissait Dieu de sa tranquillité, pendant que par suite de mutations successives tout le personnel ecclésiastique de la ville épiscopale était changé autour de lui.

Dès les premiers temps, la piété eut la plus grande part de sa sollicitude; un obstacle sérieux à son développement était l'absence de chapelle dans la maison. On a vu comment l'église des Minimes avait été détruite. Pour les offices, pour la sainte messe, pour les exercices principaux du culte, la communauté était obligée de se rendre à l'église des Religieuses Ursulines, le premier des couvents rétabli dans Blois après le Concordat par Mgr Bernier (1803). On comprend tout ce qu'avaient d'incommode ces allées et venues incessantes qui ne favorisaient guère l'esprit de recueillement. Aussi le premier soin de M. Doré fut-il d'organiser, coûte que coûte, une chapelle provisoire dans l'établissement même. Bien humble, bien modeste, bien insuffisante, cette pauvre chapelle, qui dura jusqu'en 1834, n'était qu'un prolongement des classes, occupant l'extrémité du terrain où s'élèvent aujourd'hui les dortoirs. Mais « c'était « une chapelle à nous, Notre-Seigneur y résidait et « l'on était heureux des cérémonies saintes qui s'y « célébraient régulièrement [1]. »

La retraite annuelle fut organisée; le supérieur en montra les avantages et dès le début de l'année il appelait l'attention de la communauté sur ces saints

[1] *Notice sur M. Doré*, par l'abbé A. Venot.

exercices pour que personne n'en manquât l'effet, personne n'en négligeât les fruits.

Puis, fut solennellement érigée en 1825, par M. le vicaire général des Essarts, la Congrégation de la Sainte Vierge, pieuse association dont l'efficacité fut incontestable pour maintenir le bon esprit, faire régner la piété, développer et mûrir les vocations. Le congréganiste devait être l'exemple vivant, partout ponctuel, partout irréprochable et digne d'être proposé comme modèle à la communauté tout entière, pour le travail, la piété, la bonne tenue, l'assiduité en tout, et l'observation impeccable de la règle. C'est parmi les congréganistes que devaient être choisis ceux des élèves qui sous le nom de *censeurs* exerçaient seuls la surveillance dans la communauté aux exercices où n'assistaient ni le supérieur ni les professeurs. Dans ces circonstances, les censeurs étaient responsables du bon ordre, et chaque semaine ils rendaient compte au supérieur de leurs remarques et de leurs observations ; moyens primitifs et tout simples, qui restreignaient d'autant le personnel et permettaient d'en appeler davantage et plus souvent à l'esprit de foi de la communauté, aux idées et aux principes surnaturels.

Homme d'une placidité absolue, d'une gravité douce, d'une grande sérénité de caractère, M. Doré a été à la hauteur de toute sa tâche ; écho de tous ceux qui l'ont vu à l'œuvre, nous pouvons dire qu'il l'a dominée de son grand bon sens, de son calme imperturbable, de son jugement sûr et perspicace, de son autorité qui s'affirma souveraine dès le premier jour, dans une bonté et une fermeté admirablement fondues ensemble, au souffle vivifiant de la foi en son œuvre et de son dévouement à la Sainte Église.

Il créa ainsi un esprit général dans le diocèse, et

sut donner à la piété un caractère de solidité, de sérieux, de sereine austérité qu'on aimait à vénérer chez les prêtres formés sous sa direction aimée et respectée; car il devint plus tard et resta pendant quarante ans l'ami, le soutien, le confident de tous ces prêtres dont il avait été le père et le conseiller éclairé au temps de leur jeunesse cléricale. Comment mieux peindre l'influence de son action et les sentiments qu'il inspirait autour de lui, qu'en empruntant les accents de celui qui, après avoir été son élève et son collaborateur, fut appelé un jour à recueillir sa lourde succession :

« Que de difficultés, au début d'un établissement nouveau et qui n'avait pas, comme en d'autres diocèses, les traditions du passé. Il fallait tout à la fois s'occuper et de l'administration matérielle d'une maison naissante et de la direction de l'enseignement et de l'éducation. Eh bien ! à l'âge de 23 ans, à peine sorti de l'ordination, avec un personnel restreint et composé de professeurs tous plus jeunes et encore moins expérimentés que lui, M. l'abbé Doré sut faire face à tout. On le vit mettre tout en marche, cela sans bruit, sans ostentation, sans réclame, et toujours avec ce cachet de modestie qui fut le trait distinctif de son caractère. . . . .

« Ne vous rappelez-vous pas, Messieurs, ce digne prêtre, qui, malgré son âge encore jeune, nous semblait déjà, à nous enfants, un vieillard, à cause de son grand air respectable; ne vous le rappelez-vous pas cet excellent homme à la taille élevée, à l'attitude et à la démarche un peu monacale, à la physionomie sereine qu'éclairait parfois un bon sourire, mais qu'on ne vit jamais se contracter aux éclats d'une joie bruyante ? Ne vous souvient-il pas de l'avoir vu quelquefois pénétrer à pas lents dans la salle de nos

études, enveloppé l'hiver d'un long manteau qu'il drapait à sa manière? Oh! comme alors tout rentrait dans l'ordre, comme les paroles inutiles s'éteignaient d'elles-mêmes sur les lèvres bavardes! C'était comme l'effet subit du . . . . *Si forte virum quem Conspexere, silent* du poète latin.

« Dans les cas plus graves, mais heureusement très rares, quand il fallait véritablement sévir, la scène devenait émouvante et dramatique, c'était quand le supérieur, transformé tout à coup en grand justicier, venait nous annoncer publiquement de sa voix entrecoupée de silences et d'un ton presque glacé qui nous pénétrait nous adolescents, jusqu'au fond de l'âme, le retranchement devenu nécessaire d'un membre de la famille . . . .

« Quant à la bonne direction et au progrès des études, notre vénéré supérieur en comprenait toute l'importance et il y donnait tous ses soins. S'appuyant sur la saine et solide tradition du passé, il n'accueillait pas volontiers et de prime-abord les innovations, il les repoussait d'instinct, et cependant il les acceptait ensuite, quand après un mûr examen il les avait reconnues bonnes et utiles; du reste, il était facile avec ses jeunes collaborateurs, il leur accordait sa confiance quand il les en trouvait dignes, il ne leur imposait jamais son sentiment d'une manière absolue et leur laissait la plus grande latitude dans l'application des méthodes.

« Et puis encore, Messieurs, n'est-ce pas sous sa pieuse et intelligente direction qu'il nous a été donné de jouir, dans toute la fraîcheur et l'épanouissement de notre jeunesse, de ces fêtes si touchantes et qu'on célébrait si bien dans cette modeste chapelle de notre Petit Séminaire. Oh! comme le souvenir de ces fêtes est resté vivant au fond de nos âmes, malgré tant

d'années écoulées. Comme elles étaient délicieuses pour nous, ces saintes matinées de communion générale, où nous sortions de cette enceinte, riches et tout embaumés de la possession de notre Dieu. Oh! qu'ils étaient beaux, ces saluts solennels de saint François de Sales et de saint Louis de Gonzague, et dont nous ne saurions parler ici sans une profonde émotion! Ces saluts admirables où, sous les yeux d'un vénérable pontife, des hauts dignitaires du Chapitre et des pieux pasteurs de la ville épiscopale, nous chantions avec toute notre âme les louanges de Dieu, les louanges de Marie, que l'on nous apprenait si bien à aimer, et celles de nos saints Patrons. Oh! ces fêtes, comme nous les aimions! comme elles nous attachaient à cette maison! Toute pauvre et délabrée qu'elle était, elle nous semblait, ces jours-là, belle, splendide et toute radieuse. Comme elles nous attachaient aussi à notre bon et vénéré supérieur, qui nous préparait de si douces et de si pures jouissances[1]. »

Elle était donc bien précieuse l'action exercée par M. Doré sur la jeunesse confiée à ses soins. Oui, sous une apparence qui ne laissait pas d'être un peu froide, il avait un cœur de père et son esprit toujours si sage, si judicieux, était parfaitement apte à calmer de jeunes imaginations de quinze ans; il savait arrêter la fougue des passions, modérer l'emportement des caractères, faire sa part à l'impétuosité de l'âge, et ajourner aussi au besoin, dans l'intérêt des âmes, une décision rigoureuse et définitive. La sagesse de ce *Temporiseur* n'a-t-elle pas été confirmée et justifiée par de belles carrières ecclésiastiques ou religieuses que fournirent de bons prêtres et d'illustres apôtres, qui doivent à sa longanimité d'avoir persé-

[1] Discours de M. l'abbé Duloy.

véré et d'être encore aujourd'hui l'honneur du diocèse, la gloire de l'Eglise ?

Les études n'avaient pas une moindre part dans ses préoccupations. Esprit cultivé et méthodique, il voulut se mettre par lui-même au courant des questions de pédagogie et d'enseignement de son temps, ce qui lui permit d'imprimer aux études un mouvement progressif. « Il encourageait, en sachant la modérer, l'activité de ses jeunes professeurs. »

Il eut d'ailleurs des collaborateurs qui devaient devenir des hommes fort distingués. Il avait su les choisir lui-même parmi ceux des anciens élèves qui, dans le cours de leurs études, s'étaient le plus fait remarquer par leur amour du travail, leur intelligence et leurs succès ; c'était M. Pornin, « ecclésiastique aimable, esprit sympathique, conteur agréable s'il en fut, qu'on ne se lassait jamais d'entendre et qui fut depuis chanoine théologal et missionnaire apostolique » ; M. Pigé, devenu chanoine, archiprêtre et curé de la Cathédrale, orateur remarquable, dont la parole claire, spirituelle et convaincante aussi bien que celle de son confrère et ami M. Pornin, s'est fait entendre avec succès dans bon nombre des principales églises de France ; M. Garapin, homme affectueux et dévoué, saint prêtre qui est entré depuis dans la Compagnie de Jésus, où il a exercé avec talent le ministère de la parole et de l'enseignement ; M. Meunier, un des derniers et le plus éminent survivant de ce bon vieux temps ; d'économe du Petit Séminaire il fut fait curé-archiprêtre de Romorantin, et devint un des hommes les plus éminents et peut-être le curé le plus accompli du diocèse, au dire de tous ceux qui l'ont connu et apprécié. Il entendit un jour une voix autorisée lui dire : *Ascende superius*, mais il ne l'écouta pas et préféra rester fidèle à sa chère Sologne.

Malheureusement, le professorat n'était alors et ne fut pour eux qu'un passage; on restait une année ou deux au Petit Séminaire en attendant la prêtrise et le moment de prendre du ministère paroissial, c'était tout; le personnel se renouvelait ainsi très fréquemment, et ce devait être au détriment des études, malgré l'impulsion générale donnée par le supérieur.

A ces jeunes gens pleins de flamme et de vie, il est vrai, mais sans expérience et surtout sans formation spéciale, il ne fallait pas demander une science profonde, où l'auraient-ils puisée ? mais le dévouement en eux suppléait le savoir ; ils enseignaient avec goût ce qu'ils avaient appris avec ardeur quelques années auparavant. Le latin était alors le fonds principal et presque unique de l'enseignement; aussi en faisait-on beaucoup : thèmes, versions, vers, prose, conversations, narrations, discours. Les méthodes elles-mêmes, les compliments, les souhaits de fêtes, tout était en latin. Aussi était-on plus familiarisé avec cette langue que l'on possédait mieux qu'aujourd'hui ce semble ; mais à cela, en y ajoutant quelques compositions françaises, se bornaient les exercices classiques de cette époque.

D'histoire, de géographie, de langues vivantes, d'histoire naturelle, il ne fut guère question tout d'abord. Les mathématiques elles-mêmes ne furent inaugurées, et faiblement, que vers 1830. Quant au grec, il fallut attendre la génération suivante pour pouvoir l'introduire et lui donner au moins une toute petite place.

Constater ces lacunes, n'est point s'attaquer à un temps où l'on fit tant d'efforts et qui furent couronnés de succès, pour la restauration de tant de choses. Nous vénérons trop cette époque féconde, ardente et généreuse pour ne pas reconnaître tous

ses mérites ; hâtons-nous de le dire d'ailleurs, dans les établissements d'instruction universitaire, même dans les collèges royaux, les programmes et les études n'étaient pas très différents des nôtres. On peut s'en rendre facilement compte d'après les *Souvenirs de jeunesse*, les *Mémoires des autres*, ou *Comment je devins bachelier*, et d'autres publications de ce genre ; les Séminaires, pas plus alors qu'aujourd'hui, n'avaient grand chose à envier aux maisons rivales, leurs voisines ; et puis, de fait, ne doit-on pas se souvenir, — sans vouloir même effleurer ici la question de l'enseignement, — que « l'essentiel dans l'éducation ce n'est pas la doctrine enseignée, c'est l'éveil » et qu'il importe plus d'assouplir l'esprit de la jeunesse, de le rendre apte à l'action personnelle, que de le charger péniblement à l'époque de sa croissance, de trop de notions positives très vite oubliées, qu'il pourrait bien mieux acquérir plus tard, au gré de chaque carrière embrassée.

A cet égard, M. Doré et ses collègues furent d'excellents éducateurs. Sachant tirer de chacun de leurs élèves la somme de ce qu'il pouvait donner, ils surent faire de leur action une œuvre « d'autorité et de respect ».

Alors on cultivait beaucoup la mémoire et l'on avait raison. Car si « *Nihil scitur nisi quod memoriter retinetur* », il est plus indispensable qu'à tout autre à nos séminaristes, de développer cette faculté, pour deux raisons : la première, c'est qu'ils acquerront ainsi un *vocabulaire* choisi et distingué qui leur manque par le fait de l'éducation première ; la seconde, c'est qu'ils seront appelés un jour à parler en public et de *mémoire* ; or l'expérience prouve qu'il est bien tard de se mettre à cultiver sa mémoire lorsqu'on est arrivé à l'âge où l'on a le plus besoin de s'en servir.

M. Doré s'appliqua aussi à multiplier les moyens d'émulation : Sabbatines, Dominicales, compositions fréquentes, proclamation publique et affichage des places et des notes obtenues, examens généraux et solennels subis devant des interrogateurs du dehors, tout en un mot fut mis en œuvre pour stimuler l'ardeur des écoliers, sans oublier les motifs d'ordre supérieur qui doivent avoir plus de prise encore sur l'âme d'un séminariste.

C'est ainsi que se formèrent aux habitudes de travail, de régularité, de soumission, de discipline, ceux qui devaient être nos pères dans la foi, et nos initiateurs dans la science ; ainsi s'établirent aussi de bonnes traditions dont le Séminaire vit encore.

En 1827, on inaugura le discours de distribution de prix, dans lequel un sujet de littérature ou de morale était traité devant les élèves avec une élégance et dans un style qui pouvaient leur servir de modèle. Cette année-là et l'année suivante, il fut prononcé par M. Pornin, professeur de Rhétorique, qui traita de l'*Emulation*, puis de l'*Influence de la Religion sur les Belles-Lettres*. Ces discours furent dès lors précédés d'une sorte de séance littéraire, où les élèves de Rhétorique seuls étaient appelés à lire des compositions affectant presque toujours la forme de plaidoyers. On eut ainsi, en 1827, des discours *en faveur de la Gaieté*, *en faveur de la Gravité ;* en 1828, discours *pour l'Imagination, pour la Sensibilité ;* en 1829, éloge de l'*Historien*, panégyrique de l'*Orateur*. Ces plaidoyers étaient suivis d'un prononcé de jugement généralement humoristique et fort spirituel[1]. Plus tard, on introduisit plus

[1] Le monde officiel se faisait alors un devoir d'assister aux distributions de prix du Petit Séminaire ; on en trouve la preuve dans des compliments délicats adressés au Préfet de Loir-et-Cher ou aux Magistrats de la Ville.

de variété dans le choix des sujets de développement qui devaient être exposés par les élèves.

A la chapelle par trop insuffisante qu'il avait improvisée, M. Doré jugea bientôt qu'il était nécessaire de substituer un édifice plus en rapport avec les besoins et les destinations de la maison.

On doit dire que cette nouvelle chapelle, dont nous jouissons encore, se ressent trop du peu de goût architectural qui régnait alors, et aussi de la modicité des ressources disponibles. La bénédiction en fut faite par Mgr de Sauzin, en 1834.

Le bon supérieur ne souffrait pas moins de voir l'état précaire où se trouvaient les dortoirs et les classes; il déplorait les lézardes qui se profilaient de plus en plus menaçantes dans les vieux murs ébranlés. Mais il fallut attendre près de dix années encore, avant de pouvoir exécuter le projet de reconstruction qui devait entraîner à une dépense considérable.

L'on n'avait aucune ressource. « Un appel officiel à la charité eût semblé une indiscrétion ».

Rien de plus touchant que l'ingénieux moyen imaginé et mis en œuvre pour se procurer... ce qui manquait le plus. Au nom de leur supérieur vénéré, deux jeunes professeurs les plus connus et les plus estimés [1] se mettent en campagne. *Frères-Quêteurs* d'un nouveau genre, ils s'en vont de presbytère en presbytère frapper à la porte de leurs confrères et demander l'aumône pour rebâtir les murs... de Jérusalem. Partout ils rencontrèrent le plus affectueux, le plus généreux accueil; le succès de leur mission était assuré.

Pendant deux vacances consécutives, ils parcou-

[1] C'étaient MM Venot et Delaunay qui sont morts l'un vicaire général, l'autre ancien sous-directeur du Collège de Pont-Levoy et chanoine honoraire.

rurent ainsi tout le diocèse plaidant éloquemment auprès de la charité sacerdotale, pauvre elle-même et presque dénuée, la cause du sacerdoce naissant plus pauvre encore. Cette excursion de charité et de dévouement ne rappelle-t-elle pas, à s'y méprendre, les courses et les temps apostoliques ? Ceux qui avaient assurément bien souffert dans les anciens galetas, se laissèrent facilement toucher par les paroles émues et si désintéressées des *Missi dominici* de leur ancien supérieur.

Et comment ne pas céder à la satisfaction de redire ici les noms qui ont été retrouvés de ces charitables donateurs ? Les rares survivants d'entre tous ces généreux bienfaiteurs du Petit Séminaire nous pardonneront notre indiscrétion, persuadés que la raison qui nous fait agir ainsi, c'est la pensée que *les exemples entraînent*. D'ailleurs une bonne œuvre qui remonte à cinquante ans passés, n'est plus guère en droit de faire rougir son auteur [1].

. . . .

La première pierre fut solennellement posée dans le cours de l'année 1844, par Mgr des Essarts qui avait été préconisé évêque de Blois peu auparavant. L'édifice s'éleva assez rapidement, sous la direction de M. Pineau, architecte départemental [2].

C'est alors que M. Doré, qui avait reçu des lettres de chanoine honoraire dès 1830, fut appelé par le nouvel évêque à remplir les hautes et délicates fonctions de

[1] Ces listes de souscription, qu'il est bien juste de voir figurer dans ce que nous voudrions pouvoir appeler le *Livre d'Or* du Petit Séminaire, sont données en appendice et suivies de la liste de tous les professeurs et surveillants de l'Établissement, depuis la fondation.

[2] M. Pineau construisit aussi la Préfecture, le Grand Séminaire, la maison Baschet, mais sans réussir à embellir la Ville, au contraire !

vicaire général. Mais dans cette nouvelle situation il ne perdit jamais de vue son Petit Séminaire ; il avait laissé dans ses murs la moitié de son âme, il y revenait souvent et s'enquérait avec le plus grand intérêt de l'esprit, de la piété, du progrès des élèves. Nous l'avons vu, nous, venir encore jusque dans ses dernières années assister aux examens généraux, interroger lui-même sur toutes les matières avec une compétence remarquable. Nos impressions d'enfant nous représentent encore à travers nos souvenirs déjà lointains et bien des années écoulées, ce grand vieillard, aux longs cheveux flottants, si vénérable et si imposant d'allures, qui finissait par rassurer nos timidités écolières à force de bonté et tempérer nos craintes par une parole rassurante d'encouragement ou de félicitation. Ce rôle de grand-père d'une famille tendrement aimée, il le remplit jusqu'au dernier jour, laissant à tous ceux qui l'ont connu un impérissable souvenir.

III

Progrès des Études : M. Duloy 1844-1861

Aux portes de Blois, à l'orée des plaines de la Beauce, détaché de la paroisse de Villebarou s'étale le hameau de Francillon. Du seuil de ses quelques maisons de paysans, l'on aperçoit sur la rive gauche de la Loire la ligne bleue des collines doucement onduleuses qui bordent le val fleuri du grand fleuve, marqué dans son cours par une longue ligne de peupliers. De la plaine, l'œil se porte vers le pullulement des villages qui s'égayent en face tout là-bas, blancs, épanouis, plantureux : Saint-Gervais, Vineuil, les

Noëls, Saint-Claude, Montlivault. C'est dans ce hameau entouré d'une si opulente nature, que naquit, le 29 mars 1814, en une vieille famille de cultivateurs-vignerons [1], l'enfant qui reçut au baptême le nom de Michel-César. La veille, un groupe de la première débâcle impériale avait passé là, amenant à Blois, avec le roi de Rome, un fantôme de gouvernement qui s'intitulait *la Régence*, et qui dura huit jours. Pendant que les voitures de gala, escortées des grenadiers de la garde de Caffarelli, s'arrachaient difficilement aux boues de la Beauce, par une route impraticable nouvellement tracée, Prussiens et Russes arrivaient, envahissant notre contrée et campaient chez nos paysans.

Dans des *Souvenirs autobiographiques* où nous nous croyons autorisé de puiser puisqu'ils sont dédiés « *à sa famille et à ses amis* », M. Duloy fait lui-même ce rapprochement de contraste entre les grands événements du dehors, le défilé des voitures dorées sur la grand'route, et le pauvre berceau qui, dans une humble demeure de villageois, venait de recevoir ce chétif enfant appelé à porter un jour la couronne du Sacerdoce.

Les mêmes pages contiennent des observations intéressantes sur sa généalogie et l'origine de sa famille, qu'il suit aisément jusqu'aux plus anciens registres de l'Etat civil conservés dans la paroisse de Villebarou [2]. Vient ensuite le récit de sa première éducation dans ce village, où il apprit à lire et à écrire « sans s'en être aperçu ». Aussi prend-il plaisir à rapporter

[1] Plusieurs des ancêtres de M. Duloy ont été fermiers des Minimes.

[2] Plus tard il aimait à redire, et plaisamment avec son aimable gaieté, « qu'il avait au moins deux cents ans de paysannerie dans les veines ».

la méthode de son vieux et brave *magister* qui s'était « dégrossi lui-même » et comme celui de Delille,

Savait, le fait est sûr, lire, écrire et compter

ce qui lui permettait de l'apprendre aux autres.

A dix ans, il quitta l'école de Villebarou pour suivre un autre maître établi à Macé, hameau voisin de Francillon, quoique dépendant de Saint-Denis-sur-Loire. Celui-là s'intitulait un peu solennellement maître de pension. Externes l'été, ses élèves, moyennant certain arrangement avec les parents, restaient dans son établissement l'hiver. Une année se passa dans cette classe, où le jeune écolier eut une première révélation de la puissance de la parole, fasciné qu'il était par les lectures *senties*, faites à haute voix et avec animation par ce second mentor qui « lisait bien et qu'on ne se lassait point d'écouter ».

Dès lors, avec une imagination déjà bien vive, une âme ardente, un goût prononcé d'apprendre, il devint passionné pour la lecture, dévorant tous les livres qu'il avait sous la main ; heureusement qu'il n'en possédait que de bons, transmis à sa famille par un vieux prêtre du nom d'Habert [1]. Il prenait un plaisir extrême, aussi bien aux vies de Saints qu'aux romans de Chevalerie, à l'histoire des quatre fils Aymon qu'aux récits de bataille et aux relations de voyages en Amérique.

Un vieil oncle vétéran de l'Empire, surnommé « Le Capitaine », qui avait gagné son grade et la croix de la légion d'honneur sur vingt champs de bataille, l'enthousiasmait par ses récits de combats épiques, d'a-

[1] Né en 1636, mort en 1718, cet ecclésiastique, docteur en théologie, fut successivement vicaire général des évêques de Luçon, d'Auxerre et de Verdun.

ventures légendaires et — par des phrases d'Espagnol et d'Allemand semées dans ses récits — lui donnait le désir d'apprendre et de connaître ces langues étrangères.

Au milieu de ces vives impressions naissantes, le goût pour la profession paternelle trouvait peu de place, on le comprend ; aussi quand il fut question de l'y appliquer, César Duloy n'y réussit pas. Ses parents qui n'avaient jamais donné dans les idées révolutionnaires, surtout ses grands parents maternels, gens d'une foi profonde et victimes de leur attachement à la religion pendant les mauvais jours, pensèrent alors à faire étudier en vue de l'état ecclésiastique, cet enfant qui manifestait une passion pour l'étude et un goût particulier pour les cérémonies et les choses de l'Église. Mais priver la famile des services que pouvait rendre l'aîné de cinq enfants et s'imposer des sacrifices d'argent pour une tâche longue et dispendieuse, c'était une grande difficulté... Le bon curé de la paroisse, M. l'abbé Jouanneau[1], calma les perplexités de la famille en offrant ses premières leçons gratuites — comme font encore généreusement aujourd'hui

[1] L'abbé Jouanneau, dont M. Duloy a toujours conservé le souvenir le plus reconnaissant, était un homme instruit et distingué sous une apparence modeste, timide et un peu fruste. Des essais de peinture, de bons paysages, dont plusieurs ont passé au musée de Blois, des vers élégants, quelques traductions d'auteurs latins, ont attiré sur lui l'attention d'un chercheur, M. Adrien Thibault, qui lui a consacré une intéressante notice : Seulement, on voudrait cette brochure écrite en un meilleur esprit, sous la plume d'un ancien élève du Petit Séminaire. Mais cette vie d'un de nos curés de campagne corrobore pour notre contrée l'observation générale faite par l'abbé Sicard : « On est « frappé en compulsant l'histoire de nos provinces avant la « Révolution du nombre de prêtres instruits, écrivains, litté- « rateurs, curieux des choses de l'esprit, qu'on rencontre sur « toute la surface du territoire. » (Vol. I, p. 446.)

tous ceux qui préparent dans les presbytères les futurs séminaristes. Il s'engageait aussi à faire entrer son pupille en Cinquième au Petit Séminaire, et il promettait d'obtenir alors une réduction de pension.

Persuadé qu'il devait prouver à ses parents que leurs sacrifices n'étaient pas inutiles, le petit étudiant fit de rapides progrès, et après six mois d'études, le supérieur du Petit Séminaire venait lui-même interroger le jeune candidat qui lui avait été signalé. D'après ses réponses, il le trouva capable de suivre la classe de Cinquième. « Comme mon bon curé, écrit M. Duloy, lui faisait remarquer que j'étais très jeune et que j'aurais terminé mes études bien avant de pouvoir être promu aux ordres — « Tant mieux, répondit le digne et jeune supérieur, nous en ferons un professeur » — et puis, il ajouta : « Qui sait, il sera peut-être un jour mon successeur ». Je ne fis pas alors grande attention à ces paroles prononcées en ma présence, mais, depuis, je m'en suis souvenu ! »

La maison du Petit Séminaire où il entra en octobre 1826 lui parut bien austère, et bien sombre l'aspect de ces longs corridors humides et obscurs ; le joug de la discipline pesa lourdement à sa nature expansive, exubérante, primesautière et quelque peu indépendante ; puis il était le plus jeune et le plus petit de tous, et pour cela l'objet de taquineries, inévitables dans toute réunion d'enfants ; aussi l'ennui le prit, et il fut atteint d'une nostalgie telle qu'il demanda à Dieu de tout son cœur de lui envoyer une maladie qui le forcerait à rentrer chez ses parents.

« Hélas ! si quelqu'un m'eût dit alors, écrit-il, que « de cette maison pour laquelle j'éprouvais tant de « répulsion et dans laquelle j'étais entré à douze ans, « je ne sortirais, — en défalquant mes quelques an-« nées de Grand Séminaire — qu'avec une grande

« peine, à l'âge de quarante-huit ans, — celui-là m'eût « bien étonné, et n'eût trouvé en moi qu'un parfait « incrédule ! Du reste, Dieu n'écouta point ma sotte « prière... »

En effet, les pieux exercices de la retraite donnèrent un meilleur cours à ses pensées. Le succès dans les études écarta les railleries et lui valut de la considération, et quand à la fin de l'année scolaire, « eut sonné pour lui le premier coup de clairon » de cette petite notoriété qui n'est point la gloire à coup sûr, mais qui paraît immense aux yeux de l'enfant dont l'horizon s'est borné aux champs de son village et aux murs du Séminaire; quand il se vit chargé de couronnes laborieusement conquises, il tressaillit de joie... il était conquis lui-même à la vie studieuse embrassée naguère, il ne la quitterait jamais.

Le goût de l'étude fut en effet l'une des marques les plus caractéristiques de l'esprit de M. Duloy.

Tout l'intéressait dans les classes, tout ce qui s'apprend avait pour lui un irrésistible attrait, aussi fut-il un élève brillant. D'année en année il se passionnait plus vivement au savoir, à mesure que les horizons de ses connaissances s'étendaient et que son rayon visuel pénétrait plus avant dans le domaine de la science; sa prédilection marquée pour les études historiques était à ce point développée qu'il employait ses vacances à faire des résumés personnels, des analyses écrites de ce qui existait alors : les volumineuses histoires ancienne et romaine de Rollin, l'histoire des Empereurs de Crévier, du Bas-Empire de Lebeau, de France d'Anquetil ; et entre temps, il abordait seul et sans maître mais résolument, l'étude du grec et celle de la langue italienne.

Cependant le temps venait pour lui de se décider dans le choix d'une carrière. Et, le croirait-on ? l'évé-

nement qui eut le plus d'influence sur sa manière de voir en certains points de doctrine religieuse et d'opinions politiques, sans laisser d'agir sur sa détermination pour l'état ecclésiastique, ce fut la Révolution de 1830.

Dès cette première année du gouvernement de Juillet, une vive réaction s'opéra contre la religion, l'Eglise, ses principes, et ses ministres surtout qui étaient en butte à toutes sortes de persécutions et d'ennuis, de vexations et de tracasseries.

Notre jeune rhétoricien de seize ans, passionné pour l'histoire, avait déjà l'esprit assez ouvert et l'intelligence assez ferme pour s'intéresser activement aux événements du dehors et en ressentir le contre-coup, comme il l'écrit lui-même : — « Ce qui peut-être eût éloi-« gné d'autres du sacerdoce, m'en rapprocha ; j'avais « toujours songé à être prêtre, malgré quelques hési-« tations qui, parfois, m'avaient traversé le cerveau « plutôt que le cœur. Certaines idées libérales du « temps avaient déjà souri à mon esprit et à mon « imagination. Les nombreuses lectures historiques « que j'avais faites, venant à l'appui de ces idées, je « détestai franchement les abus de l'ancien régime ; « je ne pouvais entendre sans répulsion les argu-« ments absurdes, émis parfois en ma présence, pour « absoudre ces mêmes abus et en soutenir la conti-« nuation. A seize ans, je me révoltai tout de bon « contre les théories de l'absolutisme ; mais aussi, « par la même raison, j'avais en horreur la révolution « et les révolutionnaires, qui sont les pires des ty-« rans, les tyrans à bonnets rouges. Insciemment, je « me trouvai parmi ces doctrinaires dits du juste mi-« lieu, qui croient naïvement qu'il est possible d'al-« lier les légitimes revendications de la *liberté* avec les « droits imprescriptibles de l'*autorité*.

« Depuis déjà longtemps, devenu sceptique en poli-
« tique, je ne crois qu'à ces seules choses, à Dieu, à
« son Christ et à l'Eglise ; quant aux divers régimes
« sociaux, monarchie, république, empire, je les
« admets tous, à la condition qu'ils aient pour base
« l'idée chrétienne. Les prétendus principes de 89 ne
« sont pas, qu'on le sache bien, des découvertes mo-
« dernes ; ils renferment des données vraies, mais ils
« s'appuient malheureusement sur un fondement rui-
« neux, la souveraineté du peuple, qui, en pratique,
« n'est rien autre chose que l'exploitation du peuple
« par les intrigants et les ambitieux, c'est-à-dire la
« plus funeste des exploitations de l'homme par
« l'homme.

« Il va sans dire que ces idées ne m'apparais-
« saient pas sous ces formules abstraites : toute-
« fois, quoi qu'il en soit de ces diverses manières de
« penser, qui assurément n'étaient pas celles de la
« plus grande partie du clergé à cette époque mouve-
« mentée de 1830, je ne m'en attachai pas avec moins
« de cœur à notre divine religion qui seule offre un
« port sûr, lorsque tout autour d'elle n'est qu'orage et
« tempête. Au reste, cette sainte foi je l'avais reçue de
« mes pères, et j'y tenais comme on tient à un patri-
« moine de famille... Aussi, pendant que plusieurs
« condisciples, découragés par les événements, s'éloi-
« gnaient de la cléricature, je résolus d'y pénétrer en
« prenant l'habit ecclésiastique et en entrant au Grand
« Séminaire[1] ».

Nous avons voulu citer en entier cette page qui montre l'état d'âme de ce jeune séminariste, de ce vaillant, que la lutte séduit, que le danger fascine, que le sacrifice entraîne. Y a-t-il beaucoup de mouve-

[1] Notes autobiographiques, p. 37.

ments plus beaux que celui de cet adolescent à l'énergique volonté, à l'âme vigoureusement trempée, attiré vers le sacerdoce par ce qui éloigne les autres, et prenant en main la bannière du Christ avec la résolution de la tenir haut et ferme, au moment où elle est le point de mire des coups, des injures et des sarcasmes ?

Au Grand Séminaire[1] M. Duloy fut comme toujours un laborieux, car le travail opiniâtre a été le trait distinctif, la passion dominante de son âme.

Bien que l'étude de la philosophie ne sourit qu'à demi à son esprit « habitué jusque-là à envisager plutôt que le fond, l'aspect extérieur des choses », il s'y livra avec ardeur et finit par y prendre goût. Mais il regrettait que la *synthèse*, cette grande opération de l'esprit sans laquelle les vues d'ensemble et les idées générales si utiles à la formation de l'homme intellectuel échappent complètement, ne fut guère connue que de nom des jeunes maîtres de cette époque.

Il reconnaît avoir tiré un profit réel de l'argumentation syllogistique ; mais, esprit élevé, sérieux et réfléchi, quoique mobile d'imagination, il exprime franchement dans ses *Notes* les desiderata que lui a laissés l'ensemble de l'enseignement reçu dans cette maison. A côté d'observations sagaces sur les méthodes, de traits piquants sur le mérite respectif et la manière d'être de ses professeurs[2], on trouve à l'égard des études, certains aperçus aussi justes qu'ingénieux, des vues, neuves alors, dont plusieurs n'ont pas perdu tout leur intérêt ; ainsi, sur la nécessité d'avoir des leçons d'histoire de la philosophie, des conférences de

[1] Cet établissement était alors provisoirement *campé* en face du vieux Saint-Nicolas, au-dessus des fossés du château, dans des bâtiments assez mal assortis à leur destination.

[2] C'étaient MM. Vesser, de Belot, Giraud, Laurand, Richaudeau.

théologie *en français*, analogues aux conférences de droit où s'exercent les jeunes avocats, des cours d'Ecriture Sainte plus approfondis et mieux entendus. Il aurait voulu de même qu'on réfutât de préférence les erreurs contemporaines, plutôt que de disserter sans fin sur de vieilles hérésies complètement oubliées ; il insiste sur la nécessité de se préparer davantage et plus immédiatement à la parole publique, et souhaite avec une place plus grande donnée à l'histoire ecclésiastique, l'introduction de plus de variété dans les études pour éviter la sécheresse et la monotonie, où mèneraient les formules exclusives de la scolastique.

Pour échapper par quelque côté à l'aridité d'un enseignement qui parlait peu à plusieurs des facultés actives d'un jeune homme de dix-huit ans, il étudia la géographie historique, s'intéressa à la mnémotechnie et chercha une diversion dans la lecture des sermonnaires, particulièrement de Massillon qui le séduisait davantage par sa phrase périodique et harmonieuse. Il se plut ainsi au Grand Séminaire dont il apprécia par-dessus tout la direction spirituelle aussi sérieuse qu'éclairée.

Tonsuré en 1832 à la fin de la classe de Philosophie, il reçut le sous-diaconat en 1835, et ses études de théologie étant alors terminées, il devint professeur de Troisième au Petit Séminaire, en attendant la prêtrise qui lui fut conférée le 20 mai 1837.

Professeur, M. l'abbé Duloy le fut dans toute la force et dans toute la beauté du terme. Il avait du professorat le goût, l'instinct, le besoin ; aussi la trace de son passage dans la maison comme professeur fut-elle marquée plus profondément peut-être que celle qu'il laissa comme supérieur. Professer fut pour lui une véritable joie. « Après avoir étudié pour mon propre

compte, dit-il, j'éprouvai comme une sorte de besoin de faire part à d'autres de ce que j'avais appris moi-même ; or, cet attrait instinctif, s'il est profond et durable n'est rien autre que la vocation ». C'est M. Doré qui, l'ayant suivi de près depuis son entrée au Séminaire, avait réclamé ses services ; il s'en promettait beaucoup de fruits, et il ne se trompa point. Acceptée avec empressement, la tâche fut remplie avec courage et une grande générosité d'âme. Tout en se conformant aux traditions précédemment établies, le jeune professeur essaya de vivifier son enseignement en lui donnant ce qu'il pouvait lui communiquer de personnel dans l'application de méthodes, de programmes déterminés d'avance. Par là, il évitait les funestes effets d'une trop stricte routine, laquelle est la ruine de l'enseignement.

Assurément, pour fournir à ce noble travail de l'éducation, il ne faut ni des blasés, ni des routiniers, ni des aventureux, ni des systématiques, ni des infatués d'eux-mêmes ; il faut des raisonnables qui soient en même temps des convaincus, c'est à-dire des maîtres qui enseignent par vocation et par goût.

M. Duloy fut de ce nombre, et s'il resta longtemps sur la brèche avec un succès croissant, c'est qu'il avait la flamme de l'enthousiasme au cœur, et le rayon dans les yeux ; aussi le Séminaire eut-il en lui, on peut le dire, son premier professeur de carrière. Le résultat de ses efforts ne tarda pas à se manifester aux yeux de tous comme le constataient alors les historiens de Blois, Bergevin et Dupré. « Depuis quelques années les principales chaires de nos deux Séminaires sont occupées par des professeurs à poste fixe ; la pénurie de sujets capables et la nécessité de pourvoir un grand nombre de cures vacantes n'avaient pas permis d'abord d'opérer cette amélioration qui, déjà, exerce

une salutaire influence sur le progrès des études[1] ».

Le jeune lévite avait trouvé sa voie, il y marcha à pas de géant. A plus de quarante ans de distance, ses élèves sentent encore vibrer cette parole incisive et puissante dont les enseignements captivaient — en dépit de leur mobilité — des intelligences de seize et dix-huit ans[2]. Curieux, chercheur, avisé, il avait feuilleté déjà le *Ratio Studiorum*, il le médita et ce fut pour lui comme une révélation. Ce livre précisa dans son esprit le but de la classe qu'il était appelé à professer et lui indiqua la manière à suivre, pour se développer lui-même et faire profiter ses élèves de toutes les connaissances laborieusement acquises par un travail personnel.

Il avait compris dès lors que ce qui fait l'attrait, le charme de l'enseignement proprement dit, c'est ce qui est à côté ; que pour professer véritablement il faut beaucoup de connaissances, d'allusions, de souvenirs, de réminiscences, de citations. A ce prix l'enseignement est soutenu, nourri, il est plein, abondant, animé et partant attrayant. Les élèves, sans se rendre un compte exact de la raison, s'y plaisent davantage. Pour cela, il faut de la vivacité d'esprit, une heureuse mémoire, une certaine promptitude de pensée jointe à une pleine possession de soi-même pour ne pas laisser prendre trop de place ni trop de temps à des digressions destinées à piquer la curiosité, à ranimer l'attention. Ces différentes qualités du professeur, M. l'abbé Duloy les posséda à un degré remarquable.

Dans la classe de Troisième qu'il professa deux ans (1835-37), il s'appliqua surtout à enrichir le vocabulaire latin et français de ses élèves, — comprenant qu'une langue ne devient intéressante à étudier qu'autant que

[1] *Histoire de Blois*, par Bergevin et Dupré.
[2] L'abbé Girard, article nécrologique.

l'on possède déjà le sens d'un grand nombre de mots les plus fréquemment rencontrés dans les auteurs.

Puis, il ne tarda pas à se sentir un peu à l'étroit dans les limites strictes du programme traditionnel. Il se persuada que des améliorations étaient à introduire dans le plan général des études; mais nouveau-venu dans l'enseignement, il comprenait qu'il ne lui appartenait pas de prendre l'initiative de mesures qui, aussi bien, avaient besoin d'être sanctionnées par l'autorité supérieure.

Chaque lundi, on se réunissait chez M. le Supérieur, — comme on le fait encore aujourd'hui — pour conférer de l'état de la communauté, des abus à réprimer et des moyens à prendre pour faire réussir les études. C'est là qu'il crut bientôt de son devoir de soumettre ses observations, ses idées, ses vues au vénéré supérieur, toujours prêt à recevoir avec la plus grande bienveillance, les communications de ses collaborateurs.

« M. l'abbé Doré, écrit-il, voulut bien m'écouter avec sa bonhomie habituelle, sans cependant se prononcer, voulant sans doute laisser mûrir des idées, qui chez moi, à cette époque, n'étaient pas d'ailleurs très nettes. Je dois avouer aussi que dans mon zèle d'amélioration, sans expérience préalable, j'allais trop loin ; il paraît que je mis parfois en avant des innovations telles qu'il finit par me dire un jour plaisamment : « *Mais vous êtes un homme du vingtième siècle !* » Très prudent, même un peu perplexe de sa nature, le supérieur après avoir laissé à ses professeurs la plus grande liberté de parler, réfléchissait, et n'approuvait ni n'appliquait les réformes réclamées qu'autant qu'elles lui paraissaient vraiment utiles et solidement motivées. Aussi, frappé de l'insistance du jeune professeur auquel plusieurs de ses collègues faisaient écho, il le chargea officiellement de rédiger un pro-

gramme, sous forme de plan d'études *selon ses idées*.

C'est en 1840 que fut écrit ce simple projet, dont le supérieur ne s'engageait point à accepter toutes les vues. Les fragments qui nous en restent indiquent clairement que l'abbé Duloy était au courant des progrès déjà réalisés dans l'enseignement tout autour de lui. Il avait le profond désir et le zèle ardent de les voir se manifester dans la maison qu'il avait déjà fermement adoptée comme sienne. En effet, à cette époque, il était professeur de Rhétorique et plus que jamais dans son élément.

Il lui fut donc permis alors d'élargir le cadre de l'enseignement et d'appliquer quelques-unes des réformes qu'il avait méditées et qu'il devait compléter plus tard comme supérieur. Il commença par donner l'essor à l'histoire et à la géographie qui avaient toujours été ses études favorites, il contribua puissamment à introduire l'étude du grec et, par ses efforts persévérants, réussit à mettre un moment cette belle langue en honneur au Séminaire. Il avait d'ailleurs toutes ces industries petites ou grandes, qu'un professeur qui aime son état et sa classe trouve toujours et sait varier au besoin ; il avait vu que les élèves, pour réussir et progresser, doivent *affectionner* leurs études et que c'est au zèle du professeur à faire naître en eux ce sentiment.

Nature exubérante, imagination riche, tempérament oratoire, vivacité surprenante, tout cela lui permit de faire, comme professeur de Rhétorique, d'excellents élèves qui devaient venir le seconder plus tard.

C'est au milieu de tels travaux, de ses projets, de ses réformes, c'est quand il était tout entier, on peut dire aux petits soins pour ses nourrissons de Rhétorique, que la voix de son Evêque inspiré par M. Doré, l'appela à la direction de la maison.

Il devait l'occuper pendant dix-sept ans.

Son premier soin fut de continuer les constructions commencées et l'on vit s'élever bientôt d'une part, le corps de bâtiments qui réunit la chapelle à la partie conservée des Minimes, et d'autre part sur la rue Franciade l'aile entière qui renferme les cuisines, la lingerie, l'infirmerie, dont le plan bien conçu fut exécuté avec un art un peu moins primitif que l'aile correspondante où se trouvent les classes et les dortoirs. Ces soucis matériels tout indispensables, tout encombrants qu'ils étaient n'absorbèrent point toute l'activité du nouveau supérieur; l'édifice intellectuel et moral tenait une place, et celle-là fort grande, dans ses préoccupations. Avec les abbés Delaunay, Landeau, Gallichet, il donna à l'enseignement littéraire, le brillant et l'éclat qu'il avait depuis longtemps rêvé.

Les mathématiques, dont la place avait été jusque-là si restreinte pour ne pas dire nulle, eurent un droit de cité bien reconnu, sans avoir encore de professeur titulaire dans la maison. En effet, le supérieur n'hésita pas à recourir à des professeurs laïques du Collège de Blois [1], qui donnèrent des leçons au Petit Séminaire, de 1844 à 1852.

La discipline, qui jusque-là avait été confiée, nous l'avons dit, aux *censeurs*, sous le seul contrôle du supérieur, fut désormais représentée par un surveillant ecclésiastique, dont les censeurs n'étaient plus que les auxiliaires. Un jour prochain devait venir où, un second surveillant partageant la tâche disciplinaire, le régime des censeurs serait complètement supprimé, après avoir rendu de réels services dans un temps où la nécessité avait forcé de se contenter

[1] MM. Brault (1844-46), Lucien Gaudeau (1846-48), et Parisot (1848-52).

des moyens les plus simples en économisant les hommes.

Le premier surveillant qui ait exercé ces fonctions est M. l'abbé Chouanet[1] (1844-1847). Dans son premier cahier de notes, entre autres observations intéressantes, il nous révèle qu'il eut plus d'un démêlé avec un élève jovial et turbulent, « gay compaignon », fort peu discipliné, au demeurant le meilleur fils du monde ; ce rhétoricien, qui donnait moins de satisfaction à son Argus qu'à son Mentor, s'appelait alors Louis Monsabré, aujourd'hui on l'appelle encore « l'illustre conférencier de Notre-Dame ». L'initiative du supérieur ne manqua pas d'être suivie par les plus brillants élèves, et de leur collaboration littéraire il est resté un essai dramatique qui n'est pas sans mérite, ni surtout sans intérêt : *La Captivité de Jean le Bon*, qu'on a de temps en temps fait applaudir depuis et au Petit Séminaire et dans les Cercles catholiques des environs. L'intérêt des séances littéraires de distribution de prix s'accrut aussi, et l'on venait de toute la ville applaudir aux harangues du Supérieur, comme aux essais poétiques ou oratoires de cette ardente jeunesse, soit qu'elle célébrât les *Gloires littéraires, religieuses, militaires* de la région, soit qu'elle chantât les *Ruines du Blaisois*, soit qu'elle évoquât dans sa prose ou dans ses vers quelqu'un de ces souvenirs historiques, qui intéressent davantage parce qu'ils touchent de plus près.

Bien que la nature ne l'eût pas doué d'un organe sympathique, M. Duloy exerçait par la parole une action puissante, incontestable; il fut parmi les prêtres de sa génération un des bons orateurs du diocèse. A force d'études et de persévérants efforts,

1 Mort chanoine prébendé, ancien curé de N.-D. de Saint-Vincent-de-Paul.

il triompha de réelles difficultés et réussit à s'imposer à ses auditeurs, malgré le peu de souplesse d'une voix, rebelle aux modulations harmonieuses que réclamerait l'éloquence. « Qui ne se rappelle, après l'avoir entendue, cette parole au timbre étrange, éclatant en vibrations aiguës? Elle choque d'abord, bientôt elle vous saisit, vous captive malgré vous, vous attache et il a fini de parler qu'on voudrait l'entendre encore, tant il y a de beautés dans l'élévation des pensées et des sentiments, la justesse du raisonnement et le charme du style formé aux sources les plus pures... [1] »

Chaque année, au retour des vacances, en recevant sa chère famille du Séminaire après deux mois d'absence, il adressait à toute la maison réunie des *mots* de bienvenue, où l'esprit trouvait sa place à côté de sentiments émus, inspirés d'un cœur paternel. Rédigées avec soin, ces feuilles qui ne se sont pas toutes égarées, témoignent de la sollicitude paternelle du supérieur pour ses enfants.

Les instructions que souvent il leur adressait, à la chapelle, étaient empreintes des mêmes sentiments, du même esprit d'affection et de dévouement sacerdotal.

D'autre part, le professeur avait survécu dans le supérieur. Animé du désir d'enseigner encore et toujours, il s'était réservé de faire aux classes supérieures un cours d'instruction religieuse, où la poésie et l'éloquence des Livres Saints faisaient souvent le fonds de doctes et pieuses leçons. Puis, dans un cours supérieur d'histoire, il se livrait à d'éloquents développements, dont le souvenir encore vivant dans l'esprit des élèves, atteste le haut intérêt, le charme

[1] Abbé Girard. Art. nécrologique.

pénétrant et durable. En avance sur beaucoup de maîtres, familier des livres de notre compatriote Augustin Thierry, il appliquait déjà les méthodes nouvelles à cet enseignement de l'histoire : il savait montrer qu'à côté des princes, des rois, des intrigues de cour, des guerres et des batailles, il y avait dans le pays — même autrefois — un peuple, dont la vie pour avoir été moins brillante et même assez longtemps obscure, était cependant empreinte d'un très réel et touchant intérêt.

Mais où il se surpassait, c'était dans ses discours de distributions de prix.

Les lettrés de la ville, les professeurs du Collège se faisaient un plaisir de venir applaudir l'abbé Duloy, dont ils appréciaient tout le mérite. D'ailleurs, pendant le long cours de son administration, il ne laissa à personne le soin d'adresser aux élèves conseils, encouragements, instructions dans ces circonstances solennelles [1]. Il continua comme supérieur ce qu'il avait commencé, étant professeur de Rhétorique ; et elle est intéressante à feuilleter, instructive à parcourir la collection de ses discours ; il y aurait certainement profit à les relire et à les consulter dans les archives du Petit Séminaire, où ils sont revenus pour l'enseignement des générations nouvelles.

La direction de son esprit, l'orientation de ses idées et le feu dévorant de son âme, se révèlent dans ces pages fortement pensées, écrites avec une sobriété ferme et vigoureuse, qui n'exclut point l'élégance et parfois laisse place au lyrisme. Tel morceau plus incisif ou plus éloquent mériterait d'être conservé :

[1] Une seule fois, en 1852, le discours fut prononcé par M. l'abbé Delaunay, qui avait pris pour thème : *De l'Exagération*.

du moins, d'après les titres que nous avons pu recueillir, on jugera quel était l'objet de ses préoccupations.

D'abord, dans les premières années, c'est le professeur qui parle. Tout pénétré de l'importance de l'éloquence et du rôle de la rhétorique, il résume pour ainsi dire, dans un tableau synthétique, les principales leçons développées dans le cours de l'année.

C'est ainsi qu'il traite :

En 1838, de l'excellence de l'Éloquence sacrée ;

En 1839, de l'étude des bons Modèles oratoires ;

En 1840, de l'examen des Livres Saints au point de vue de l'Éloquence ;

En 1841, de l'union de la Rhétorique avec les Sciences sacrées ;

. . . .

En 1843, coup d'œil sur les causes de la Grandeur et de la Décadence de l'Éloquence sacrée en France ;

En 1844, de l'Éloquence des Pères de l'Église : ses effets et ses caractères.

A partir de cette époque, c'est l'éducateur qui prendra la parole. Tous ses discours révéleront la sollicitude constante du supérieur, en quête de la formation morale de ses élèves ; la simple énumération des sujets successivement traités en est la preuve évidente. Nous le voyons en effet discourir :

En 1845, sur les caractères de la véritable Éducation ;

. . . .

En 1848, sur l'esprit de famille dans l'Éducation ;[1]

En 1849, le Travail ;

[1] Un des plus importants de ses discours qui contient plusieurs passages très remarquables.

En 1850, la religion dans l'Éducation;[1]
En 1851, l'autorité et ses caractères dans l'Éducation;
En 1853, les Vacances;
En 1854, de l'Exemple;
En 1855, sur l'importance de former son caractère de bonne heure;
En 1856, du bon esprit dans l'Éducation;[2]
En 1857, les fruits du Travail;
En 1858, de l'Émulation;
En 1859, sur la Règle;
En 1860, de la piété dans l'Éducation;
En 1861, sur la Modestie.

Il n'est pas un de ces discours qui ne renferme quelque idée personnelle, des vues ingénieuses et élevées.

L'ardeur, l'activité, la vivacité, la jeunesse de cœur et d'esprit du directeur survivaient aux années qui s'écoulaient laborieuses et bien remplies. Il semblait qu'une vie d'homme si parfaitement identifiée à la vie d'une maison dût s'écouler tout entière dans des fonctions qui lui étaient particulièrement chères. Il n'en fut rien.

Beaucoup des idées de M. Duloy, nous l'avons dit, étaient sensiblement en avance sur son temps; l'influence intellectuelle qu'il exerçait autour de lui, ne laissa pas que de préoccuper l'autorité épiscopale. A Mgr Fabre des Essarts avait succédé Mgr Pallu du

[1] Ce discours reflète les préoccupations du moment, au sujet de la fameuse loi sur l'instruction secondaire.

[2] C'était l'année de la grande inondation; aussi trouve-t-on cette note au palmarès: « Messieurs les élèves du Petit Séminaire, ayant manifesté le désir de renoncer à leurs prix en faveur des pauvres inondés, nous avons cru devoir accéder à leur pieuse demande. Toutefois, voulant récompenser le succès dans le travail, nous leur donnons ces couronnes pour être le précieux témoignage de leur bonne œuvre et de leur heureuse application ».

Parc. Au grand Séminaire depuis plusieurs années, des mains des prêtres du diocèse la direction avait été transmise et confiée aux R. P. Jésuites. Les sentiments de l'école de Mgr Dupanloup n'étaient pas les leurs. Bientôt il leur sembla ne pas trouver dans les séminaristes dont ils avaient la direction, autant de souplesse et de malléabilité qu'ils croyaient pouvoir en attendre de jeunes gens destinés au sacerdoce et déjà si près des saints ordres. La raison de cet état de choses, on crut la trouver dans la divergence de vues qui existait entre les deux maisons, et une mesure administrative allait être prise pour changer en partie le personnel du Petit Séminaire ; M. Doré empêcha d'en brusquer l'application. D'ailleurs parmi les nouveaux professeurs de la maison, plusieurs récemment sortis du Grand Séminaire ne suivaient pas le mouvement imprimé par l'autorité du supérieur. L'unité d'action et l'harmonie intellectuelle un instant rompues dans le corps professoral impressionnaient Mgr Pallu du Parc très dévoué aux idées romaines.

M. Duloy comprit que la retraite s'imposait à lui : douloureux fut le sacrifice et terrible l'épreuve.

Si attaché qu'il fût à la maison qu'il appelait volontiers *son séminaire*, il dut donc se dessaisir de sa charge, et ce fut pour lui plus qu'un chagrin, — la grande douleur de sa vie ; il y eut alors un brisement dans son cœur, « il lui fallait s'arracher subitement à toutes ses affections, renoncer à ses espérances et s'éloigner des murs dont il avait posé les assises et pour ainsi dire palpé toutes les pierres ».....

Mais homme de grande foi, prêtre pénétré du sentiment du devoir, il se reprit vite après s'être effacé, — souhaitant que le silence se fit autour d'une situation que le temps qui met tant de choses au point, se chargerait d'éclaircir.

Dieu lui ménageait d'intimes satisfactions dans le mérite de son obéissance. Le Maître qui aimait son serviteur le voulait purifié par l'épreuve, le serviteur en sortit grandi et honoré.

Le doyenné de Contres devenu vacant, M. Duloy y fut nommé, après avoir dans l'intervalle, occupé ses loisirs en prêchant le carême à Beaugency. Il ne se rendit à son nouveau poste qu'en tremblant, tant il se croyait peu d'aptitudes au ministère paroissial; mais précédé d'une réputation de savoir justement méritée, franc, loyal, accueillant pour tous, plus accessible encore peut-être pour les humbles, l'accueil qu'il reçut lui-même captiva son cœur, et les années ne firent que resserrer les liens qui unissaient le troupeau au bon pasteur.

Des offres flatteuses qui vinrent le trouver dans la suite au milieu de son activité et de ses œuvres paroissiales, furent à plusieurs reprises respectueusement déclinées par lui. Le Petit Séminaire et la paroisse de Contres devaient être les deux pôles de cette vie sacerdotale, dont la seconde partie, tout occupée du bien de la paroisse, peut se résumer en deux mots : Il aima son peuple et il en fut aimé.

Lui, il avait montré son amour en multipliant les bonnes œuvres sur son chemin pendant les vingt-huit ans que dura son ministère. Eglise, écoles, asile, presbytère, il avait tout créé ou tout renouvelé : — La paroisse prouva une dernière fois son affection en assistant tout entière, pénétrée et recueillie, aux obsèques de son bienfaiteur. Il dort maintenant son dernier sommeil à l'ombre de cette église qu'il a édifiée [1], sous ces voûtes qui ont retenti tant de fois

[1] En effet, grâce aux démarches de la municipalité de Contres, l'autorisation a été accordée d'inhumer le vénérable curé dans sa chère Église.

du son de sa voix apostolique et qui seront pour les générations futures « le souvenir laissé par l'activité et le zèle d'un bon prêtre. »

En mourant il eut un dernier regard, un dernier souvenir du cœur pour le Petit Séminaire, auquel il légua sa bibliothèque et abandonna la propriété d'un jardin limitrophe, qu'il avait acheté autrefois et dont le Séminaire avait toujours joui depuis son départ.

Une de ses joies dernières avait été de revenir dans cette maison, de revoir les élèves, de raviver ses souvenirs. C'est dans une de ses visites qu'on le décida à laisser prendre ses traits. Grâce à cette circonstance, son image conservée parmi nous, perpétuera le souvenir de M. Duloy dans cette maison qu'il a tant aimée.

IV

TRANSFORMATION. — M. MILLET (1861-1884)

Le Petit Séminaire a eu cette heureuse fortune de rester longtemps dans les mêmes mains et de ne changer de supérieur sans changer de direction qu'à de longs intervalles. Ainsi ont pu se constituer des traditions, se former un esprit général, s'implanter des habitudes stables et précieuses entre toutes.

L'homme nouveau qui allait être préposé aux destinées de cette maison était tout jeune encore, il n'avait pas vingt-neuf ans ! Il pouvait donc prendre possession de son titre et aborder sa tâche avec

... Le long espoir et les vastes pensées.

Vingt-trois ans d'administration lui ont permis de réaliser ses desseins et de voir la floraison de toutes ses espérances.

Quelques années passées dans le professorat au Petit Séminaire Saint-Louis[1], un stage assez court au vicariat de la Cathédrale de Blois où se déployèrent avec son zèle pour les œuvres ses aptitudes variées, l'avaient désigné au choix de l'autorité pour un poste tout de confiance.

Une fois à la tête de la maison, M. Millet mit en œuvre l'ardeur de sa jeunesse, développa les ressources de son esprit d'initiative et fit preuve d'une fermeté rare et « d'une énergie indomptable ». La discipline trouva en lui un gardien vigilant et inflexible, les études un promoteur éclairé, payant de sa personne et donnant à ses professeurs l'exemple de la constance, de la persévérance et du travail opiniâtre ; efforts qui devaient avoir un jour leur couronnement quand les rigueurs légales imposeraient aux directeurs des écoles libres l'épreuve des examens universitaires.

Voulant donner plus d'éclat aux fêtes littéraires, musicales et dramatiques, il fit construire le long du vieux corridor des Minimes, cette galerie vitrée qui a rendu et rend aujourd'hui encore tant de services, étant données les proportions modestes

[1] Pour la première fois que ce nom se rencontre dans le présent récit, disons que cette maison, véritable vestibule de notre Séminaire, avait abrité les premières études de beaucoup de ses élèves. Simple maîtrise ou psallette lors de sa fondation qui remonte à 1834, elle était devenue depuis, sous l'impulsion et la direction de deux de ses supérieurs aussi zélés qu'éclairés, M. Jourdain et M. Le Chevallier, un charmant petit Séminaire-Collège. Mêlés aux futurs séminaristes et aux maîtrisiens, les enfants des bonnes familles de la ville y recevaient une excellente éducation première, — cela jusqu'en 1883, date où les annexes de l'évêché dans lesquelles elle était installée, furent brusquement enlevées à cette destination qui gênait singulièrement, paraît-il, l'esprit *libéral* des conseillers généraux de Loir-et-Cher.

dans lesquelles se renferment toujours les réunions et les fêtes du Petit Séminaire.

Précédemment, les distributions de prix se faisaient dans le grand dortoir, au prix de difficultés nombreuses ; la salle d'études, sanctuaire des muses sévères, amies du silence, devait s'ouvrir en temps de pluie pour abriter les jeux bruyants ; les exercices physiques n'avaient pas encore eu de place bien marquée : A ce triple inconvénient, on obvia par la construction d'un vaste gymnase qui servit de préau couvert et devait à la fin de chaque année scolaire se transformer à plaisir en salon de verdure et de fleurs, orné de tentures mobiles et de gracieuses devises, aussi belles que flatteuses pour les vainqueurs du jour.

Ces diverses améliorations marquèrent les premières années de la direction de M. Millet au Petit Séminaire, mais déjà une idée nouvelle mûrissait dans son esprit ; il avait compris l'utilité d'un collège ecclésiastique de plein exercice à Blois. « Il s'était senti pour cette œuvre l'irrésistible attrait « qui est le signe de la vocation divine et se demandait « dans l'intime de son cœur quand et comment il « serait possible d'en réaliser le projet. [1] »

Dès qu'il eut bien en main tout son personnel docile, dévoué et sympathique, un local à proximité du Séminaire, quelques ressources bien précaires encore et la bénédiction de son Évêque, après que plusieurs années de direction lui eurent permis d'apprécier le dévoûment et le savoir-faire de ses collaborateurs, il se résolut hardiment, quelques-uns dirent témérairement, à fonder une école libre.

Homme d'intuition, d'activité et de zèle, jeune et entreprenant, capable de porter de lourdes res-

[1] L'abbé Orain. Discours sur l'Ecole Notre-Dame-des-Aydes.

ponsabilités, avec des idées de dévouement larges et multiples, son projet caressé depuis longtemps fut enfin arrêté, de faire bénéficier la ville de Blois de cette loi de 1850, tant décriée des partisans *du tout ou rien* et pourtant si utile. Depuis quinze ans que la liberté d'enseignement avait fait brèche dans le code par cette étroite ouverture après tant et de si glorieux combats de tribune, ses effets n'avaient pas encore été bien sensibles dans notre diocèse. Si hérissée de difficultés que fut l'entreprise, son utilité ne faisait doute pour personne. La guerre à Dieu sourdement préparée avait déjà précédé l'invasion étrangère ; l'âme des jeunes générations allait devenir, on le pressentait, le point de mire de ceux qui voulaient de nouveau découronner notre pays de son auréole religieuse traditionnelle ; l'esprit d'impiété difficilement contenu jusqu'ici, perçait de toutes parts, il envahissait un grand nombre de chaires dans les maisons d'enseignement officiel, il fallait aviser à parer les premiers coups...

Aussi comme l'arbre dont parle le poète, dans les bras duquel on a inséré des rejetons étrangers, le Petit Séminaire se vit un jour tout étonné de se couvrir de fleurs et de porter des fruits qui n'étaient pas les siens :

Miraturque novas frondes et non sua poma.

La fondation de *l'Ecole libre Notre-Dame-des-Aydes*, par M. Millet, supérieur du Petit Séminaire, et l'établissement de *l'Œuvre du Sacré-Cœur ou des Vocations ecclésiastiques* sont les deux faits principaux qui caractérisent le temps de son administration.

§ I

Fondation de l'École N.-D.-des-Aydes

M. l'abbé Millet fit du Petit Séminaire le berceau de sa fille privilégiée, l'école Notre-Dame — avec quelle sollicitude, d'autres le pourront dire qui ont été ses collaborateurs, ses confidents et ses conseillers ! Lui-même, racontant l'origine de sa chère école *Notre-Dame,* s'exprime ainsi : « Le Séminaire de *Saint-*
« *François-de-Sales* alors confié à nos soins, possé-
« dait toute une pléiade de professeurs éprouvés qui
« joignaient au savoir une générosité sans limites,
« n'admettant d'autre mesure à leur travail que celle
« de leurs forces. Je les vois encore dans mon sou-
« venir, tous n'ayant avec leur supérieur qu'un cœur
« et qu'une âme, tous voulant ce qu'il voulait. Aussi
« quand il leur parle de la nouvelle fondation, tous se
« montrent prêts à sacrifier avec lui ce qu'ils ont de
« force et de vie pour le succès de l'entreprise.

« Ils ouvrent leurs classes du Séminaire aux
« enfants de *Notre-Dame,* et, en doublant ainsi leur
« nombre d'élèves, ils doublent leur travail ; mais ils
« ne disent jamais : « C'est trop. » — Pas un d'eux n'a
« jamais demandé pour cela d'ajouter une obole à
« son modeste traitement, tous n'ambitionnant pour
« récompense que le succès de l'œuvre [1]. »

Ainsi s'explique la transformation inattendue introduite dans le régime du Petit Séminaire et qui dura une quinzaine d'années, de 1869 à 1884.

On comprend que la création d'un nouveau collège qui allait avoir une vie intellectuelle commune avec

[1] Discours prononcé à la distribution des prix de N.-D. en 1888.

le Séminaire, ait amené un changement assez notable dans la manière d'être de la maison. Ce changement se renouvela à plusieurs reprises à mesure que l'œuvre d'éducation bénie de Dieu, et favorisée par les circonstances, imposait de nouvelles organisations.

A des besoins nouveaux, incessamment renaissants et grandissants, il fallait faire face, en aménageant toutes choses, en disposant l'année scolaire et ses différents exercices sur de nouvelles bases, les données étant toutes nouvelles. Que de règlements multiples et de dispositions différentes, M. Millet dut élaborer pendant ces quinze années, *grande mortalis œvi spatium*, admirablement remplies.

Il s'ensuivit pour le Séminaire, parmi ces commencements laborieux, où tout était à créer d'une part et tout à maintenir de l'autre, un état d'activité hâtive et quelquefois fébrile, une certaine mobilité aussi, et une instabilité inévitable dans le personnel enseignant. Mais les auxiliaires du fondateur de Notre-Dame-des-Aydes « si oublieux d'eux-mêmes, si admirablement dévoués », se prêtant sans relâche à toutes les nécessités du moment prévues et imprévues, permirent à leur supérieur de mener à bien l'œuvre capitale qui lui tenait tant au cœur. Lui-même leur a rendu publiquement cette justice que sans eux, il n'aurait rien pu faire en ce sens, puisqu'ils ont été les pères nourriciers de la jeune école, dont le Séminaire Saint-François-de-Sales était le berceau. Sous cet abri bienfaisant, la vie intellectuelle, l'air, la lumière fut donnée, le pain de la science rompu aux écoliers de N-D. abreuvés aux mêmes sources littéraires que les élèves destinés au sacerdoce. Longtemps même ils furent réunis ensemble, au milieu de notre modeste chapelle, pour y chanter

les louanges du Seigneur, aux offices du dimanche et des grandes fêtes.

Ainsi pendant quinze ans les professeurs du Petit Séminaire furent en même temps ceux de l'Ecole Notre-Dame, partageant leurs soins, leur dévouement, distribuant leur savoir aux étudiants laïques et ecclésiastiques. De là, une vie dans les classes, une animation inconnue jusqu'alors, un mouvement qui parfois n'allait pas sans une certaine précipitation.

Mais les deux maisons, pour avoir un enseignement commun, n'en étaient pas moins sous une surveillance distincte.

Séparés pour *l'éducation* proprement dite, soumis à une formation morale différente, les jeunes gens ne se trouvaient réunis que pour *l'instruction*. L'enseignement classique scientifique et littéraire se donnait en commun, mais tout le reste était différent ; les deux fractions de la communauté se trouvant cantonnées de part et d'autre de la rue Franciade. Les études, récréations, cours accessoires, arts d'agrément, réfectoires et dortoirs de l'Ecole Notre-Dame étaient à part. On peut dire qu'il y avait là, réunion sans confusion, juxtaposition sans mélange, unité cependant quant à la direction d'ensemble donnée aux deux maisons.

Peut-être M. Millet, durant ces premières années, trouva-t-il la solution du problème épineux de l'enseignement, dans les meilleures conditions possibles pour les deux catégories d'élèves. Toujours est-il que de la sorte se trouva résolue chez nous, cette question très complexe, longtemps étudiée, ardemment débattue, des Séminaires-Collèges ou Séminaires mixtes.

Assurément, le Concile de Trente n'a pas envisagé la question de ce point de vue ; aussi bien elle ne se

présentait pas alors sous l'aspect où nous la voyons aujourd'hui — par suite de la difficulté des temps et des embarras où s'est trouvée l'Eglise ; c'est pour cela que l'on ne trouverait pas dans les décrets de cette Assemblée tous les éléments précis, nécessaires pour arriver à la solution de la question telle qu'elle se pose actuellement.

La pénurie de sujets disponibles pour l'enseignement et aptes à cette fonction, a réduit de nombreux diocèses à ce *modus vivendi* des Séminaires mixtes, que certains éducateurs et des plus en vue n'ont pas craint de considérer comme un bien, tandis que beaucoup d'autres ont trouvé cette voie fâcheuse par la situation faite aux vocations ecclésiastiques exposées d'après eux à de sérieux dangers.

Sans prétendre aucunement décider d'une question si difficile[1], on peut dire qu'à Blois, entendue comme elle le fut, elle paraît bien près d'avoir obtenu sa meilleure et sa plus rationnelle solution — eu égard à toutes les nécessités du moment et au nombre relativement restreint des élèves qui participaient aux mêmes classes.

En réalité, il semble bien que de part et d'autre et à plusieurs égards on n'eut qu'à gagner à ce contact journalier des deux éléments unis sans se trouver mêlés et séparés sans être étrangers l'un à l'autre : Nous parlons du temps précis où l'élément Séminaire dominait en nombre, et par conséquent, donnait l'esprit, l'élan, l'orientation générale ; plus tard, on ne pourrait affirmer qu'il en fut tout de même, car bon gré mal gré l'élément dominant attire toujours à

[1] Elle dépend surtout, selon nous, du milieu social et de la vie plus ou moins chrétienne des familles qui envoient les jeunes gens destinés à ces établissements mixtes : Elle ne peut donc être tranchée uniformément dans tous les diocèses.

soi l'esprit général des élèves et la sollicitude particulière des maîtres.

Pour les études, incontestablement, cette période a été marquée d'un bel essor dont on ne peut que se féliciter. En créant une noble émulation sans esprit de rivalité entre les éléments des deux maisons, elle a fait hausser le niveau du savoir et soutenu l'inspiration généreuse des maîtres qui trouvaient un écho vibrant dans l'âme de leurs élèves.

Nous nous rappelons, nous qui avons connu ce régime pour y avoir été soumis comme écolier, quelle belle ardeur animait au travail la grande majorité d'entre nous dans chacune de nos classes. Parlant d'un passé qui nous est cher, on ne s'étonnera pas que nous en parlions avec sympathie ; c'est que le vif sentiment qui nous entraînait alors dans ces luttes homériques se réveille et s'échauffe dans notre souvenir :

...Agnosco veteris vestigia flammæ.

Quels combats aussi, quelle activité, quelle émulation ! Les premières places disputées avec acharnement dans chaque classe où aucune distinction n'était faite entre les élèves, sauf celle du mérite et des succès, où chacun occupait le rang que lui valaient son travail, son application, le résultat de ses efforts. Quel temps que celui où de classe à classe, d'élève à élève s'établissait pour le premier rang une concurrence généreuse dont les échos retentissent encore, dans l'esprit de ceux qui en étaient les valeureux champions !

Et quels bons et loyaux rapports avaient toujours *ceux* de Saint-François avec *ceux* de Notre-Dame. Pourtant nous ne pouvions guère leur imposer, avec certaines de nos redingotes patriarcales qui avaient

paré deux ou trois générations, avec nos vêtements de toutes formes et de toutes couleurs, pauvres vêtements à la vérité rapiécés, passés, démodés; mais nous ne leur paraissions pas ridicules, nous étions pour eux des frères d'armes et partant des égaux. Aussi comme elle était franche avec eux notre camaraderie dans les circonstances assez rares d'ailleurs, où nous pouvions à l'aise fraterniser joyeusement, — dans une soirée académique réunissant les élèves d'élite des deux communautés sous l'œil des maîtres, ou bien dans une grande promenade, fusion générale attendue, rêvée, désirée toute une année, et qui faisait trêve à nos luttes fraternelles mais nullement fratricides.

Et encore quelle innovation heureuse que cette Académie littéraire [1], dans laquelle, à un moment donné, il fallut créer des dignités nouvelles et augmenter le nombre des fauteuils, pour donner une légitime satisfaction à tous les mérites rivaux!

Quels féconds résultats n'a-t-elle pas amenés en provoquant l'application journalière, en suscitant des travaux personnels, en soutenant les efforts des élus pour ne pas déchoir, des candidats pour mériter ses diplômes.

Cependant elle était hérissée de difficultés l'entrée de ce petit cénacle ; il était difficile au travail, au talent même d'en franchir le seuil, et l'accès en était non-seulement fermé à la paresse mais encore interdit au succès, si la sagesse et la bonne conduite n'en ouvraient préalablement les portes.

En ces riches et fécondes années marquées par une

[1] La création de l'Académie, sous le vocable de Notre-Dame du Sacré-Cœur, remonte à 1869 : Elle a pour devise

O VIRGO, STUDIIS SEMPER ADESTO MEIS.

telle intensité d'émulation, les professeurs travaillaient beaucoup sans doute, les élèves, oserons-nous dire, travaillaient plus encore.

D'ailleurs ces industries n'étaient pas les seules mises en jeu pour maintenir toujours les élèves dans le travail. Il y avait encore les sorties du mois, les prolongements de vacances, les promenades académiques et surtout pour les aînés l'obtention du grade de bachelier habilement proposé aux séminaristes, comme une véritable récompense.

La préparation au baccalauréat, sanction nécessaire des études classiques, s'imposant aux élèves de l'Ecole, devint aussi pour les meilleurs élèves du Séminaire un des objectifs de leur travail, — excellente pensée et mesure nécessaire en vue du recrutement et de la formation des professeurs pour l'avenir.

En effet les menaces s'accumulaient contre la liberté d'enseignement. Pressentant les coups qu'elle allait recevoir, sans prévoir au juste les entraves invraisemblables auxquelles devaient être soumises plus tard les écoles libres sous prétexte de garanties à fournir à l'Etat, M. l'abbé Millet le premier, pensa avec raison que cette sanction des grades universitaires serait une sécurité pour l'avenir de l'enseignement, en même temps qu'un indice de la vitalité et du bon niveau des études dans ses maisons.

A son exemple, la plupart de ses professeurs subirent les examens auxquels ils préparaient leurs élèves, et c'est grâce à son initiative et à son énergique intervention si aujourd'hui, dans les institutions secondaires libres du diocèse, les principales chaires sont occupées par des professeurs ecclésiastiques gradués de l'Université : cette situation permettrait de braver maintenant les mesures draconiennes et vexatoires, qui nous menacent depuis si

longtemps et qu'on peut toujours craindre de voir appliquées demain.

On peut donc dire de M. Millet qu'en vue des études, il a tout tenté pour procurer leur amélioration :

Nil intentatum reliquit,

essayant des classiques chrétiens, donnant une plus large part aux sciences, adoptant le système des professeurs spéciaux pour chaque branche de l'enseignement, ne se laissant point devancer par les réformes proposées, il s'en faut, mais tempérant les effets fâcheux qu'elles pouvaient avoir, en conservant, malgré tout, une place à l'enseignement et aux méthodes traditionnels.

Pour les fêtes, religieuses, dramatiques, littéraires ou musicales, un nombre plus considérable d'élèves offrant plus de ressources permettait de leur donner plus d'ampleur partant plus d'éclat et plus de relief [1].

A l'égard des vocations pour la sécurité desquelles d'aucuns pouvaient craindre le voisinage d'écoliers destinés à la vie du monde, l'on ne voit pas que le niveau de la piété ait baissé durant cette période, que la qualité des clercs fût moindre ou le nombre de ceux qui ont persévéré plus réduit. A tout prendre, seules les statistiques proportionnelles pourraient dire en établissant une comparaison avec les années qui ont précédé ou suivi, quelle a été la différence ;

1 En 1869 on avait joué la pièce grecque d'Œdipe à Colone, devant un public choisi et lettré. D'après le *Journal de Loir-et-Cher*, ce fut avec un plein succès qui rappela dans des proportions plus modestes les brillantes fêtes de la Chapelle-Saint-Mesmin. Une des belles représentations de ce temps est celle ou l'on a pu exécuter l'opéra de Joseph de Méhul, et qui fut un véritable triomphe sans compter le mérite de la difficulté vaincue.

à coup sûr, l'on ne constaterait pas d'écarts bien notables, encore seraient-ils peut-être à l'avantage du temps dont nous parlons.

Un autre avantage à signaler est celui qui résultait de la présence d'enfants ayant reçu une éducation première plus soignée, et dont le langage et les manières pouvaient avoir une heureuse influence sur les séminaristes, sortis généralement d'un milieu plus humble.

Cependant cette situation ne devait pas durer pour le Petit Séminaire ; l'Ecole grandissait vite et prenait des proportions qui nécessitèrent bientôt des professeurs plus nombreux, certains cours nouveaux au sommet des études aussi bien qu'à la base. Pour accepter au début une tâche doublement onéreuse, il avait fallu aux maîtres un dévouement presque héroïque : or, il est difficile de demander à quelqu'un d'être un héros tous les jours et pendant longtemps, et les forces humaines ont des bornes[1].

L'accroissement progressif de l'école Notre-Dame-des-Aydes, le départ des R. P. Jésuites qui, forcés de quitter le collège Saint-Grégoire de Tours en 1882, offrirent à M. Millet leurs élèves des classes supé-

1 En parlant du temps où les Petits Séminaires furent fondés, Mgr Dupanloup écrit : « Avec un personnel très insuffisant quant au nombre, bien des maisons firent alors des merveilles. Mais ce qui fut fait à cette époque n'est pas une règle, c'est une exception. Des hommes héroïques font quelquefois l'impossible ; mais il ne faut pas le demander à tous, ni toujours aux mêmes : Et il demeure bien certain qu'au point de vue du bien des jeunes prêtres employés dans les Séminaires comme au point de vue de l'œuvre dont ils sont chargés, ce serait une grande faute de leur donner trop à faire. Qu'il me soit permis de le dire ici : c'est un devoir rigoureux pour les évêques de ne rien épargner afin qu'il y ait dans leurs Séminaires un personnel assez nombreux qui suffise au travail, sans être condamné à des efforts écrasants ». De l'Education (Vol. III, L. II, Chap. X.)

rieures, la fermeture en 1883 du Petit Séminaire Saint-Louis, malheur que personne ne put conjurer, précipitèrent la fin d'un état de choses qui n'avait pas été, on le sait, sans soulever des observations critiques et des objections spécieuses, bien intentionnées sans aucun doute. Trop étroit désormais, le moule dans lequel avait été jetée l'organisation des deux maisons craquelait de toutes parts; les professeurs étaient débordés par le travail et d'ailleurs le poids de cette double responsabilité pesant trop fort sur les épaules d'un seul demandait à être partagé. Aussi la séparation déjà commencée partiellement les années précédentes, entre certaines classes trop nombreuses pour être réunies dans les locaux du Petit Séminaire, s'opéra définitivement à la rentrée d'octobre 1884. L'Ecole quittait les bras de sa nourrice pour marcher toute seule, elle allait maintenant se suffire à elle-même.

M. Millet passa à Notre-Dame où des intérêts d'ordre divers, des liens étroits, l'attachement paternel et la nécessité de parfaire son œuvre l'attiraient invinciblement.

Mais en partant, il laissait son cœur, son dévouement, le trésor de nos traditions, à celui qui avait été son bras droit dans les jours difficiles et compliqués de sa double administration. De Pont-Levoy où il était depuis six ans, M. Caussanel allait venir prendre la direction du Petit Séminaire.

Pendant quatre ans encore, M. l'abbé Millet resta à la tête de son Œuvre jusqu'au jour où, fatigué de cet accablant fardeau, après vingt-sept années de bon combat, il remit la charge et la direction de l'Ecole à un autre de ses plus anciens collaborateurs.

Si bien mérité qu'il fut, le repos ne devait pas retenir longtemps dans ses délices prématurées celui qui

avait toujours mené une vie si active; comme l'athlète de la fable, en touchant un instant la terre, il y puisa des forces nouvelles, et, à l'heure venue, le Grand Séminaire trouva en lui un supérieur éminent tout indiqué, le Diocèse de Blois un vicaire général, sur le dévouement duquel tous peuvent compter.

Depuis lors, l'Ecole N.-D.-des-Aydes a vécu de sa vie propre. Issue du dévouement et de la charité elle n'oubliera point son humble mais glorieuse origine, et ne rougira jamais de ses modestes commencements. Plus belle aujourd'hui, plus grande et plus brillante que sa digne mère,

... *Matre pulchra filia pulchrior*,

elle aura toujours pour cette dernière une vénération filiale qui est la marque des enfants bien nés.

Disons-le, c'est avec plaisir qu'on voit des services réciproques s'échanger de temps en temps et les rapports de bon voisinage se perpétuer, entre les professeurs des deux maisons dans une cordiale confraternité. Le Séminaire, trop pauvre en hommes et en ressources pour compléter ses cadres, bénéficie toujours pour ses futurs bacheliers, de l'enseignement des langues vivantes donné à N.-D.-des-Aydes. Cette redevance, ressource indispensable à la préparation des examens, maintient au Petit Séminaire son droit de suzeraineté originelle et rappelle à tous, les liens si étroits de filiation qui enchaînent les deux établissements l'un à l'autre.

On voit par là que deux belles vertus qu'on dit être trop souvent étrangères l'une à l'autre, se rencontrent quelquefois sur la terre; en regardant bien, sinon au fronton des deux écoles, du moins au vif des sentiments qui les animent, on pourrait lire, en caractères

profondément gravés, d'un côté... BIENFAISANCE, de l'autre... RECONNAISSANCE.

§ II

L'Œuvre du Sacré-Cœur ou des Vocations ecclésiastiques.

Le contre-coup des terribles événements de 1870-71 se fit sentir vivement au Petit Séminaire, pour lequel il eut des conséquences graves, d'ordre différent. Une première alerte eut lieu pendant les vacances, le 16 août 1870, quand une bande de forcenés, exaltés par quelques meneurs politiques, vinrent prendre d'assaut la maison pour la mettre au pillage. Les portes, heureusement fort solides, et qui ont gardé longtemps les traces de cette violence, résistèrent à leurs efforts, mais elles s'ouvrirent bientôt, non pas pour recevoir les hôtes habituels, il n'en pouvait être question, hélas ! mais pour donner passage successivement à la garde mobile de la Sarthe, au corps de Cathelineau (volontaires de l'Ouest), dont plusieurs de nos séminaristes faisaient partie, enfin aux blessés et malades français et allemands, quand la maison eut été transformée en ambulance[1]...

La rentrée de 1871 ne put se faire qu'à la veille de

[1] Comme la plupart des autres établissements de Blois qui se trouvaient disponibles alors, les trois Séminaires avaient été transformés en ambulances, ils étaient desservis par des ecclésiastiques, des religieuses et des séminaristes.

Au Petit Séminaire Saint-François, quatre vingts lits avaient été mis à la disposition des malades et le service était fait par cinq ecclésiastiques, quatre religieuses et huit séminaristes : MM. Barbier, Renard, Debray, Habert, Montagne, Rouballay, de la Hautière, (Patureau et Chavigny).

Pâques : mais qu'étaient devenus pendant la tourmente les pauvres séminaristes dispersés ? Beaucoup s'étaient tenus à l'abri des presbytères en attendant la fin de l'orage. Ils étaient fidèles à leurs exercices et à leur vocation. De temps en temps ils envoyaient des devoirs à leurs maîtres tant qu'il leur fut possible de correspondre avec eux. L'on comprend toutefois que dans cet isolement où ils se trouvaient, avec l'état d'esprit de nos malheureuses campagnes envahies, plusieurs, un trop grand nombre, se découragèrent et ne revinrent pas ! Une soixantaine seulement[1] se retrouvèrent fidèles et répondirent vaillamment à l'appel de leur supérieur.

Mais ils étaient navrants ces vides laissés par la défection, et très inquiétante la situation qui serait faite pour l'avenir au clergé du diocèse dont les sources semblaient être presque complètement taries ; il fallait aviser et de quel côté se tourner, on ne savait ?

La désorganisation du pays était profonde, les esprits affolés. Le manque de foi et de pratique religieuse augmentait dans nos populations ; en face de cet état de choses, un gouvernement provisoire n'offrant ni sécurité ni garantie, et laissant présager dès son début une impuissance totale à rien fonder de ce qui était nécessaire au relèvement de la France... Que faire donc pour repeupler les Séminaires ? — Demander l'argent des riches et les enfants des pauvres. Ce fut le parti auquel s'arrêta Mgr Pallu du Parc en fondant l'*Œuvre du Sacré-Cœur ou des Vocations Ecclésiastiques :* mesure heureuse et vraiment inspirée de Dieu, dont les résultats féconds rapidement

[1] C'est le chiffre le plus bas que l'on ait eu à enregistrer depuis la fondation du Séminaire ; par contre l'année 1826 avait atteint le plus élevé avec 123 élèves dont 16 externes.

multipliés sont une preuve de la vitalité toujours renaissante de l'Eglise et des bénédictions que Dieu réserve aux efforts généreux. La vie de cette œuvre est intimement liée à l'histoire du Petit Séminaire, en vue duquel elle avait été d'abord exclusivement fondée, puisque les Grands Séminaires à cette date étaient encore subventionnés par l'État.

C'est durant une retraite prêchée aux Dames de la ville, au mois de décembre 1871, qu'on l'organisa ; et elle fut si bien accueillie que le Directeur de l'Œuvre a pu dire, en 1878, en lisant pour la première fois devant Mgr Laborde le rapport annuel, qu'elle avait été établie dans le Diocèse « par acclamation ».

Le R. P. Ré, directeur de l'Œuvre tout récemment fondée par lui à Tours sous un autre nom : *Œuvre de Saint-Joseph*, en avait été l'instigateur.

M. Millet rédigea les statuts de cette si précieuse association, et M. le chanoine Chevallier en fut nommé directeur.

Notons d'abord que la pensée si chrétienne qui a présidé chez nous à cette fondation est loin d'être nouvelle. Dans le domaine de la charité il semble que toute œuvre naissante puisse trouver des ancêtres ou des devancières qui lui soient analogues. Au XVIIe siècle fonctionnait déjà régulièrement à Paris, sous le nom d'*Œuvre de la Bourse Cléricale*, avant même la création du Séminaire de Saint-Sulpice, une institution semblable. Il ne paraît pas sans intérêt de rappeler en quelques mots son origine. Les personnes qui se dévouent à cette œuvre aujourd'hui, seront heureuses de reconnaître dans leurs devancières les noms les plus respectables et les plus vénérés d'un siècle riche en grands hommes, chacun le sait, mais plus riche encore en femmes de bien, on l'ignore trop.

Dans un modeste écrit de 36 pages, intitulé « Dessein

des Assemblées de la Bourse cléricale, établie à Saint-Nicolas du Chardonnet pour l'instruction des ecclésiastiques destinés aux services des églises paroissales », l'auteur, probablement *Bourdoise*, ce pieux fondateur de la congrégation de Saint-Nicolas du Chardonnet, nous apprend en effet qu'il résolut, « en « l'année 1637, de faire une bourse commune, en « laquelle chacun contribuerait, selon sa dévotion, « pour ayder au paiement de la pension des pauvres « ecclésiastiques qui seraient jugés avoir un vray « désyr et les dispositions nécessaires pour apprendre « les obligations de leur estat... »

De 1637 à 1642, date de l'ouverture du Séminaire de Saint-Sulpice, 118 ecclésiastiques avaient été formés et instruits par les secours de cette *Bourse !*

Profondément touché des superstitions, de l'erreur, de l'inconduite, des scandales de tous genres qui régnaient particulièrement dans les campagnes, Bourdoise fit une vive peinture de ces maux à des personnes charitables, et la charité montra cette fois encore l'admirable ressort de son industrie, par les efforts qu'elle fit pour avoir des prêtres, « plus instruits et mieux formés à leur devoir ».

La première personne à qui M. Bourdoise s'en ouvrit fut M. le Peltier qui, après avoir été auditeur des Comptes, était entré dans l'état ecclésiastique. Le Peltier qui était riche fit don d'une somme importante. Le lendemain un compagnon savetier apporta une somme de neuf livres ; c'était le denier de la veuve.

M. Saunier, homme célèbre par ses bonnes œuvres et qui exerçait la charge de trésorier des finances, voulut bien se charger de tenir les comptes de la *Bourse Cléricale.*

En 1645 se fonda une association de dames ; la première ne comprenait que des hommes. Les deux

groupes agirent dès lors de concert, menant une action parallèle et se réunissant séparément tous les trois mois.

Au nombre des dames qui prirent en main la direction de l'Œuvre, on aime à citer des noms qui se trouvent être les plus illustres de ceux de notre contrée et dont la plupart brillent encore au premier rang, et même à l'avant-garde du dévouement et de la charité :

Mmes de Beauharnais, de Miramion trésorière, Mlle de Lamoignon, Mme de Traversay, les présidentes de Hersé, de Nesmond fille de Mme de Miramion, Goussault, Mme de Villesavin veuve de Phelippaux, de La Rochejaquelein, Leschassier née Miron, etc.

Madame de Miramion, cette grande aumonière du XVIIe siècle, cette mère de l'Eglise comme l'appelle Mme de Sévigné, fit des présents nombreux, établit des rentes et des bourses. Elle obtint même du prince de Conti une somme de 36,000 francs pour acheter la maison d'où beaucoup de prêtres sont sortis plus tard pour aller évangéliser l'Irlande opprimée [1].

Les apologistes ne manquèrent pas à cette œuvre providentielle ; et l'on voit les plus grandes illustrations de la chaire chrétienne patronner avec chaleur une si louable institution. Rappelons les deux exhortations de Bourdaloue sur la charité envers un Séminaire, les sermons du Père Anselme et particulièrement les deux discours de Fléchier, prêchés à Saint-Nicolas du Chardonnet, « avec cet accent qui remue les âmes et délie les bourses ».

Dans sa première Exhortation Bourdaloue disait : « L'honneur des autels, le salut de plusieurs paroisses,

[1] Voir : *Vie de Mme de Miramion*, par l'abbé de Choisi, Liv III, et *Le saint abbé Bourdoise*, par Jean d'Arche.

le sort de J.-C. même, si je l'ose dire, est entre vos mains ; et quand je vous exhorte à fournir à la subsistance de ces ouvriers évangéliques, ce n'est pas une contribution de grâce, c'est un acte de justice que je vous propose ; c'est un tribut que J.-C. lève sur vous, et non pas une grâce qu'il vous demande... Vous le devez au prêtre souverain qui les a choisis pour Lui : vous le devez à l'Eglise pour laquelle ils travailleront ; vous le devez aux pauvres peuples de la campagne qui les demandent... »

Et plus loin, il ajoute : Des hommes de Dieu ont cru « qu'afin de tirer plus d'avantages de ces Séminaires, il convenait d'y recevoir les pauvres gratuitement, et de ne rien exiger d'eux parce que autrement, les meilleurs sujets se trouveraient exclus, parce que les pauvres ont communément plus d'application et plus de talent, parce qu'il n'était pas juste que de là dépendit un aussi grand bien que celui qu'on attendait de leur éducation ».

Et dans la seconde Exhortation : « Considérez donc le trésor de grâces que vous amassez en contribuant à la subsistance et à la perfection de ceux que Dieu a élevés au ministère de ses autels. Ce prêtre que vous nourrissez vous donne le moyen de vous sanctifier après s'être sanctifié lui-même dans sa vocation et devient comme le garant de votre salut éternel. Toutes les fois qu'il s'offrira à J.-C., vous serez comme uni à lui et vous aurez droit sur une portion de son sacrifice. Toutes les fois qu'il offrira le corps et le sang de J.-C. à son Père, l'offrande qu'il fera en partie pour vous sera accompagnée de celle que vous lui aurez faite. Toutes les fois que levant les mains au Ciel, il intercédera pour le peuple, il attirera sur vous la bénédiction et la miséricorde de Dieu, comme le prix et la récompense de votre aumône... »

Du Père Anselme, on peut citer ce mot heureux : « En entretenant les prêtres, Mesdames, vous participez aux mérites de leurs fonctions, et par un pieux stratagème, vous entrez en quelque sorte dans le ministère de l'Eglise dont *la loi* vous avait exclues : *Divites in bonis operibus* ».

Et de Fléchier, on voudrait pouvoir rappeler tant de pages admirables ! Extrayons du moins celle-ci : « Y a-t-il rien de plus intimement uni à J.-C. que les prêtres ? Ils le produisent, ils le touchent, ils le gardent, ils le distribuent, ils s'en nourrissent. Ils tiennent à J.-C. par la grâce qu'Il leur a faite de les associer à son sacerdoce, par l'autorité qu'Il leur a donnée de renouveler son sacrifice, par la dispensation de son corps et de son sang qu'Il leur a commise. Ainsi la sainteté d'un prêtre lui est plus considérable que la magnificence de sa maison, et les ornements de ses mystères... Le prêtre qui sacrifie ne saurait jamais être assez saint ni assez pur. C'est à cela que doit aspirer toute la religion des fidèles ; les uns par leurs instructions, les autres par leurs exemples ; ceux-ci par leurs conseils, ceux-là par leurs vœux et par leurs prières ; et tous, quand il en est besoin, par leurs charités et par leurs aumônes. Quel moyen plus sûr pour sanctifier les richesses et quel plus noble usage en peut-on faire ? Heureux qui pourrait, aux dépens mêmes de sa fortune, former un prêtre tel que Dieu le demande et procurer à J.-C. des adorations dignes du ministère qu'il exerce !... »

Tels étaient les accents des plus grands orateurs au XVIIe siècle, quand ils plaidaient la cause de cette Œuvre des vocations, alors fort utile, mais qui, sous une nouvelle forme, est devenue nécessaire de notre temps, et aujourd'hui même plus nécessaire que jamais.

Au lendemain de la Révolution, après le Concordat et l'organisation universitaire, on avait pu admirer, nous l'avons dit, la création ou plutôt la rapide floraison des Petits Séminaires, reconnus d'ailleurs de toute nécessité par le Gouvernement impérial [1].

Mais l'état de l'Église protégée d'abord, puis traitée avec indifférence, puis entravée dans l'organisation de ces précieux noviciats, détermina bientôt la résurrection, à Paris, de cette belle Œuvre des Séminaires et son établissement dans un grand nombre de diocèses ; il fallait au prix de tous les sacrifices et en dépit de tous les obstacles, reformer les cadres éclaircis de la hiérarchie et rendre aux paroisses abandonnées, des pasteurs qu'elles souhaitaient pour la plupart très vivement. Ce fut la mise en œuvre du *Compelle intrare*. Pendant que les riches se récusaient et passaient indifférents devant la porte dédorée du Sanctuaire, les pauvres y affluaient, mais il fallait des ressources pour les entretenir... Ce fut l'Œuvre des vocations qui les fournit.

Il y a plus de cinquante ans que la plume brillante du très savant évêque de Tulle traçait en termes

[1] Portalis disait : « Il faut que la jeunesse destinée à la cléricature soit nourrie dès l'âge le plus tendre à l'ombre des sanctuaires ; qu'elle y croisse dans la piété ; qu'elle y soit disposée par la prière et de religieuses habitudes à cette vie de sacrifices et d'abnégation qui doit être la sienne ; qu'elle soit enseignée par les pieux exemples autant que par les leçons des maîtres.

Pour cela, il faut des écoles spéciales, toutes spéciales, tout ecclésiastiques. Ces écoles, ce sont les Petits Séminaires...

Ces Petits Séminaires *doivent* exister par cela même que les Grands Séminaires existent ».

Malgré ces déclarations, un petit nombre seulement ont été fondés de 1802 à 1815. La plupart n'ont été créés et autorisés sous le nom d'Ecoles secondaires ecclésiastiques que de 1816 à 1825, et quelques-uns se sont élevés depuis sur différents points.

éloquents, dans une admirable lettre adressée à son clergé, le but et la nécessité de cette Œuvre capitale en annonçant qu'il l'établissait dans son diocèse.

« Un des premiers devoirs de l'évêque, disait Mgr Berteaud, est de veiller avec une constante sollicitude sur les jeunes aspirants au sacerdoce et de leur faire dispenser généreusement la nourriture sacrée de la piété et des lettres. De là cette affection toute paternelle que les évêques portent à leurs Petits Séminaires. C'est dans ces précieux noviciats que les enfants et les jeunes hommes, appelés de Dieu, sont cultivés comme des plantes délicates. Leurs premières années y sont imbues de doctes leçons et inclinées aux habitudes vertueuses ; ils en sortent pour subir les épreuves d'un autre noviciat, plus austère et plus saint. Ainsi, la tige des arbres confiée d'abord à une terre douce, après qu'elle a grandi, est portée avec précaution dans les couches d'un sol plus abreuvé de lumière et d'air. »

Puis, il ajoutait : « Cette particularité de la décision du Concile de Trente (qui voulait qu'on prît de préférence les enfants du pauvre), met au grand jour la divine sagesse de l'Église. La classe des pauvres est la plus nombreuse dans les sociétés. Les dons primitifs que Dieu fait à la race humaine doivent y abonder. Dans les chaumières, sous le toit des artisans, les belles natures existent en foule. Mais la rouille de la pauvreté ronge tous ces diamants enfouis. L'Église n'est jamais lasse d'explorer la région obscure des trésors ; et quand elle a vu briller à travers les ombres quelque parcelle radieuse, tombée de la main de Dieu, elle s'abaisse avec amour et la relève. Combien de saints et savants prêtres, de docteurs sublimes, quelle légion de grands évêques et

de papes illustres, sont venus de la terre de pauvreté, du milieu du peuple! »

« Votre règle de conduite est tracée, nos très chers coopérateurs : Vous devez porter un regard saintement animé autour de vous, dans vos paroisses. Cherchez les enfants de belle espérance, ceux que Dieu appelle à son sacerdoce... Nous vous recommandons de vous charger, autant que les occupations de votre ministère vous le permettront, d'apprendre à ces jeunes appelés, les rudiments des lettres latines... Puis après les détails de l'éducation préparatoire, vous enverrez vos pupilles dans les Petits Séminaires. Ce ne sera pas un spectacle sans beauté que tous ces petits écoliers, accourus des presbytères modestes, anges aux rivalités innocentes, luttant sous le regard de l'évêque pour témoigner de votre zèle, de votre charité, de votre savoir. »

Et recommandant aux prêtres de prendre pour l'Œuvre « une poignée d'oboles » sur leur maigre revenu, il leur disait : « Cette Œuvre regarde aussi les peuples. Vous trouverez, nos très chers frères, dans votre poitrine, des paroles de flamme pour peindre l'objet des saintes collectes que nous demandons. Chaque paroisse devra tenir à honneur de voir l'un de ses fils élevé à la noblesse sacerdotale. L'impôt de quelques deniers lui paraîtra léger, puisqu'il sera réparti sur le nombre; avantageux, puisqu'il sera la dot d'honneur du fils des humbles jugé digne d'être installé dans les rangs d'un glorieux patriciat; non injuste, puisque chaque pauvre famille pourra espérer d'y participer à son tour [1]. »

Préoccupé des mêmes pensées et poursuivant le

[1] Voir *Servières et son Petit Séminaire*, notice historique par l'abbé Poulbrière.

même but, Mgr Pallu du Parc, le 2 février 1872, écrivait à son tour au clergé de Blois :

« Depuis plus d'un an, notre cher diocèse a eu de grandes épreuves à supporter, et parmi ces épreuves, celles qui ont atteint le clergé menaçaient surtout d'entraîner après elle des conséquences désastreuses pour la religion. L'invasion ennemie ayant ravagé nos campagnes, où se recrute une grande partie des élèves de nos Séminaires, plusieurs familles, faute de ressources, se sont vues forcées de retenir chez elles leurs enfants, et de leur faire interrompre le cours de leurs études; en même temps, la mort faisait dans les rangs de nos vénérables coopérateurs, des vides bien sensibles et plus nombreux que jamais. L'avenir de notre famille sacerdotale semblait donc bien compromis dans ce diocèse, déjà si peu fourni de sujets. La divine Providence a préparé le remède à côté du mal, en suscitant, parmi nous, une Association placée sous la protection du Sacré-Cœur de Jésus et qui a pour but de procurer des ressources, afin de favoriser et soutenir les vocations ecclésiastiques. La pensée de cette Association a été accueillie de suite avec la plus vive sympathie, par des âmes pleines de foi et de générosité. Les premiers résultats déjà obtenus nous donnent de grandes espérances pour l'avenir... [1]. »

A la tête de l'Œuvre dont Monseigneur se réservait la présidence, fut placé comme directeur l'homme zélé et éclairé, qui l'a toujours soutenue depuis, avec la même ardeur qu'il avait déployée pour l'établir : M. le chanoine Chevallier, devenu depuis vicaire général, aidé de zélatrices d'un dévouement actif et d'une charité ingénieuse, au premier rang desquelles il faut nommer Madame la comtesse de la Salle, tré-

[1] *Semaine religieuse,* 1871-72, page 194.

sorière et vice-présidente très regrettée, arriva dès le début, à des résultats fort heureux et vraiment extraordinaires ; depuis, il a eu la consolation de voir le grain de sénevé devenir un grand arbre, qui abrite aujourd'hui presque toutes les vocations du diocèse.

Ouvrière de la première heure, Madame de la Salle travailla activement jusqu'à sa mort à l'extension de l'Œuvre. Voici en quels termes elle s'adressait à M. le comte de Chambord, pour lui demander de participer à l'Œuvre qui bénéficia, jusqu'en 1883, d'une munificence princière :

« Monseigneur,

« Je n'ai jamais fait appel à la générosité si connue de mon Roi exilé, parce que je trouvais qu'une des conditions du dévouement était la discrétion.

« Mais cette fois il s'agit d'un grand intérêt chrétien et de la contrée que Monseigneur a daigné honorer de son premier séjour en France.

« Samedi dernier on enterrait à Blois le seizième prêtre enlevé au Diocèse depuis quelques mois et une seule ordination restait à faire.

« Cette détresse, ce malheur ajouté à tout ce qui a fait souffrir notre malheureux pays et la douleur de notre vénérable évêque ont ému nos cœurs.

« Une œuvre s'est fondée sous l'invocation du Sacré-Cœur pour réunir au plus vite des ressources annuelles et importantes, afin de fournir par tous les moyens des prêtres à notre diocèse en facilitant les vocations. J'ai voulu être une des premières à mettre mon dévouement au service de cette grande nécessité et c'est sous les auspices de Monseigneur que je désire commencer.

« C'est donc un sacrifice que je viens solliciter jusqu'au jour où, remontant sur le trône de ses ancêtres, notre Roi rendra à la France cette Religion sans laquelle ni l'ordre, ni la paix ne peuvent se rétablir...

« SAINT-PRIEST, V^sse DE LA SALLE. »

L'association comptait à peine dix-huit mois d'existence que déjà vingt enfants patronnés par elle avaient été adoptés soit au Petit Séminaire Saint-Louis, soit au Séminaire Saint-François. Mieux connue, l'œuvre s'étendit vite et ses promesses de ressources encouragèrent le zèle de MM. les Curés et Vicaires ; par eux des enfants furent présentés en grand nombre et dans le compte rendu annuel de juin 1873, on pouvait lire : « Beaucoup d'enfants nous sont présentés pour l'année prochaine, nous n'aurons qu'un choix à faire et certainement nous verrons s'accroître notablement notre petite phalange. Vous ne serez plus réduit dans quelques années, Monseigneur, à donner cette réponse qui coûtait tant à votre cœur, il y a quelques jours, quand une pieuse et noble famille vous demandait un pasteur pour la paroisse qu'elle édifie par ses vertus et que vous ne pouviez que lui répondre : « Je n'ai pas de prêtre, *Hominem non habeo.* »

La qualité des vocations dut aussi à l'œuvre du Sacré-Cœur de s'améliorer sensiblement comme le constatait le supérieur du Petit Séminaire en 1877 : « Quand l'enfant, disait M. Millet, est placé au Séminaire par ses parents ou des bienfaiteurs inconnus, on le gardera tant qu'il ne se révélera pas *indigne.* Pour le clerc du Sacré-Cœur, il ne peut compter sur le patronage de l'œuvre qu'autant qu'il se montre *positivement digne,* ce qui est bien différent. — D'ailleurs il ne faut pas oublier que cet élément d'élite réagit à son

tour sur la masse et doit élever nécessairement le niveau intellectuel et moral de la maison entière. »

Plus tard, en 1882, il s'exprimait ainsi : « C'est surtout à l'œuvre bénie du Sacré-Cœur qu'en ces jours de malheur nous devons le recrutement et la vie de nos Séminaires et, par suite, du sacerdoce dans notre diocèse. »

Cette œuvre « la plus importante des œuvres diocésaines[1] », comme l'appelait son directeur, finit par s'étendre de la ville épiscopale dans tout le diocèse, et presque tous les doyennés sont aujourd'hui organisés pour recueillir et développer ses ressources : quêtes, cotisations, sermons, etc.

Aussi devenait-elle plus indispensable encore depuis les fatales mesures budgétaires qui supprimaient en 1885 les bourses jusqu'ici allouées par l'État aux élèves des Grands Séminaires. L'œuvre en effet se vit obligée dès lors de continuer aux séminaristes jusqu'à leur ordination sacerdotale le secours qu'elle affectait à ses protégés pour le Petit Séminaire seulement. Elle dut faire près des associés un plus pressant appel à la générosité et au dévouement, qu'elle croyait capables de grandir encore et de s'élever avec les rigoureuses nécessités des mauvais jours. Cet appel ne fut

1 « Dans l'état actuel de la France, la grande œuvre c'est l'Œuvre des Vocations sacerdotales », écrivait M. l'abbé Bougaud en 1878 dans un ouvrage qui fit du bruit : *Le grand péril de l'Église de France au XIX[e] siècle,* et dont les prévisions ne se sont, hélas ! que trop réalisées.

Dans une excellente étude sur la formation des professeurs ecclésiastiques publiée par l'*Enseignement chrétien*, 1893-94, M. l'abbé Pautonnier écrit à son tour : « C'est la plus importante des œuvres qui sollicitent la charité des fidèles ; car le premier de leurs besoins c'est d'avoir de bons prêtres non seulement vertueux, mais encore instruits, à la hauteur de la tâche si difficile qui leur incombe aujourd'hui. Il faut le répéter jusqu'à ce que ce soit bien compris... »

pas trompé puisque en 1886 on écrivait : « Qu'il est doux de penser que ces pasteurs dévoués sont certains désormais de ne plus se voir trahis dans leurs généreuses tentatives par le manque de ressources, de ne plus voir ces petites plantes naissantes des vocations sacerdotales brusquement arrêtées dans l'essor de leur développement par l'âpre bise de l'indigence », et que Monseigneur constatait quelques années plus tard que les ressources avaient augmenté en proportion des besoins devenus plus grands « depuis qu'un gouvernement qui ne sait pas compter avec la justice nous a retiré les bourses du Séminaire »[1].

Pour prouver l'obligation de plus en plus urgente de s'intéresser à l'œuvre et de travailler par là au bien du pays, M. le Directeur disait en 1889 : « Il n'y a au fond de toutes nos querelles qu'une question, la question religieuse, et le nœud de cette question est tout entier dans le recrutement du clergé ; tel est pour l'Église de France le problème qui s'agite en ce moment, la question vitale d'être ou de n'être pas ». Puis touchant un des points délicats de cette si importante question, en constatant que « la meilleure des bénédictions, celle de donner ses enfants à l'Église, semble incompatible avec la possession des richesses » il ajoutait[2] : « Le triste exemple donné par les classes élevées achève de porter ses fruits : certaines familles aisées, à leur tour éloignent du sanctuaire leurs enfants, au nombre de plus en plus restreint. Les menaces suspendues sur la tête du clergé, d'un côté, de l'autre les promesses prodiguées aux enfants qui se consacrent à l'enseignement dans les écoles de l'État,

[1] Paroles prononcées par Mgr Laborde aux obsèques de Mme de la Salle.

[2] Voir *Semaine religieuse*, 1889, p. 507.

détournent les autres familles aisées, si elles avaient résisté jusque-là. Restent les pauvres... »

Remarquable coïncidence ! Dans des termes presque semblables, avec un esprit différent, le savant historien de la Révolution, M. Taine, quelque temps après présentait les mêmes observations dans des pages révélatrices qu'il paraît utile de transcrire ici. Venue de ce côté la constatation des faits a son éloquence ; elle indique clairement où est le devoir des catholiques français s'ils ne veulent pas succomber dans la lutte acharnée, engagée contre eux et soutenue par la coalition de tout ce qui est antichrétien, anticatholique et antinational :

« Parmi les 40.000 curés ou desservants, « plus de 35.000 appartiennent à la classe laborieuse des ouvriers et des paysans », non pas des gros paysans, mais des petits, aux familles malaisées qui vivent du travail manuel et où les enfants sont nombreux. Sous la pression de l'air ambiant et du régime moderne, les autres gardent leurs fils pour elles, pour le monde et les refuse à l'Église ; même au bas de l'échelle, l'ambition s'est développée et a changé d'objet ; on n'y aspire plus à faire de son fils un curé, mais un instituteur, un employé de chemin de fer ou de commerce. Il a fallu creuser plus avant, descendre dans la couche inférieure pour en extraire les clercs qui manquaient.

Sans doute, à cette profondeur, l'extraction est plus coûteuse ; la famille est trop pauvre pour payer l'éducation ecclésiastique de son enfant ; d'ailleurs, l'Etat ne donne plus rien depuis 1830 pour le Petit Séminaire, ni depuis 1885 pour le Grand. C'est aux fidèles à les défrayer par des dons et des legs ; à cet effet l'évêque fait quêter au Carême dans ses églises, et invite ses diocésains à fonder des bourses et des demi-bourses : la dépense est grosse pour entretenir et instruire presque gratis un futur élève depuis 12 ans jusqu'à 24 ; rien que dans le Petit Séminaire, elle est de 40 à 50.000 francs en sus de la recette ; devant ce déficit annuel,

l'évêque, entrepreneur responsable, est dans les transes, et parfois ses anxiétés vont jusqu'à l'angoisse. En revanche et par compensation, à cette profondeur l'extraction est plus sûre ; la longue opération qui en tire un enfant pour l'amener au sacerdoce se poursuit et s'achève avec moins d'insuccès. Dans ces bas-fonds la lumière et l'esprit du siècle ne pénètrent pas.

On n'y lit point le journal, même d'un sou ; les vocations peuvent s'y former, s'y consolider en cristaux intacts et rigides, tout d'une pièce ; elles y sont plus abritées qu'aux étages supérieurs, moins exposées aux infiltrations mondaines ; elles risquent moins d'être ébranlées ou contrariées par la curiosité, le raisonnement et le doute, par les idées modernes ; les alentours et le milieu domestique ne dérangent point comme ailleurs, leur sourd travail interne. Quand l'enfant de chœur rentre au logis après l'office, quand le séminariste revient chez ses parents aux vacances, il n'y rencontre pas autant d'influences dissolvantes, l'information variée, la conversation libre, la comparaison des carrières, la préoccupation de l'avancement, l'habitude du bien-être, les sollicitudes maternelles, les haussements d'épaule et le demi-sourire d'un voisin esprit-fort ; pierre à pierre et chaque pierre à sa place, sa croyance s'édifie et s'achève, sans incohérence dans la structure, sans disparates dans les matériaux, sans porte-à-faux latents. On l'a pris tout petit avant 12 ans ; son curé invité d'en haut à chercher des sujets, l'a distingué au catéchisme, puis à la première communion ; on constate en lui « le goût de la piété et des cérémonies saintes, un extérieur convenable, un caractère doux et prévenant, » des dispositions pour l'étude ; c'est un enfant docile et rangé ; petit acolyte au chœur ou à la sacristie, il s'applique à bien plier la chasuble, toutes ses génuflexions sont correctes, elles ne l'ennuient pas, il n'a pas de peine à se taire, il n'est point soulevé et emporté comme les autres, par les éruptions de la sève animale et la grossièreté rustique. Si sa cervelle inculte est cultivable, si la grammaire et le latin peuvent y prendre racine, le curé ou le vicaire se chargent de lui à demeure ; il étudie sous eux, gratuite-

ment ou à peu près, jusqu'à la Cinquième ou à la Quatrième, et alors il entre au Petit Séminaire.

C'est une école à part, un internat de jeunes garçons choisis, une serre close destinée à préserver et développer les vocations ; avant 1789 il n'y en avait pas, à présent on en compte 86 en France[1], et les élèves y sont tous de futurs clercs. Dans cette pépinière préalable, on n'admet pas de plants étrangers, de futurs laïques ; car, expérience faite, si le Petit Séminaire est mixte, il n'atteint plus son objet ecclésiastique »[2].

Eh bien! en présence d'une telle situation à ce point avérée et constatée par tous ; en présence aussi des entraves qui continuent de paralyser l'action religieuse, on voit assez combien l'œuvre du Sacré-Cœur a de droits à toutes les sympathies et à tous les concours.

C'est d'ailleurs une gloire pour la France d'avoir pu, dans une situation hérissée de tant de difficultés, créer ses grands et ses petits Séminaires, les maintenir sous tous les régimes et imposer à ses futurs clercs un noviciat de 10, 12 et 15 années, interrompues seulement par le repos des vacances, bien suffisant pour mettre ces jeunes gens en contact avec le monde où ils devront passer leur vie, comme le Maître, en faisant le bien.

Dans son discours au Sénat (*Moniteur* du 14 mars 1865), Mgr de Bonnechose disait à ce sujet : « D'autres nations nous envient nos Séminaires ; elles n'ont pas pu en constituer de semblables ; elles ne peuvent pas conserver les jeunes gens si longtemps ; leurs élèves

[1] C'est 139 qu'il aurait fallu dire, d'après la statistique de Ch. Dupuy, rapporteur du budget de l'Instruction publique en 1891.

[2] La Reconstruction de la France en 1801.

ne viennent dans leurs Séminaires que comme externes [1] ».

En France on pourrait dire : sans les Séminaires grands et petits, plus de clergé.

L'obligation s'impose donc à tous les catholiques de contribuer de tout leur pouvoir au maintien de ces établissements précieux, qui ne peuvent vivre désormais que de leurs générosités, sous quelque forme qu'elles se présentent, quêtes, cotisations, dons, legs ou fondation de bourses. Grâce à Dieu, des âmes élevées — il en existe encore beaucoup dans notre pays — comprennent sur ce point leur devoir, et il en est qui, depuis longues années déjà, se dévouent à cette œuvre et n'attendent pas pour couronner leurs bienfaits le moment où l'on ouvrira leur testament. Avant le grand naufrage de la vie, elles savent distribuer les épaves de leur fortune ; en établissant des bourses, elles peuvent jouir de leur vivant (idéale jouissance !) du bien que ces fondations opèrent sous leurs propres yeux.

Pour les membres du clergé, surtout les prêtres des paroisses rurales, à eux de rechercher les germes de vocation, de les trouver, de les faire grandir à l'ombre du presbytère, loin de ces contacts scolaires que l'on sait être actuellement si désastreux pour la frêle vertu de l'enfance chrétienne. Se voir revivre dans un jeune prêtre que l'on a distingué enfant, choisi, élevé, instruit, conduit au Séminaire et de là à l'autel, n'est-ce pas une des oasis les plus riantes, un des bonheurs les plus purs, la jouissance la plus intime et la plus douce pour un cœur sacerdotal ?

[1] Voir : Taine, *Revue des Deux-Mondes*, 15 mai 1891 ; Abbé Méric, *Correspondant* du 10 janvier 1890 ; Abbé Verniolles, *Du Recrutement du Sacerdoce*, précieuse brochure remplie des meilleurs aperçus sur cette question.

Et ces germes de vocation qu'on ne dise pas qu'ils sont rares ; nous répondrions à cette objection par la parole de M. Bougaud : « Ce qu'il faut à l'Eglise en grand nombre, ce sont des prêtres aimant Dieu et les âmes, pieux, modestes, charitables, de bon sens et de grande foi, dévoués à l'Eglise, aimant leur pays, prêts à toute espèce de sacrifice pour faire le bien. Or ceux-là, quand on les cherche, on les trouve. Dieu en a semé les germes partout[1] ». De ce nombre sont les prêtres que l'Œuvre des Vocations ecclésiastiques a pu faire arriver au sacerdoce dans notre diocèse, au chiffre déjà respectable de près de 80 ; mais au prix de grands sacrifices il est vrai, beaucoup de ceux qui sont appelés regardant en arrière, après la main mise à la charrue.

Il ne reste maintenant qu'à rappeler, en s'y associant, le vœu formulé dans l'intérêt de l'œuvre au rapport annuel de 1891. — « Les hommes ne venant plus au sanctuaire doivent pourvoir à leur remplacement. Ils sont trop demeurés en dehors du grand mouvement qui a commencé avec notre œuvre dans le diocèse pour le recrutement du clergé. Nous voudrions qu'ils en prissent la tête, c'est justice, et que, par leurs sacrifices personnels et leur influence morale, ils créassent un grand courant de sympathie à notre œuvre. »

Ils renouvelleraient ainsi l'action parallèle inaugurée au XVII[e] siècle, sur ce terrain de la charité ; puisque l'on a trouvé dans nos zélatrices, et il y a lieu d'en être fier, le dévouement des Miramion, des La Moignon ; dans le directeur de l'Œuvre, le zèle de Bourdoise doublé de l'éloquence de Fléchier, pourquoi n'obtiendrait-on pas le concours des Le Peltier

[1] *Le grand Péril...*, p. 116.

et des Saunier de notre temps? C'est un devoir pour eux : Ne se présentant plus de leur personne à ce sublime recrutement de la milice sacrée, ne sont-ils pas tenus de se chercher des remplaçants? N'étant pas disposés à s'enrôler eux-mêmes, n'est-il pas juste que chacun contribue au paiement de la *taxe cléricale* et cherche à fournir un *homme*?

Nous avons entendu souvent les plaintes des jeunes gens, des hommes de notre génération : l'on n'a que trop de loisirs aujourd'hui, beaucoup en souffrent et en gémissent à juste titre. Ne pouvant être hommes d'action, que ne les voyons-nous devenir au moins des hommes d'œuvres et de toutes les œuvres ! Est-il une occasion plus favorable d'employer utilement son temps, et de faire fructifier sa vie en dévouant son existence au bien?

Puisse promptement se réaliser le vœu que nous formons, de voir les hommes à leur tour se grouper en une organisation puissante pour travailler à l'extension de cette œuvre des Vocations ! Et il n'est nul doute que l'on ne remarque bientôt parmi eux, se distinguant par l'activité de leur zèle, bon nombre de ceux qui connaissent le Petit Séminaire mieux que personne et aiment cette maison de Saint-François surtout, pour y avoir puisé la science et l'esprit chrétien aux beaux jours de leur adolescence et de leur jeunesse.

V

Restaurations — M. Caussanel (1884-1893)

Chaque génération qui se succède apportant sa pierre à une construction durable, l'édifice s'élève, s'affermit, se consolide peu à peu et prend enfin les

proportions nécessaires, les accroissements complets, les embellissements utiles à sa destination.

C'est l'histoire de notre Petit Séminaire, qui trouva en M. Caussanel, ancien élève brillant et ancien professeur aussi ardent que dévoué, un supérieur prêt à tous les sacrifices et à tous les efforts pour sauvegarder le bon renom de la maison, faire monter encore le niveau des études et assurer au diocèse le plus grand nombre possible de vocations éprouvées.

Il avait été douze ans professeur dans la maison, passant par différentes classes, depuis la Cinquième jusqu'à la Rhétorique. En quittant ce champ de ses travaux, il y avait laissé une partie de son cœur ; il se retrouva tout lui-même en y rentrant avec joie, après six années d'éloignement. Sa destinée était de s'identifier complètement à cette maison, comme le disait naguère son collègue et ami, lors du vingt-cinquième anniversaire de leur prêtrise en 1892. *Sicut aquæ fluimus* était le texte qu'avait pris M. Petit pour l'allocution qu'il prononça en ce beau jour, sans prévoir que le cours d'une vie toute radieuse encore d'espérances, devait être sitôt arrêté, prématurément suspendu par une mort douloureuse.

Les neuf années de l'administration de M. Caussanel au Petit Séminaire virent se réaliser des améliorations et des restaurations importantes.

Avec la constitution d'un personnel en partie nouveau, bien des détails, des points de règlement à préciser, des habitudes anciennes forcément interrompues à reprendre, attirèrent l'attention du nouveau supérieur qui se chargea aussi de l'économat, du moins dans les premières années de sa direction ; il s'appliqua à éviter le changement trop fréquent des

professeurs, cherchant à leur rendre agréable le séjour de la maison et ne ménageant rien, dans la mesure restreinte des ressources disponibles, pour améliorer la situation des élèves, comme celle des maîtres.

Le culte divin, pour la beauté duquel il avait un goût particulier, l'amena tout d'abord, et c'était justice, à s'occuper de la chapelle, dont il fit restaurer l'intérieur, parer les autels, renouveler les ornements. Ces dépenses, il les couvrit en grande partie avec les ressources de sa propre industrie. Après le logement du *Maître* de la maison, ce fut le tour de celui des élèves : Toutes les salles communes furent nivelées de manière à pouvoir pénétrer partout de plain-pied, la salle d'étude mieux aménagée, plus éclairée. Des poutrelles en fer consolidèrent les antiques poutres de bois, ce qui permit de supprimer les vieilles colonnes si connues ! ces vénérables colonnes derrière lesquelles on plaçait toujours ceux d'entre nous qu'on appelait les *sages ;* malheureusement, l'ombre de leurs fûts protecteurs, avouons-le, abritait quelquefois les bavardages et les espiègleries de ces modèles de sagesse, qui profitaient de leur situation très avantageuse... pour ne plus l'être !

Le couloir si sombre du rez-de-chaussée fut éclairé par de nouvelles baies, et complètement renouvelé comme celui du premier étage. Puis les chambres des professeurs furent transformées. Pour la plupart, elles étaient encore dans l'état primitif et présentaient l'aspect un peu austère des cellules de Minimes ; elles furent rafraîchies, agrandies et rehaussées d'étage.

M. Caussanel se montra préoccupé, non pas du bien-être, mais de l'installation convenable de ses

professeurs, suivant en cela les conseils de Mgr Dupanloup [1].

La maison tout entière, si vieille en certaines parties, au bout de quelques années se trouva transformée, elle prit un air nouveau, comme un regain de jeunesse, capable de séduire les élèves et les maîtres. Le supérieur n'avait oublié qu'un seul appartement, le sien, qui ne devait être réparé que le dernier.

A la portée des professeurs, en une place plus spacieuse et convenable fut organisée *la bibliothèque* que des legs, des dons généreux, de modestes achats ont augmentée peu à peu, assez pour qu'on y puisse trouver de ces instruments d'études, qui sont de toute nécessité si l'on tient à voir les professeurs s'installer réellement à une table de travail [2].

Pour les études, il ne pouvait y être indifférent le supérieur dont toute la carrière s'était passée dans l'enseignement, qui avait composé des traités méthodiques de littérature et de rhétorique; qui dans

[1] Dans l'exemplaire qu'il possédait du livre de *l'Education*, il avait souligné les passages suivants: « Il faut que la position des maîtres dans une maison d'éducation soit convenable et honorée... Je voudrais que la position des ecclésiastiques voués à l'enseignement fut vraiment honorable dans un diocèse... Il est capital qu'on ne se figure pas être dans un Petit Séminaire oublié et perdu... Il faut que les appartements soient commodes, suffisamment grands, honnêtement meublés. En traitant les maîtres honorablement, on les élève à leurs propres yeux; ils se plaisent chez eux, ils sont moins tentés d'aller courir par la ville; ils deviennent plus posés et plus studieux. »

[2] M. Caussanel a légué au Séminaire sa propre bibliothèque bien fournie en ouvrages de prédication et d'ascétisme; ainsi se complète un dépôt fort utile qu'on voudrait voir plus riche encore et dont le fonds a été constitué par les dons de MM. Duc, Morisset, Rabineau, Doré, Duloy, Meunier et autres. On y trouve la réédition continuée des Bollandistes, probablement le seul exemplaire qui soit à Blois.

ses sermons, ses lectures spirituelles, ses entretiens, ses discours, était une preuve vivante de ce que peuvent la méthode et les règles de l'art, au service d'un brillant talent oratoire soutenu par un organe sympathique et une émotion toujours communicative. Il s'y intéressait donc vivement et il aimait applaudir aux efforts tentés autour de lui dans l'intérêt des élèves, efforts dont il était le généreux promoteur.

D'ailleurs on pourra se rendre un compte exact des progrès accomplis sur ce terrain des études, depuis la fondation de la maison, si l'on examine le double tableau suivant qui indique les différentes branches de l'enseignement récompensées aux distributions des prix ; on saisira ainsi le chemin parcouru soit dans l'organisation, soit dans le développement du système scolaire, de 1818 à 1894. La comparaison est établie entre deux années de Rhétorique seulement, la proportion étant la même pour les autres classes. Ces deux premières pages de Palmarès, telles qu'elles se présentent aux deux époques, sont assez instructives et elles parlent autant par leur rédaction que par leur contenu :

1820

D. O. M.

—

QUOD RELIGIONI TOTIQUE REIPUBLICÆ LITTERARIÆ FELIX, FAUSTUM, FORTUNATUMQUE SIT.

Anno reparatæ salutis millesimo octingentesimo vigesimo, ex quo vero regnare cœpit Ludovicus decimus octavus Desideratus, vigesimo quinto.

SEMINARIUM BLESENSE

Post actam academicam exercitationem, athletas suos coronat et remuneratur.

In Rhetoricâ

Quod per totum anni curriculum suis æmulis in omni studiorum genere præstiterit,

EXCELLENTIÆ

Præmio donabitur: Alphonsus Arcanger.
1° loco accessit: Ludovicus-Pascalis Regnier.
2° loco accessit: Joannes-Baptista-Alexander Cretté.

1891

D. O. M.

—

PETIT SÉMINAIRE St-FRANÇOIS-DE-SALES

Année scolaire 1890-1891

—

DISTRIBUTION SOLENNELLE DES PRIX

Présidée par Monseigneur l'Évêque de Blois

—

Classe de Rhétorique

PRIX D'HONNEUR

Prix : Albert Perrault, de Billy.
Accessit : Léon Egloff, de Binas.

EXCELLENCE

1er prix : Ernest Blondeau, de Selles-sur-Cher.
2e prix : Victor Branchu, de Cour-Cheverny.
1er accessit : Albert Perrault, 1 fois couronné.
2e accessit : Joseph Plat, de Romorantin.

INSTRUCTION RELIGIEUSE

1er prix : Ernest Blondeau, 1 fois couronné.
2e prix : Alexandre Vauxion, de la Ferté-Saint-Cyr.
1er accessit : Albert Perrault, 1 fois couronné, 1 fois nommé.
2e accessit : Léon Egloff, 1 fois nommé.

DILIGENCE

1er prix : Ernest Blondeau, 2 fois couronné.
2e prix : Victor Branchu, 1 fois couronné.
1er accessit : Antoni Julien, de Billy.
2e accessit : Pierre Pigeon, de Villefranche-sur-Cher.

DISCOURS FRANÇAIS

1er prix : Albert Perrault, 1 fois couronné, 2 fois nommé.
2e prix : Ernest Blondeau, 3 fois couronné.
1er accessit : Joseph Plat, 1 fois nommé.
2e accessit : Eugène Legrand, de Lisles.

AMPLIFICATIONIS LATINÆ

1um præmium meritus et consecutus est : idem Alphonsus Arcanger.
2um præmium : idem Joannes-Baptista-Alexander Cretté.
1° loco accessit : Ludovicus-Claudius Pothée.
2° loco accessit : idem Ludovicus-Pascalis Regnier.

AMPLIFICATIONIS GALLICÆ

1um præmium meritus et consecutus est : idem Alphonsus Arcanger.
2um præmium : idem Joannes-Baptista-Alexander Cretté.
1° loco accessit : Ludovicus Petit.
2° loco accessit : idem Ludovicus-Pascalis Regnier.

DISCOURS LATIN

1er prix : Albert Perrault, 2 fois couronné, 2 fois nommé.
2e prix : Victor Branchu, 2 fois couronné.
Accessit *ex æquo* { Léon Egloff, 2 f. nommé. Eugne Legrand, 1 f. nommé.

THÈME GREC

1er prix : Antoni Julien, 1 fois nommé.
2e prix : Ernest Blondeau, 4 fois couronné.
1er accessit : Eugène Legrand, 2 fois nommé.
2e accessit : Léon Egloff, 4 fois nommé.

VERSION LATINE

1er prix : Victor Branchu, 3 fois couronné.
2e prix : Ernest Blondeau, 5 fois couronné.
1er accessit : Léon Egloff, 1 fois couronné, 4 fois nommé.
2e accessit : Albert Perrault, 3 fois couronné, 2 fois nommé.

VERSION GRECQUE

1er prix : Antoni Julien, 1 fois couronné, 1 fois nommé.
2e prix : Eugène Legrand, 1 fois couronné, 2 fois nommé.
1er accessit : Albert Perrault, 3 fois couronné, 3 fois nommé.
2e accessit : Joseph Plat, 2 fois nommé.

VERS LATINS

1er prix : Ernest Blondeau, 6 fois couronné.
2e prix : Léon Egloff, 4 fois nommé.
1er accessit : Victor Branchu, 4 fois couronné.
2e accessit : Albert Perrault, 3 fois couronné, 4 fois nommé.

MATHÉMATIQUES

1er prix : Ernest Blondeau, 7 fois couronné.
2e prix : Albert Perrault, 3 fois couronné, 5 fois nommé.
Accessit *ex æquo* { Léon Egloff, 1 f. cour., 5 f. nom. Pierre Pigeon, 1 fois nommé.

LATINI SERMONIS IN GALLICUM CONVERSI

1um præmium meritus et consecutus est : idem Joannes-Alexander Cretté.
2um præmium : idem Ludovicus Petit.
1° loco accessit : idem Alphonsus Arcanger.
2° loco accessit : Joannes-Jacobus Henri.

VERSIFICATIONIS LATINÆ

1um præmium meritus et consecutus est : idem Ludovicus-Pascalis Regnier.
2um præmium : Franciscus Rimboux.
1° loco accessit : idem Ludovicus-Claudius Pothée.
2° loco accessit : idem Joannes-Baptista-Alexandre Cretté.
3° loco accessit : idem Ludovicus Petit.

HISTOIRE

1er prix : Ernest Blondeau, 8 fois couronné.
2e prix *ex æquo* { Victor Branchu, 4 f. c., 1 f. n. Léon Egloff, 1 f. cour., 6 f. nom.
Accessit : Gaston Ballin, de Cour-Cheverny.

GÉOGRAPHIE

1er prix : Antoni Julien, 2 fois couronné, 1 fois nommé.
2e prix : Ernest Blondeau, 9 fois couronné.
1er accessit : Albert Perrault, 4 fois couronné, 5 fois nommé.
2e accessit : Victor Branchu, 5 fois couronné, 1 fois nommé.

HISTOIRE NATURELLE

Prix : Ernest Blondeau, 10 fois couronné.
Accessit : Joseph Plat, 3 fois nommé.

ALLEMAND [1]

Prix : Eugène Legrand, 1 fois couronné, 3 fois nommé.

THÈME ANGLAIS

Prix : Victor Branchu, 5 fois couronné, 2 fois nommé.
Accessit : Léon Egloff, 2 fois couronné, 6 fois nommé.

VERSION ANGLAISE

Prix : Joseph Plat, 4 fois nommé.
Accessit : Albert Perrault, 4 fois couronné, 6 fois nommé.

La seconde de ces listes est aussi sincère que la première ; toutes les matières qui y figurent sont effectivement enseignées ; l'on ne fait pas à Saint-François, comme dans ces établissements intéressés à un certain éclat extérieur, qui distribuent bravement des récompenses pour des facultés d'enseignement ne figurant guère dans les classes que pour mémoire.

Dieu merci, au Petit Séminaire, on n'a pas de ces

[1] Le concours des langues vivantes n'est établi qu'entre les élèves qui se préparent au baccalauréat.

« anxiétés de pot au feu », qui ne permettent pas toujours la franchise, et d'autre part l'on peut organiser les programmes avec assez de liberté pour garder des méthodes traditionnelles ce qu'elles ont de meilleur et de plus éprouvé, — quoi que l'on puisse faire ou défaire dans l'Université. Là est la supériorité des Petit Séminaires, dans lesquels pourraient, si on le voulait en haut lieu, se conserver les saines et larges études littéraires, auxquelles il faudra bien revenir un jour ou l'autre.

Ces vues que partageait M. l'abbé Caussanel sont aujourd'hui celles de beaucoup de bons esprits. « Quand la préoccupation de l'examen est excessive, dit l'abbé Pautonnier, c'est une des causes de l'abaissement des études et de la disparition de tout idéal dans l'enseignement et l'éducation. Il en est résulté que beaucoup de professeurs se sont donné pour but unique la préparation stricte à l'examen. Leur mission consiste à donner à leurs élèves la « pâtée » intellectuelle et à les « gaver » mécaniquement. »

Suivre ces errements, c'est courir à la mort de toute étude sérieuse, c'est renoncer à toute véritable formation intellectuelle. Les Petits Séminaires doivent faire la preuve qu'il est possible de conserver les études solides même en préparant par surcroît à un examen. « Les diplômes à conquérir, écrit l'abbé Verniolles, ne doivent pas compromettre la liberté du professeur, la force, la solidité, le charme, et le succès des études littéraires. » Loin de nous toute organisation qui ferait de l'enseignement une nomenclature technique sans élévation et sans âme.

Au Petit Séminaire de Blois on a donc conservé, en grande partie, cette liberté d'action qui permet de rédiger le plan d'études à loisir, et de maintenir dans les classes des exercices aussi utiles, croyons-nous,

à la formation intellectuelle, qu'indispensables pour arriver à une connaissance moins superficielle des langues anciennes. Les vers latins, le thème grec ont encore droit de cité chez nous, et l'amplification latine y est toujours en honneur.

M. Caussanel aurait voulu, pour compléter les cadres, avoir à demeure une classe de sixième afin de discipliner, le plus tôt possible, les enfants offrant quelques marques de vocation ; mais cette classe n'a jamais été qu'intermittente soit par faute d'homme ou de ressources, soit à cause du peu de garanties qu'offrent des aspirants pris si jeunes dont les dispositions naissantes ne sont encore nullement éprouvées à l'égard de leur avenir.

De même la nécessité des examens universitaires a fait quelquefois regretter qu'il n'y eût pas de classe de Philosophie organisée pour la préparation à la seconde partie du baccalauréat.

Nous croyons qu'il est permis de ne pas partager ces regrets [1].

Outre la question d'homme, de temps et d'argent, qui pourrait dispenser de donner d'autres raisons, n'est-il pas bon, après tout, que les clercs qui se sentent une véritable vocation pour l'enseignement, après une forte année de scolastique, fassent preuve d'assez d'énergie, de sérieux, et de solidité intellectuelle pour se préparer eux-mêmes à peu près seuls à cette épreuve ?

De fait ceux qui, depuis quinze ans, ont sérieusement tenté cet effort dans ces conditions, quelque inférieures et défectueuses qu'elles puissent être, sont arrives au succès. Et la puissance de travail, la

[1] Aujourd'hui surtout, qu'une seule composition de Philosophie fait l'objet de l'examen écrit.

pénétration d'esprit, la force de volonté ne sont-elles pas des qualités précieuses ? Serait-ce trop demander que d'en exiger la marque, de tous les candidats au laborieux ministère de l'enseignement ?

D'autre part, la piété qui doit tenir une si grande place dans l'éducation du futur clerc a toujours été l'objet d'attentions spéciales, de soins minutieux et détaillés de la part de ce prêtre de devoir qu'était M. Caussanel.

Indépendamment de toute autre considération, on doit aimer à rendre justice à celui qui, doué d'une nature impressionnable mais généreuse et toute d'élan, se donna entièrement, au Séminaire comme partout ailleurs, à ce qu'il reconnut être le devoir. Homme de bonne volonté avant tout, qui voulait que « chaque battement de son cœur fut un acte de foi et d'amour de Dieu », préoccupé, au premier chef, de la vertu des enfants remis à ses soins, il fut essentiellement une volonté droite et désintéressée ; il eut le droit de demander aux autres de marcher dans cette voie.

Sentiment du devoir, piété, bonté, sont les trois caractères de la vie de M. l'abbé Caussanel qu'on s'est appliqué à mettre en relief dans le discours funèbre prononcé en son honneur[1] ; et en effet ce sont les traits principaux qui distinguaient cette belle et noble physionomie d'un homme, d'un prêtre aussi distingué par son extérieur que recommandable par sa vertu.

Au Séminaire, il donna comme preuves irrécusables de ces belles qualités, les soins maternels dont il entourait les enfants dans la maladie, dans les

[1] Voir : *M. l'abbé Emile Caussanel, chanoine théologal, supérieur du Petit Séminaire de Blois*, oraison funèbre prononcée au Petit Séminaire, par M. l'abbé Charnier, curé de Villefranche, précédée d'une courte notice biographique.

difficultés et dans les épreuves ordinaires à leur âge, — son empressement soit à venir au secours des professeurs malades, soit à se charger d'un surcroît de travail pour obliger ou être agréable, — les instructions multipliées, toujours attachantes qu'il prononçait à la chapelle, - sa condescendance à pardonner les fautes suivies d'un véritable repentir, l'affection qu'il portait à tous, et jusqu'à ces cris éloquents que lui arracha à plusieurs reprises la perte douloureuse d'enfants enlevés par la mort, cris sortis d'un cœur vraiment paternel et dont le souvenir demeure dans les paroisses qui les ont entendus.

Il aimait aussi à procurer de l'éclat aux fêtes destinées à mettre la piété en honneur, aux solennités des congrégations de la Sainte-Vierge et des Saints-Anges ; et ce fut avec grande joie, qu'aidé de M. Venot, il fit restaurer le petit oratoire où les enfants ont toujours la bonne habitude, avant de commencer les jeux, d'aller réciter un *Ave Maria* à Celle qui est la cause de notre joie.

Pourquoi faut-il que ces touchantes fêtes, qui ont laissé dans toutes les mémoires des souvenirs si suaves, soient devenues plus rares au Petit Séminaire ? N'hésitons pas à le dire, il nous paraît regrettable que la nécessité des temps ait forcé d'avoir recours aux élèves du Petit Séminaire pour maintenir l'éclat des fêtes de la Cathédrale[1] : il en est résulté pour les séminaristes la suppression du puissant attrait qu'avaient ces solennités religieuses si intimes et si touchantes, si recueillies aussi, puisque dans ces jours bénis, rien du dehors ne venait troubler

[1] C'est depuis le retrait des subventions accordées précédemment aux maîtrises des cathédrales, qu'à Blois on a dû prendre cette mesure.

l'atmosphère de piété qui les enveloppait de ses pénétrantes influences.

Et n'est-il pas à craindre que les *nouveaux* de la famille n'aient pas de cette chapelle du Petit Séminaire et de ses délicieuses fêtes le même souvenir attendri que tous les *anciens* sans exception aiment à rappeler et à revivre, chaque fois qu'ils s'entretiennent du passé ?

Espérons que ce temps des épreuves passera avec tous les maux que Dieu laisse s'abattre sur l'Eglise de France et que nous avons vu s'accumuler si rapidement dans ces derniers temps ; alors la vie tout intime, toute recueillie d'autrefois, momentanément interrompue, pourra reprendre son cours dans la maison[1].

Mais l'épreuve la plus douloureuse que le Petit Séminaire ait subie est celle qui l'a privé prématurément d'un Supérieur qui n'aspirait et ne vivait que pour la prospérité de cette maison, à laquelle il s'était entièrement dévoué. Frappé en pleine vigueur « M. l'abbé Caussanel est mort d'une longue et pénible maladie dans un âge où l'on avait le droit d'espérer qu'il servirait encore longtemps l'Eglise et le diocèse. Mais Dieu en a décidé autrement et a jugé qu'il avait atteint le degré de mérite proportionné au degré de gloire auquel il était prédestiné[2] »...................

Nous terminerons donc sur son nom cet essai qu'il

[1] Assurément, il est dans l'esprit de l'Église que les *cérémonies* des Cathédrales et autres églises du lieu soient faites par les clercs, comme *le demande* le Concile de Trente (Sessione XXIII Decretum de Reformatione Caput 18). Mais comme la sainte Assemblée n'établit pas de distinction entre les grands et les petits Séminaires, il semble bien que ses vues sont exactement remplies par les fonctions que fournissent les grands Séminaïres aux offices des Cathédrales.

[2] Notice biographique.

avait provoqué et souvent encouragé ; nous déposerons la plume sur sa tombe encore fraîche, avec le cœur serré et le sentiment ému d'avoir eu à lui consacrer une page qui était loin de nos prévisions, quand nous commencions à recueillir ces notes qu'il nous pressait tant de publier.

On n'attend pas de nous que nous parlions de son successeur ; c'est l'avenir qui dira combien on eut raison de s'applaudir du choix de M. l'abbé Petit. A son tour, par l'exemple de sa piété éclairée et l'étendue de son profond savoir, il contribuera à maintenir et à diriger la maison dans l'esprit de sa devise : PIETATI ET SCIENTIÆ.

Et maintenant, les voici terminés ces souvenirs d'enfance de la famille diocésaine. Comme ils auraient été attachants, si la main n'avait pas trahi le cœur ! Et si la plume avait su traduire et réaliser tous nos désirs, ils seraient capables de charmer des heures de solitude, de consoler certains ennuis, de valoir surtout et d'attirer bien des sympathies, à une maison qu'on ne quitte qu'à regret, qu'on aime toujours et où l'on revient avec tant de plaisir. Malheureusement, de ces pages, les unes paraîtront ici trop lourdes, les autres seront jugées là trop légères ; elles n'atteindront qu'imparfaitement, sans doute, le but que l'on s'est proposé ; cependant, elles se présenteront partout avec confiance, et personne ne leur fera mauvais accueil, croyons-nous, car tous y reconnaîtront une œuvre de bonne foi.

Collège de Pont-Levoy, 5 Mai 1895.

FIN

APPENDICES

I

ORDONNANCE DU ROI

Autorisant les Administrateurs des Hospices de Blois à vendre le Couvent des Minimes.

LOUIS, par la grâce de Dieu, roi de France et de Navarre, à tous ceux qui ces présentes verront, Salut.

Sur le rapport de notre Ministre, Secrétaire d'État au département de l'Intérieur,

Notre Conseil d'État entendu,

Nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

ARTICLE Ier

La Commission administrative des Hospices de Blois, département de Loir-et-Cher, est autorisée à vendre au sieur Pointeau, moyennant la somme de six mille huit cents francs, montant de l'estimation, la nue-propriété d'une maison dite des Minimes, léguée à l'Hôtel-Dieu, par la dame Maréchau de la Chauvinière.

ART. II

Les produits de la vente seront employés sous la surveillance du Préfet, en acquisition de rentes sur l'État, au profit de l'Hôtel-Dieu de la ville de Blois.

ART. III

Notre Ministre, Secrétaire d'État de l'Intérieur, est chargé de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en notre château des Tuileries, le 6 juin, l'an de grâce mil huit cent vingt-un, et de notre règne le vingt-sixième.

Signé : LOUIS.

II

LISTE DE SOUSCRIPTIONS

EN FAVEUR

Du Petit Séminaire, pour les constructions nouvelles

LE 1ER AOUT 1843.

	fr.
Vallée, curé de Mont,	50
Rossignol, curé de Bracieux,	50
Monière, curé de Tour,	50
Tournesac, curé de Neung,	100
Jouanneau, curé de la Ferté-B.,	50
Morin, curé de Tremblevif,	100
Buisson, curé de Villeny,	50
Aubert,	100
Pilon, curé d'Ivoy,	100
Bazin, curé de Lamotte-Beuvr.,	50
Alix, curé de Nouan-le-Fuzelier,	60
Védille, curé de Pierrefitte,	60
Gaillard, curé de Thoré,	100
Guesdon, curé de Mazangé,	200
Tardif, curé de Lunay,	200
Baillehache, curé des Roches,	100
Osseaume, curé de Fortan,	50
Petit, curé de St-Martin-des-B.,	50
Hubert, curé des Hayes,	50
Blessebois,	50
Guillon, curé de Rhodon,	50
Bagland, vicaire de Mer,	50
Marcellier, curé de Mulsans,	100
Hardy, curé de Villexanton,	60
Gandouin, curé de Talcy,	50
Brisset, curé de la Ch.-St-Martin,	60
Cochet, curé d'Aulnay,	50
Cretté, curé de Marchenoir,	100
Aubry, curé de St-Léonard,	100
Fesneau, curé de St-Laur.-d.-B.,	80
Dutray, curé d'Autainville,	200
Blanchet, curé de la Colombe,	100
Gaillard, curé de Viévy-le-Rayé,	100
Mittau, curé de St-Jean-Froid.,	50
Bessé, curé de Brévainville.	50
Hogou, curé d'Artins,	50
Desneux, curé de Sougé,	100
Yvon, curé de Cellé,	50
Jeulin, curé de Savigny,	100
Pinaudier, vicaire de Savigny,	50
Boulay, curé de Sargé,	100
Mercier, curé de Fontaine-en-B.,	100
Regnier, curé de Salbris,	75
Rodet, curé de Selles-St-Denis,	50
Meunier, curé de Romorantin,	100
Bordier, vicaire de Romorantin,	100
Léonard, vicaire de Romorantin,	50
Chollet, curé de Cheverny,	50
Dézairs, curé de Cour-Cheverny,	50
Termeau, curé de Vernou,	100
Richard,	50
Latron, curé de Vineuil,	100
Blin, curé de Cellettes,	100
Goujard, curé de la Chaussée,	100
Flattu, curé de Villerbon,	50
Mercier, curé de St-Sulpice,	50
Lelong, curé des Essarts,	50
Desmonts, curé de Couture,	50
Simon, curé de Villedieu,	50
Chenu, curé de Montoire,	100
Virquin, vicaire de Montoire,	50
Durier,	50
Ravion, curé d'Ouzouer-le-Doy.,	50
Loyau, curé de Binas,	100
Masson, curé de Villiers,	100
Lepage, curé	50
Guenordeau, curé de Faverolles,	150
Breton, curé de Chouzy,	100
Durand, curé de Ste-Gemmes,	100
Guettée, curé de Fresnes,	100

III

LES SOUVENIRS DU SÉMINAIRE [1]

Et hæc olim meminisse juvabit.

Ami, pour toi, sonne la cinquantaine,
Et sa voix grave emporte notre cœur
Vers ces beaux jours de la course lointaine,
Où jeune encore on sourit au bonheur.
C'est un passé cher à notre mémoire
Que nous voulons aujourd'hui rajeunir ;
O Séminaire, à ton nom je rends gloire,
De ton vieux temps, j'aime le souvenir.

C'est sous ton ombre, arbre au tronc séculaire,
Que notre Eglise élève ses enfants ;
Tu peux vieillir, tu sais toujours nous plaire,
Et nous t'aimons comme à nos dix-huit ans.
Mais sur ta tige une branche nouvelle,
Porte des fleurs, des fruits prêts à mûrir ;
Fais, ô mon Dieu, reverdir avec elle,
De nos printemps le plus doux souvenir.

J'aime ton front coiffé du campanile,
Où babillait un carillon joyeux.
Comme à sa voix l'on s'endormait tranquille,
Au soir d'un jour de travaux et de jeux.
Depuis, hélas ! a grondé la tempête,
Et le présent fait craindre l'avenir ;
Pour éclaircir le ciel sur notre tête,
Amis, sachons vivre de souvenir.

[1] On nous saura gré d'avoir reproduit ici ces gracieuses strophes de M. l'abbé Girard, curé-doyen d'Herbault. Elles ont été offertes à M. Antoine Lalande, ancien professeur du Petit Séminaire, le jour où il réunit à Chailles ses anciens élèves et ses collègues d'autrefois pour fêter sa cinquantième année, 11 nov. 1875.

J'aime à revoir souvent par la pensée
Tes murs peuplés d'amis, de professeurs :
Rêves charmants, dont mon âme bercée
Se prend encore à goûter les douceurs.
Ange des nuits, endors-nous dans ces rêves,
Échos lointains d'étude et de plaisir,
Mêlés aux noms des maîtres, des élèves
Dont nous gardons l'éternel souvenir.

Oui, j'aime aussi ta modeste chapelle
Qui vit en nous croître plus d'un Samuel ;
En quelque lieu que le ciel nous appelle,
Le même amour nous trouve au même autel.
Pour nous, aînés, s'avance la journée ;
Voyons, sans peur, l'ombre du soir grandir ;
Dans les vertus dont l'âme est couronnée
Au ciel fleurit celle du souvenir !

IV

TABLEAU

DES

Supérieurs, Professeurs et Surveillants du Petit Séminaire de Blois

1818-1894

Supérieurs	Professeurs
POINTEAU archidiacre de Blois, curé de St-Louis, fondateur, supér. non résident, 1818-1824	Guillier, Philosophie, 1818-20. Arcanger-Drouault, Rhétorique, 1818. Renard, Philosophie, 1820. Neveu, Seconde. . . . .
GUILLOIS chanoine théologal, supérieur délégué, non résident, 1823-1824	Doré, Quatrième, Troisième, Seconde, 1822-25. Regnier, Rhétorique, 1823. Mangeant, Seconde, 1823. Petit, Quatrième, 1823. Pacheran, Cinquième, 1823.
DONNET supr des Missionnaires de St-Martin, délégué au Petit Séminaire, non résident, 1824-1825	Millon, Rhétorique, 1824-25. Molle, Troisième, 1824-25. Garapin Léon, Quatrième, 1824-25. Rimboux, Cinquième, 1824-25. — Seconde, 1825-26. . . . .
DORÉ chanoine honoraire, premier supérieur résident, 1825-1843	Cretté, Rhétorique, 1825-26. Hinet, Troisième, 1825-26. Breton, Quatrième, 1825-26. Mercier, Cinquième, 1825-26. Pornin, Rhétorique, 1826-28. Pigé, Seconde, 1826-28. Latron Ambroise, Troisième, Seconde, 1826-30. Grandin, Quatrième, 1826-27.

DORÉ (*suite*)

Garapin Alexandre, Cinquième, 1826-27. — Troisième, Seconde, Rhétorique, 1831-36.
Gaudeau, Quatrième, 1827-28. — Troisième, 1828-29.
Corset, Cinquième, 1827-28.
Laurand Amédée, Rhétorique, 1828-30.
Moreau, Quatrième, 1828-30.
Picault, Cinquième, 1828-29.
Aubry, Troisième, 1829-30.
Martin, Cinquième, 1829-30.
Chaffolt, Seconde, 1830-31. — Rhétorique, 1831-34.
Marcellier, Quatrième, 1830-31.
Delorme, Cinquième, 1830-31 (1832-33).
Meunier, Rhétorique, 1830-31. — Econome et Mathématiques, 1831-40.
Chapon, Troisième, 1831-32.
Tabareau, Quatrième, 1831-32.
Bouttier, Cinquième, 1831-32.
Dezairs, Troisième, 1832-34.
Jeslin, Quatrième, 1832-34. — Troisième, 1834-35.
Girard, Cinquième, 1833-34.
Védille, Seconde, 1834-37.
Rousseau, Quatrième, 1834-35. — Rhétorique, 1836-37. — Seconde, 1837-38.
Loyau, Cinquième, 1834-35.
Duloy, Troisième, 1835-37. — Rhétorique, 1837-44.
Leclerc, Quatrième, 1835-36.
Termeau, Cinquième, 1835-36.
Chollet, Quatrième, 1836-37.
Bioret, Cinquième, 1836-37.
Delaunay, Troisième, 1837-38. — Seconde, 1838-44. — Rhétorique, 1844-56.
Favray, Quatrième, 1837-38.
Bouin, Cinquième, 1837-40.
Pally Pierre, Troisième, 1838-44. — Seconde, 1844-47.
Tanquerel des Planches, Quatrième, 1838-41.

DORÉ
(suite)

Venot Armand, Econome et Mathématiques, 1840-45.
Gougeon, Cinquième, 1840-41.
Bagland, Quatrième, 1841-42.
Moreau Louis, Cinquième, 1841-42.
Perrin, Quatrième, 1842-46.
Pilleboue, Cinquième, 1842-44.

DULOY
chanoine honoraire, supérieur, 1844-1861

Chouannet, premier surveillant, 1844-47.
Augis, Troisième, 1844-47.
Déjours, Cinquième, 1844-46. — Quatrième, 1846-48.
Bioret Honoré, Econome et Mathématiques, 1845-54.
Van-Wanghen, Cinquième, 1846-47. – Surveillant, 1847-53.
Landeau, Seconde, 1847-51.
Poussin, Troisième, 1847-48.
Lalande, Cinquième, 1847-48. — Troisième, 1848-61.
Plat, Quatrième, 1848 52.
Roulet, Cinquième, 1848-49.
Quantin, Cinquième, 1849-50.
Rétif, Cinquième, 1850-52. — Quatrième, 1852-53.
Gallichet, Seconde, 1851-56. — Rhétorique, 1856-60.
Labreuille, Surveillant, 1851-53. — Econome, 1853-55.
Lagrange, Cinquième, 1852-53. — Quatrième, 1853-61. — Troisième, 1861-65.
Salmon Surveillant, 1852-55.
Churoux, Surveillant, 1853-54.
Roger, Surveillant, 1854-55.
Gillet, Surveillant, 1855-56.
Jollet, Cinquième, 1853-55.
Lubineau, Économat, 1855-61.
Marmasse, Cinquième, 1855-56.
Girard, Seconde, 1856-61.

DULOY *(suite)*

Chesnebeaux, Surveillant, 1855-56. — Cinquième, 1856-57.

Gaveau Abel, Surveillant, 1856-57. — Cinquième, 1857-63.

Lacour, Surveillant, 1856-57.

Aubert, Surveillant, 1857-58.

Renaud, Surveillant, 1857-59.

Garenne, Surveillant, 1858-60.

Pilon, Surveillant, 1859-61.

Pichot, Rhétorique, 1860-66.

Pasquier, Surveillant, 1860-61. — Seconde, 1861-66. — Rhétorique, 1866-71.

Brault, Gaudeau, Parisot, *Mathématiques,* *1844-46, 1846-48, 1848-52,* *professeurs laïques.*

MILLET chanoine titulaire, membre du Conseil départemental[1] de l'Instruction publique, supérieur, 1861-1884

Tinchant, Économe, 1861-63.

Papin, Quatrième, 1861-65. — Troisième, 1865-67.

Lecomte, Surveillant, 1861-62. — Mathématiques, 1862-63. — Cinquième, 1863-65. — Quatrième, 1865-67. — Troisième, 1867-71, et Préfet des Études, 1871-74.

Regnard, Surveillant, 1861-63.

Boy, Surveillant, 1862-63.

Ribour, Économe, 1863-80.

Gasselin, Mathématiques, 1863-68. — Seconde, 1868-70.

Hervineau, Surveillant, 1863-64

Gougeon Ernest, Surveillant, 1863-65. — Cinquième, 1865-66. — Seconde, 1866-68.

Gaudeau, Surveillant, 1864-65.

Vesnier, Surveillant, 1865-69. — Cinquième, 1869-71.

Séjourné, Surveillant, 1865-69. — Histoire naturelle, Dessin, Musique, 1869-

Caussanel, Cinquième, 1866-69. — Quatrième, 1869-71. — Seconde, 1871-75. — Rhétorique, 1875-78.

MILLET *(suite)*

Petit Louis, Quatrième, 1867-69. — Seconde et Philosophie, 1870-71. — Rhétorique, 1871-75.

Laumonier, Mathématiques, 1868-72.

Coutenceau, Surveillant, 1869-71. — Quatrième, 1871-75. — Troisième, 1875-80. — Seconde, 1880-83 (85-87).

Orain, Surveillant, 1869-70. — Surveillant général, 1875-84.

Vrain, Surveillant, 1870-71.

Joulin Eugène, Troisième, 1871-73. — Mathématiques, 1873-74.

Hiret, Cinquième, 1871-73. — Troisième, 1873-75.

Guérin, Surveillant, 1871-72.

Delagrange, Surveillant, 1871-72.

Lhéritier, Mathématiques, 1872-73.

Cordier Charles, Surveillant, 1872-73. — Quatrième, 1878-79. — Mathématiques, 1884-91.

Thibault Amédée, Surveillant, 1872-75.

Lelarge, Cinquième, 1873-74. — Seconde, 1874-75.

Menard, Surveillant, 1873-75.

Pasquier Henri, Mathématiques, 1874-78.

Develle, Cinquième, 1874-75. — Quatrième, 1875-76.

Quantin, Seconde, 1875-80.

Pitard, Cinquième, 1875-77. — Quatrième, 1877-78. — Économe, 1880-84.

Debray, Surveillant, 1875-78.

Renard, Surveillant, 1875-78. — Cinquième, 1878-79.

Montagne, Quatrième, 1876-77. — Cinquième, 1877-78. — Rhétorique, 1878-83.

Verrier, Mathématiques, 1878-80.

Rétif Ernest, Surveillant, 1878-79.

Trinquesse, Surveillant, 1878-79.

Gaveau Joseph, Quatrième, 1879-82

Sauvé Ulysse, Cinquième, 1879-80. — Troisième, 1880-83. — Rhétorique, 1883-84.

MILLET
(suite)

Guérin Henri, Surveillant, 1879-80.
Goussard, Surveillant, 1879-80.
Gobet, Mathématiques, 1880-84.
Gonnet, Surveillant, 1880-82.
Gombault, Surveillant, 1880-81. — Cinquième, 1881-83.
Bouffard, Surveillant, 1881-82. — Sixième, 1884-85.
Lenormand de Grandcour, Quatrième, 1882-83.
Mathieu, Surveillant, 1882-83. — Septième, 1883-84.
Lemeune, Surveillant, 1882-90.
Hugé, Seconde, 1883-85. — Quatrième, 1885-87. — Troisième, 1887-
Berthier, Troisième, 1883-84. — Sixième, 1885-86. — Rhétorique, 1889-
Augereau, Quatrième, 1883 85.
Suratteau, Cinquième, 1883-84.
Leroy, Sixième, 1883 84.
Hersant, Huitième, 1883 84.
Dupuy, Surveillant, 1883-84.

CAUSSANEL
chanoine théologal,
supérieur,
1884-1893

Joulain Auguste, Troisième, 1884-87. — Seconde, 1887-94.
Strauss, Cinquième, 1884-94. — Cinquième et Economat, 1894-
Brault, Surveillant, 1884-85.
Fesneau, Surveillant, 1884-85.
Peschard, Surveillant, 1885 87.
Sauvé Emile, Rhétorique, 1885-89.
Martin Moïse, Sixième, 1886-87. — Sixième et Economat, 1887-91.
Thibault Léon, Quatrième, 1887-
Leclerc Achille, Surveillant, 1887-90.
Laynard. Surveillant, 1889-90.
Pitou, Surveillant, 1890-91.
Raimbault, Surveillant, 1890 91.
Gougeon, Mathématiques, 1891-

CAUSSANEL (*suite*)	Rétif, Surveillant, 1891-92. Gaultier, Surveillant, 1891-93. Janvier, Surveillant, 1892-93. Blanchard, Surveillant, 1892-93. Rodde. Surveillant, 1893- Latron, Surveillant, 1893-94. Perrault, Surveillant, 1893-94.



TABLE

Blois, typ. et lith. C. Migault et Ce, rue Pierre-de-Blois, 14

